

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ITINÉRANCE À MONTRÉAL : PARCOURS DE MIGRANTS ORIGINAIRES D'AFRIQUE  
SUBSAHARIENNE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAITRISE EN SOCIOLOGIE

PAR

AURELLE MOTUÉ WOWOUA

JUILLET 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

J'adresse mes sincères remerciements à Shirley Roy, ma directrice de mémoire, pour son précieux encadrement tout au long de ce travail. Depuis le cours « Méthodologie de la démarche de recherche en sociologie », elle m'a guidée dans la construction de mon projet de recherche à travers ses nombreux et précieux commentaires, corrections et recommandations, tout en me laissant m'exprimer entièrement. Je lui suis également reconnaissante pour ses encouragements constants, pour les opportunités qu'elle m'a offertes et pour sa compréhension et sa bienveillance face aux défis personnels que j'ai rencontrés.

Merci infiniment aux huit participants qui ont accepté de prendre part à cette recherche et de partager leur vécu avec moi. Votre courage et votre résilience m'ont profondément touchée, et je me sens enrichie par nos échanges.

Je remercie l'organisme Le Sac à dos, où j'ai mené ma recherche. Merci à la direction et à chacun des employés qui d'une manière ou d'une autre y ont contribué. Je remercie également l'organisme L'Auberge Madeleine, pour sa collaboration. Un merci particulier à chacune des intervenantes qui ont bien voulu m'accorder de leur temps et partager leur expérience avec moi.

À mes parents à qui je dois tout, merci infiniment pour le soutien et les sacrifices depuis le début de mes études.

Merci infiniment à tonton Omer et tata Odée qui m'ont accueillie à Montréal et qui m'ont guidée tout au long de ce projet d'études.

Je remercie toute ma famille, pour leur présence, leur soutien et leurs encouragements constants. Un merci particulier à mes frères pour leur précieuse aide.

Merci à chacun et chacune de mes ami(e)s, pour leur présence et pour les moments de légèreté qu'on a partagés. Un merci spécial à Enysse et sa petite famille, mon deuxième refuge au Québec, et à Sarah, avec qui j'ai partagé l'expérience de la rédaction.

Je remercie la faculté des sciences humaines de l'UQAM pour le soutien financier, pour la bourse d'exemption des frais supplémentaires pour étudiant(e)s étranger(e)s et pour la bourse de fin d'études qui m'ont été accordés. Je remercie également le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS), pour la bourse qui m'a été accordée.

*À Mater.*

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	ii
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES .....	viii
RÉSUMÉ.....	ix
ABSTRACT .....	x
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE .....	5
1.1 L'objet de la recherche .....	5
1.2 Mise en contexte .....	7
1.2.1 La question migratoire au Canada et au Québec.....	7
1.2.2 Faits saillants du dernier dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec .....	13
1.3 Questions et hypothèses de recherche .....	15
1.3.1 Les questions de recherche.....	15
1.3.2 Les hypothèses de recherche.....	16
1.4 Démarche méthodologique et procédure d'opérationnalisation de la recherche.....	17
1.4.1 Démarche de collecte des données : les entrevues semi-dirigées .....	17
1.4.2 Population à l'étude et mode de recrutement.....	18
1.4.3 Présentation de l'échantillon des hommes migrants en situation d'itinérance interviewés .....	22
1.4.4 Analyse du matériau, difficultés rencontrées et limites de la recherche .....	29
CHAPITRE 2 RECENSION DES ÉCRITS ET CADRE CONCEPTUEL .....	32
2.1 Revue de la littérature .....	32
2.1.1 L'itinérance, une réalité complexe.....	32
2.1.2 L'itinérance chez les personnes migrantes et les minorités raciséeset les modalités explicatives.....	39
2.2 Cadre conceptuel .....	44
2.2.1 L'exclusion sociale.....	45
2.2.2 La vulnérabilité .....	47
2.2.3 La visibilité.....	48
2.2.4 Le processus migratoire .....	50
CHAPITRE 3 TRAJECTOIRES D'ITINÉRANCE DES RÉPONDANTS : LES ÉLÉMENTS DE VULNÉRABILISATION .....	52

Introduction.....	52
3.1 Les éléments de vulnérabilisation structurels et individuels .....	52
3.1.1 Les problèmes d'ordre structurel .....	53
3.1.2 Les difficultés d'ordre individuel.....	56
3.2 Le processus de la migration comme facteur de vulnérabilisation.....	60
3.2.1 Les contextes de départ et d'arrivée des répondants.....	60
3.2.2 Les difficultés d'insertion professionnelle propres aux personnes migrantes .....	65
3.2.3 Les barrières linguistiques et culturelles.....	67
3.2.4 La discrimination raciale.....	69
3.2.5 Les obstacles propres à certaines catégories de migrants .....	72
Conclusion.....	78
CHAPITRE 4 SINGULARITÉS DES TRAJECTOIRES D'ITINÉRANCE DE MIGRANTS RACISÉS ORIGINAIRES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE .....	80
Introduction.....	80
4.1 L'itinérance chez les personnes migrantes et racisées : quand dynamiques d'itinérance et de migration se rencontrent.....	81
4.1.1 Retour sur la littérature et les données de l'enquête .....	81
4.1.2 L'itinérance chez les personnes migrantes et racisées : des dynamiques « classiques »... mais singulières .....	83
4.2 Les demandeurs d'asile récents : une nouvelle population à risque d'itinérance.....	87
4.2.1 Les vagues récentes de demandeurs d'asile : nouvelles configurations et facteurs structurels .....	88
4.2.2 La résidence temporaire, une forme d'immigration fragilisante.....	97
4.3 Les trajectoires d'itinérance chez les personnes issues de l'immigration .....	101
4.3.1 La trajectoire « classique » d'exclusion.....	101
4.3.2 La trajectoire des nouveaux arrivants vulnérables.....	103
4.3.3 L'entre deux : entre vulnérabilité migratoire et exclusion.....	104
Conclusion.....	106
CONCLUSION .....	107
ANNEXE A GUIDE D'ENTRETIEN.....	112
ANNEXE B CERTIFICAT D'APPROBATION ETHIQUE .....	117
ANNEXE C FORMULAIRE DE CONSENTEMENT .....	118
ANNEXE D DONNÉES SUR LES DEMANDEURS D'ASILE SELON LES 25 PRINCIPAUX PAYS DE CITOYENNETÉ ET LE TYPE DE BUREAU DE RÉCEPTION DE LA DEMANDE (PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE).....	124
BIBLIOGRAPHIE .....	125



## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1.1 Caractéristiques sociodémographiques des huit participants à l'étude.....	24
Tableau 4.1 Nombre de demandes d'asiles introduites au Québec selon l'année et le pays de citoyenneté .....	90
Tableau 4.2 Nombre de demandes d'asile introduites au Canada selon l'année, le pays de citoyenneté et le type de bureau de réception de la demande .....	92

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES**

CERPE : Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants

DPJ : Direction de la protection de la jeunesse

DDA : Document du demandeur d'asile

HLM : Habitation à loyer modéré

IRCC : Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada

OBNL : Organisme à but non lucratif

PFSI : Programme fédéral de santé intérimaire

PMI : Programme de mobilité internationale

PRAIDA : Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile

PSL : Programme supplément loyer

PTET : Programme des travailleurs étrangers temporaires

RAMQ : Régie de l'assurance maladie du Québec

RAPSIM : Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

RDC : République démocratique du Congo

SAE : Service d'aide à l'emploi

## RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur le phénomène de l'itinérance à Montréal, vécue par des personnes migrantes, racisées et originaires d'un pays d'Afrique subsaharienne. Plus précisément, il s'intéresse aux éléments et contextes qui peuvent expliquer l'entrée et le maintien en situation d'itinérance de ces personnes, aux éléments de leur parcours migratoire qui pourraient y avoir contribué, et à leur expérience de la vie dans la rue. Il part de plusieurs constats : la récente augmentation de la population migrante au sein des ressources pour personnes en situation d'itinérance; le manque de données sur cette section de la population itinérante au Québec; et le contraste entre la grande précarité qui caractérise la situation d'itinérance et les aspirations à de meilleures conditions socio-économiques et sécuritaires des personnes qui émigrent des pays du Sud vers ceux du Nord. Les questions de recherche s'articulent autour de deux principaux objectifs : identifier et comprendre les éléments qui rendent singulières les trajectoires de personnes migrantes et racisées vers l'itinérance, et comprendre les facteurs à l'origine de la hausse récente de cette population au sein du réseau des ressources en itinérance. Pour répondre à ces questions, des entretiens semi-dirigés ont été réalisés auprès de huit hommes migrants originaires de pays d'Afrique subsaharienne, et fréquentant une ressource pour personnes en situation d'itinérance située à Montréal. Pour analyser et comprendre les données recueillies, nous avons mobilisé quatre concepts clés : « l'exclusion sociale » (Roy, 1995, 2008), « la vulnérabilité » (Castel, 1994 ; Soulet, 2008), « le processus migratoire » (Fronteau, 2000 ; Meintel, 1995) et « la visibilité » (MacDonald *et al.*, 2024 ; Roy, 2007). Il est ressorti de cette enquête que d'une part les personnes migrantes interviewées ont été vulnérabilisées par des difficultés structurelles (logement, chômage et pauvreté) et individuelles (ruptures relationnelles, problèmes de santé, difficultés en lien avec la condition de vie itinérante), qui s'inscrivent dans l'ordre de celles que l'on retrouve dans le phénomène de l'itinérance général, dont la population majoritaire est native et blanche. D'autre part, les discours des participants ont révélé des obstacles découlant directement de leur position de migrant ou de personne racisée, notamment des barrières linguistiques et d'insertion professionnelle, de la discrimination raciale, et des statuts migratoires fragilisants. Par ailleurs, une partie de ces obstacles, associés à certaines conditions structurelles, ont permis d'expliquer la hausse de la population migrante au sein des ressources du réseau de l'itinérance. Ainsi le processus de la migration en tant que tel est apparu comme une source de vulnérabilité importante dans les parcours d'itinérance, dont l'impact pouvait varier en fonction des migrants. À partir de là, trois modèles types de trajectoires d'itinérance ont été proposés : une trajectoire « classique » d'exclusion, une trajectoire de nouveaux arrivants vulnérables, et une trajectoire intermédiaire.

Mots clés : itinérance, migration, exclusion, discriminations, vulnérabilité, Afrique subsaharienne.

## ABSTRACT

This thesis focuses on the phenomenon of homelessness in Montreal as experienced by racialized migrants originating from sub-Saharan African countries. More specifically, it examines the factors and contexts that may explain both entry into and prolonged experiences of homelessness among these individuals, the elements of their migratory trajectories that may have contributed to this, as well as their lived experiences on the street. This research is based on several key observations: the recent increase of migrant populations within services for people experiencing homelessness; the lack of data on this segment of the homeless population in Quebec; and the contrast between the extreme precariousness associated with homelessness and the aspirations for improved socio-economic and security conditions that drive many individuals from the Global South to migrate to the Global North. The research questions are structured around two main objectives: to identify and understand the specific elements that characterize the trajectories of racialized migrants into homelessness, and to understand the factors behind the recent rise in the number of migrants within organizations dedicated to homelessness. To address these questions, semi-structured interviews were conducted with eight men from sub-Saharan African countries who were accessing a homelessness resource in Montreal. To analyze and interpret the collected data, four key concepts were mobilized: “social exclusion” (Roy, 1995, 2008), “vulnerability” (Castel, 1994; Soulet, 2008), “migratory process” (Fronteau, 2000; Meintel, 1995), and “visibility” (MacDonald et al., 2024; Roy, 2007). The findings from this study show that the migrant participants were affected by both structural difficulties (housing, unemployment, poverty) and individual challenges (relational ruptures, health issues, and problems directly linked to the experience of homelessness), which correspond to those commonly observed in the general homeless population—which is predominantly white and native-born. However, participants’ narratives also revealed barriers directly related to their status as migrants or racialized individuals, including language barriers, challenges in labor market integration, racial discrimination, and precarious immigration statuses. Some of these obstacles, when combined with broader structural conditions, help to explain the growing presence of migrant populations within services dedicated to people facing homelessness. The migration process itself thus emerged as a significant source of vulnerability in the pathways into homelessness, with its impact varying across individual experiences. Based on the data collected, three ideal-type trajectories into homelessness were proposed: a “classical” exclusion trajectory, a trajectory of vulnerable newcomers, and an intermediate trajectory.

Keywords: homelessness, migration, exclusion, discrimination, vulnerability, sub-Saharan Africa.

## INTRODUCTION

Phénomène d'exclusion et de grande précarité, l'itinérance est l'une des manifestations les plus visibles de pauvreté et d'inégalités sociales persistantes au sein des riches sociétés occidentales. Dans les rues, dans les parcs, dans les stations de métro, ou au sein des ressources communautaires, on retrouve un peu partout dans les grands centres urbains, ces personnes sans domicile et sans ressources qui y circulent, dorment, ou mendient. Appelées « itinérants » au Québec, on les désigne aussi par « sans domicile fixe » (SDF) ou « sans-abri » dans d'autres pays francophones (Pichon *et al.*, 2008), et « homeless » chez les anglosaxons (Fournier et Mercier, 1996b).

Au Québec, l'itinérance n'est pas un problème social récent, mais c'est surtout dans les années 1980 qu'elle est devenue une préoccupation centrale en raison de transformations importantes dans ses configurations, notamment une hausse marquée du nombre de personnes touchées (Hurtubise et Roy, 2007 ; MacDonald, 2024). Depuis, ce nombre n'a cessé de croître, comme en témoignent les résultats des exercices de dénombrement de la population itinérante menés à Montréal en 2015 (Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal, 2016) et à l'échelle de la province en 2018 et en 2022 (Latimer et Bordeleau, 2019 ; Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2023). Entre les deux dernières opérations notamment, on a rapporté une augmentation importante du nombre de personnes en situation d'itinérance visible, qui est passé de 5 789 à 10 000<sup>1</sup>, des chiffres qui selon la communauté scientifique et les acteurs communautaires, sont bien en deçà de l'ampleur réelle du phénomène. Il faut dire qu'entre 2018 et 2022, la pandémie de COVID-19 survenue en 2020 ainsi que la crise du logement qui sévit dans l'ensemble du pays depuis quelques années

---

<sup>1</sup> Ce nombre est le résultat de l'exercice de dénombrement mené en 2022 par le ministère de la santé et des services sociaux du Québec. Il ne s'agit pas d'une estimation de l'itinérance pour l'ensemble de l'année 2022, mais d'une estimation du nombre de personnes se trouvant en situation d'itinérance visible dans la nuit du 11 au 12 octobre 2022 durant laquelle le dénombrement a été réalisé. Les personnes incluses dans ce nombre sont celles qui ont passé la nuit dans un lieu extérieur (rue, parc, immeuble abandonné), dans une ressource d'hébergement d'urgence, dans un logement de transition, dans une ressource pour personnes ou familles touchées par la violence, et celles qui utilisent des services institutionnels de santé ou qui sont incarcérées et qui n'avaient pas accès à un logement permanent et sécuritaire à leur entrée dans ces établissements. Le dénombrement ne tient pas compte des personnes en situation d'itinérance cachée et des personnes passant la nuit dans un hébergement ou centre d'accueil pour nouveaux immigrants et réfugiés, ou pour personnes contrevenantes; mais pour certaines d'entre elles, le questionnaire leur a quand même été soumis et elles sont donc prises en compte dans les résultats descriptifs (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2023). Bien que ces données présentent des limites que les auteurs ont eux-mêmes relevées, nous nous appuyons dessus dans le cadre de ce travail puisque ce sont les données les plus récentes auxquelles nous avons accès.

maintenant ont eu des répercussions importantes sur le phénomène de l'itinérance (Gruda, 2020 ; Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2023). D'une part, la crise du logement caractérisée par une explosion des prix des loyers et un taux d'inoccupation de plus en plus bas a altéré les capacités des individus à se loger. D'autre part, la pandémie a contribué à fragiliser et précariser de nombreuses personnes déjà vulnérables, ce qui a favorisé la survenue d'un premier épisode d'itinérance chez certains. Les mesures de confinement et de distanciation physique ont par ailleurs profondément affecté le quotidien des personnes se trouvant en situation d'itinérance, à travers notamment la réduction de l'offre de services par les ressources pour personnes en situation d'itinérance, la fermeture des lieux d'accès public où elles avaient l'habitude de se réfugier, et la limitation des moyens disponibles pour obtenir de l'argent (quête, ramassage de consignes, travail du sexe, etc.), ce qui a accentué leur visibilité dans l'espace public (Bellot, 2020 ; Leblanc *et al.*, 2020 ; Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2022). Depuis, cette visibilité n'a pas diminué, et l'itinérance occupe aujourd'hui une place centrale dans le débat public, que ce soit dans les médias, les discours politiques ou les exercices de consultations publiques. On y discute notamment la présence croissante des personnes itinérantes dans l'espace public et le sentiment d'insécurité que cela provoquerait chez les autres citoyens, leurs conditions de vie difficiles, la saturation des ressources, le manque de politiques publiques adaptées pour faire face au phénomène, etc.

En plus de sa croissance continue, un autre changement qui a caractérisé le phénomène de l'itinérance au cours des quarante dernières années est la diversification des populations touchées (Hurtubise et Roy, 2007 ; Laberge *et al.*, 1998). En effet, alors qu'au départ elle était essentiellement constituée d'hommes blancs francophones, la population itinérante du Québec s'est modifiée avec le temps et présente aujourd'hui de multiples visages parmi lesquels on retrouve des femmes, des personnes autochtones, des personnes âgées, des personnes LGBTQIA+, des personnes appartenant à des minorités visibles et des personnes issues de l'immigration (Hurtubise et Roy, 2007 ; Labelle, 2020). Avec le temps, les recherches se sont de plus en plus intéressées à ces nouveaux visages et aux singularités des formes d'itinérance qu'ils vivent, mais jusqu'ici peu d'études se sont intéressées spécifiquement aux personnes migrantes et/ou appartenant à des groupes racisés qui, il faut dire, sont habituellement minoritaires dans la population des sans-abris. Mais, on rapporte depuis peu une présence marquée de personnes issues de l'immigration et notamment de demandeurs d'asile au sein des organismes pour personnes en situation d'itinérance

(Accueil Bonneau, 2024 ; Allard, 2023 ; Auberge Madeleine, 2023 ; Colpron, 2022 ; La Maison du père, 2024 ; La Maison du Père, 2024 ; RAPSIM, 2023). Cette augmentation survient elle-même dans un contexte marqué par une forte hausse de la population migrante en général, et de vifs débats autour des politiques migratoires.

C'est dans ce contexte que nous avons choisi de nous intéresser aux trajectoires d'itinérance de personnes migrantes et racisées dans le cadre de ce mémoire, qui s'inscrit alors au croisement des questions centrales que sont l'itinérance et l'immigration dans la société québécoise d'aujourd'hui. Partant du contraste entre la grande précarité qui caractérise la situation d'itinérance et les aspirations à de meilleures conditions de vie socio-économiques et sécuritaires des personnes qui émigrent des pays du Sud vers ceux du Nord (Wihtol de Wenden, 2008), cette recherche veut identifier et comprendre les éléments et contextes qui pourraient expliquer l'entrée et le maintien en situation d'itinérance de ces personnes, les éléments de leur parcours migratoire qui pourraient avoir contribué à cette situation, et leur expérience potentiellement spécifique de la vie itinérante. Pour cela nous avons mené une enquête qualitative auprès d'hommes migrants et racisés, originaires d'un pays d'Afrique subsaharienne, et fréquentant une ressource pour personnes en situation d'itinérance située à Montréal.

Le mémoire est divisé en quatre chapitres. Le premier chapitre présente la problématique de recherche portant sur l'itinérance chez des personnes migrantes, racisées et originaires d'Afrique subsaharienne. Pour commencer, nous définissons notre objet d'étude et la manière dont nous l'avons construit. Ensuite, pour mieux saisir l'objet de la recherche et ses contours, nous procédons à une mise en contexte en présentant brièvement la question de l'immigration au Québec d'une part, et des données quantitatives et qualitatives récentes sur le phénomène de l'itinérance d'autre part. De là, nous posons nos questions de recherche générale et spécifiques, qui interrogent les processus de production de l'itinérance chez les personnes migrantes et racisées ; et nous proposons des hypothèses explicatives formulées à partir de la littérature consultée. Enfin, nous présentons notre démarche méthodologique en justifiant les choix que nous avons adoptés, notamment l'approche qualitative par la méthode des entretiens semi-dirigés, l'échantillon des huit participants à l'étude que nous avons constitué, ainsi que les limites de la recherche.

Ensuite, le deuxième chapitre est consacré à une recension des écrits sur le phénomène de l'itinérance au Québec, et sur les notions théoriques sur lesquelles nous nous appuyerons tout au long de notre recherche. Dans un premier temps, nous présentons une revue de la littérature existante sur l'itinérance, notamment les définitions du phénomène et les formes qu'il peut prendre, les modalités explicatives et les spécificités qu'il présente chez des personnes issues de communautés migrantes et racisées. Dans un second temps, nous définissons les quatre notions théoriques sur lesquelles repose notre analyse, à savoir l'exclusion sociale, la vulnérabilité, la visibilité et le processus migratoire.

Les deux derniers chapitres sont dédiés aux résultats de l'enquête de terrain et à leur analyse. Le chapitre 3 présente les parcours des participants à l'étude, en mettant l'accent sur les difficultés qu'ils ont rencontrées en lien ou non avec leur parcours migratoire, et la manière dont elles ont contribué à leur situation d'itinérance.

Le quatrième et dernier chapitre est une analyse transversale de l'ensemble des données qui ont été recueillies, et vise à comprendre ce qui rend singulières les trajectoires d'itinérance de personnes racisées. Pour commencer, nous revenons sur certaines problématiques abordées par les participants, qui tout en s'inscrivant dans les dynamiques classiques du phénomène de l'itinérance, semblent singulières aux personnes migrantes. Ensuite, nous abordons la récente augmentation de la population migrante au sein des ressources pour personnes en situation d'itinérance en proposant quelques pistes d'explications visant à mieux comprendre le phénomène. Enfin, à partir des entretiens réalisés, nous proposons de synthétiser les trajectoires d'itinérance chez des personnes migrantes sous forme d'idéaux-types, afin de rendre compte de la complexité du phénomène et de la grande diversité des réalités observées.

## CHAPITRE 1

### PROBLÉMATIQUE ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Dans ce premier chapitre, nous présentons notre problématique de recherche et ses contours, ainsi que la démarche méthodologique que nous avons adoptée pour l'aborder. Premièrement, nous définissons notre objet d'étude à savoir les parcours d'itinérance de personnes migrantes originaires d'Afrique subsaharienne, et les raisons qui ont motivé ce choix. Deuxièmement, puisque notre recherche touche à la fois aux phénomènes de l'immigration et de l'itinérance, nous procédons à une brève description de ces deux réalités au Québec, afin de mieux situer notre objet dans son contexte. Par la suite, nous détaillons les questions qui ont guidé notre réflexion et nos hypothèses de départ. Enfin, nous présentons et justifions les choix méthodologiques que nous avons retenus pour explorer notre objet, notamment la méthode de collecte des données, le mode de recrutement des participants, l'échantillon à l'étude et les défis rencontrés en lien avec cette procédure méthodologique.

#### 1.1 L'objet de la recherche

Dès la fin des années 1980, plusieurs recherches constataient la présence d'immigrants et de minorités visibles parmi les nouveaux visages de l'itinérance au Québec (Bergheul, 2015 ; Germain, 2009 ; Grimard, 2013 ; Laberge *et al.*, 1998 ; Lewis, 2016 ; Roy, 1988 ; Simard, 1990). Alors que jusqu'ici ces groupes étaient relativement minoritaires, des organismes dédiés aux personnes en situation d'itinérance signalent depuis peu une présence plus marquée de personnes issues de l'immigration parmi leurs usagers (Accueil Bonneau, 2024 ; Allard, 2023 ; Auberge Madeleine, 2023 ; Colpron, 2022 ; La Maison du père, 2024 ; La Maison du Père, 2024 ; RAPSIM, 2023). Plus précisément, entre 2022 et 2024, plusieurs ressources du réseau de l'itinérance à Montréal, notamment des ressources d'hébergement d'urgence pour hommes et femmes et des centres de jour, ont rapporté dans leurs publications officielles ou dans les médias, une hausse rapide et significative des personnes migrantes, et particulièrement des personnes demandeuses d'asile sollicitant leurs services. Or, malgré la diversité des profils que l'on retrouve dans ces institutions, ce qui réunit leurs usagers c'est généralement la situation d'instabilité résidentielle et/ou de grande pauvreté dans laquelle ils se trouvent (Grimard, 2011). Sachant que chez les personnes migrantes, le départ du pays d'origine est souvent motivé par la recherche de meilleures

conditions de vie socio-économiques ou sécuritaires, comment expliquer qu'une fois dans leur société d'accueil, elles se retrouvent à l'opposé, dans une précarité aussi grande que celle caractérisant la situation d'itinérance? Surtout lorsqu'il s'agit d'une société comme le Québec qui, en plus d'être reconnue comme une société d'immigration, semble offrir une certaine qualité de vie ? Tel est le point de départ de notre recherche. Nous souhaitons donc analyser et comprendre les éléments et contextes qui pourraient expliquer l'entrée et le maintien en situation d'itinérance chez cette population migrante, une question qui jusqu'ici a fait l'objet de peu d'études au Québec.

Ne pouvant traiter de la grande diversité des réalités observables, nous avons choisi de délimiter notre objet, afin d'assurer de meilleures conditions de faisabilité, et des résultats plus fiables. D'une part, nous avons limité notre étude à la population masculine, puisque celle-ci constitue numériquement la partie la plus importante du phénomène global de l'itinérance, et que l'itinérance féminine présente des dynamiques particulières. D'autre part, nous avons choisi de nous intéresser spécifiquement aux personnes originaires de pays d'Afrique subsaharienne et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, les enjeux de discrimination auxquels sont confrontés les groupes racisés au Québec et particulièrement les populations migrantes (Agbobli, 2014 ; Eid, 2012) constituent un élément de fragilisation important dont nous souhaitons analyser les effets dans les trajectoires de personnes en situation d'itinérance. Deuxièmement, la population itinérante du Québec étant majoritairement blanche, les personnes racisées pourraient y faire l'objet d'une visibilité accentuée sur laquelle il nous semble important de réfléchir. Et troisièmement, se concentrer sur une région offre une certaine homogénéité en ce qui concerne les contextes migratoires des personnes ciblées, et les personnes originaires d'Afrique subsaharienne représentent une part croissante de la population migrante racisée du Québec.

Pour analyser notre objet, nous nous appuyons sur quatre notions complémentaires : « l'exclusion sociale » (Roy, 1995, 2008) et « la vulnérabilité » (Castel, 1994 ; Soulet, 2008) qui s'intéressent à la manière dont des éléments structurels ou personnels peuvent fragiliser certains individus et les mettre en situation de marginalité; et « le processus migratoire » (Fronteau, 2000 ; Meintel, 1995) et « la visibilité » (MacDonald *et al.*, 2024 ; Roy, 2007) qui permettront de saisir de quelle manière les circonstances de départ et d'installation, et la discrimination raciale pourraient constituer des facteurs de vulnérabilité supplémentaires chez des migrants originaires de pays d'Afrique subsaharienne, et éventuellement accentuer l'exclusion qu'elles subissent déjà en lien avec la condition de vie itinérante.

## 1.2 Mise en contexte

Cette section est divisée en deux sous parties. Dans un premier temps, nous dressons un bref portrait du phénomène migratoire au Québec et au Canada, en nous attardant sur les différentes catégories d'immigration, sur l'évolution des politiques migratoires, et sur la population immigrante, ce qui permettra une meilleure compréhension du contexte d'arrivée des migrants auxquels nous nous intéressons. Dans un second temps, nous présentons quelques caractéristiques récentes du phénomène de l'itinérance au Québec issues du dernier exercice de dénombrement conduit par le ministère de la santé et des services sociaux en 2022. Il s'agit notamment de données sur le contexte social au Québec au moment du dénombrement et de leur impact, ainsi que d'informations sociodémographiques sur la population recensée.

### 1.2.1 La question migratoire au Canada et au Québec

#### 1.2.1.1 Les catégories d'immigration

Au Canada, il existe deux formes d'immigration : l'immigration permanente et l'immigration non permanente. L'immigration permanente est généralement associée aux termes « immigrant » au sens d'Immigration Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), et « immigrant reçu », qui renvoient aux personnes à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada de façon permanente. Elles ont donc le statut de « résident permanent » du Canada ou en ont déjà bénéficié (Statistique Canada, 2016), et on les répartit en quatre catégories : les immigrants économiques, qui sont des personnes qui ont été sélectionnées pour leurs compétences et leur capacité à contribuer à l'économie canadienne en répondant aux besoins en matière de main-d'œuvre, en investissant une somme importante, en mettant sur pied une entreprise ou en répondant à des besoins provinciaux ou territoriaux précis en matière de main-d'œuvre (travailleurs qualifiés, gens d'affaires, candidats des provinces et des territoires et aides familiaux résidents); les immigrants issus du regroupement familial, qui ont obtenu la résidence permanente en raison de leur lien de parenté avec un résident permanent ou un citoyen; les réfugiés, qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans leur pays d'origine; et les autres immigrants, qui ont obtenu la résidence permanente par des programmes autres que les trois précédents (Gouvernement du Canada, 2016 ; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2010).

Les résidents non permanents eux, sont des étrangers autorisés à résider au Canada de manière temporaire et qui devront en principe quitter le territoire à l'expiration de la période associée à leur statut. Cette catégorie comprend les étudiants étrangers, les travailleurs relevant du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), les travailleurs relevant du Programme de mobilité internationale (PMI), et les cas d'ordre humanitaires constitués principalement de demandeurs d'asile (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2010) qui sont des personnes qui ont introduit une demande pour obtenir le statut de réfugié et sont en attente de la décision.

#### 1.2.1.2 Le Canada, le Québec et l'immigration

Avec sa population constituée en moyenne de 20% d'immigrants, le Canada est une véritable société d'immigration dont le développement a toujours reposé sur l'immigration internationale (Paquet, 2020). Le pays accueille en effet chaque année un nombre important de migrants aux origines diverses et dans des contextes variés, et se présente d'ailleurs comme un pays inclusif et multiculturel (Gouvernement du Canada, 2024). Cependant, cela n'a pas toujours été le cas et de la fin du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'au début des années 1950, les gouvernements ont appliqué des politiques d'immigration discriminatoires basées sur le pays d'origine ou la race. En effet, alors que l'entrée et l'installation de migrants issus de certains pays comme la Grande-Bretagne, les États-Unis, la France et dans une moindre mesure ceux d'Europe du nord et de l'ouest étaient encouragées, les personnes d'origine asiatique, africaine et afro-américaine elles, étaient totalement exclues ou dissuadées de s'établir au pays, sous prétexte de leur incapacité à « s'assimiler » (Mooten, 2021).

C'est seulement dans les années 1960 que ce type de critères sera abandonné, et une nouvelle politique d'immigration permanente plus objective sera mise en place. Celle-ci repose sur une grille de sélection constituée d'éléments tels que l'âge, le niveau d'instruction, la formation professionnelle et la connaissance des langues, et a pour objectif de répondre aux besoins économiques du pays tout en garantissant l'insertion des nouveaux immigrants (Boudarbat et Cousineau, 2009 ; Mooten, 2021 ; Parant, 2001). C'est à partir de ce moment que les immigrants permanents seront classés selon les trois catégories que l'on connaît aujourd'hui, c'est-à-dire les immigrants sélectionnés (économiques) qui sont ceux qui doivent répondre aux critères de la grille, les immigrants admis dans la catégorie du regroupement familial, et l'immigration humanitaire (Boudarbat et Cousineau, 2009).

La question de l'immigration est gérée conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux, mais le Québec bénéficie d'un pouvoir spécifique en ce qui concerne la sélection de ses immigrants (Boudarbat et Grenier, 2014 ; Paquet, 2020). De fait, alors que pendant longtemps la gestion de l'immigration relevait principalement des autorités fédérales, au fil des années la province va exiger plus de pouvoir, ce qui va aboutir à la signature en 1991 de « l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains », qui régit les pouvoirs de chaque partie (Boudarbat et Grenier, 2014). Ainsi, le Québec aura entre autres la responsabilité exclusive de déterminer ses propres volumes d'immigrants permanents, de sélectionner les candidats à l'immigration à destination de son territoire, et d'approuver les demandes d'immigration temporaire, notamment en ce qui concerne la délivrance de permis d'études et de travail, ou de visa visiteur pour des raisons médicales (Gouvernement du Québec, 2011). Comme pour le Canada et d'autres sociétés d'immigration d'ailleurs, l'immigration a une fonction utilitaire pour le Québec et les personnes désirant s'y installer doivent répondre aux critères établis par la province en lien avec ses besoins économiques et démographiques (Paquet, 2020) et dans la perspective de favoriser leur intégration (Cognet, 2004 ; Eid, 2012). Le Québec applique d'ailleurs sa propre grille de sélection depuis 1979 et une importance particulière y est accordée à la connaissance de la langue française (Boudarbat et Cousineau, 2009).

L'application du nouveau système d'immigration va entraîner certains changements au sein des nouvelles vagues migratoires. D'abord, les critères en lien avec l'origine ayant été abolis, la composition de l'immigration va graduellement se modifier en faveur des pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen-Orient, entraînant une proportion beaucoup plus importante de personnes dites racisées (Batisse et Zhu, 2014 ; Boudarbat et Cousineau, 2009). Ensuite, on va constater une élévation générale du niveau de scolarisation des migrants, qui vont présenter des taux de diplomation beaucoup plus élevés que ceux des vagues précédentes et ceux de la population native, un changement lié en partie à la sélection accrue par laquelle ils passent (Batisse et Zhu, 2014). Paradoxalement, un autre élément qui va caractériser les nouvelles vagues d'immigrants ce sont les difficultés d'intégration socio-économique auxquelles ils font face, notamment en ce qui concerne leur insertion professionnelle (Boudarbat et Grenier, 2014 ; Eid, 2012, 2022). Les immigrants reçus peinent en effet à s'insérer dans les marchés du travail canadien et québécois tout particulièrement, et cela se traduit par d'importants écarts de salaires par rapport à la population native, et des taux de chômage et de déqualification professionnelle beaucoup plus élevés. Pourtant,

compte tenu de leur niveau d'instruction élevé et de la sélection par laquelle ils passent, qui laissent supposer que leurs profils sont adaptés aux économies du pays, on s'attendrait à observer une situation économique favorable, au moins chez les immigrants établis, en considérant que la migration en elle-même ait un premier effet perturbateur (Batisse et Zhu, 2014). Mais la réalité est toute autre, les immigrants étant confrontés à de nombreuses barrières telles que la non-reconnaissance de leurs diplômes étrangers, l'exigence d'expériences de travail canadiennes, la difficulté à accéder aux réseaux socioprofessionnels, une maîtrise insuffisante des langues officielles et même parfois dans le cas du Québec, l'exigence du bilinguisme (Boudarbat et Grenier, 2014 ; Eid, 2022 ; Bnou-Nouçair, 2009), etc. La majorité de ces immigrants appartenant à des minorités racisées, se pose également la question de la discrimination raciale, qui est désormais reconnue comme un obstacle majeur dans les trajectoires d'insertion professionnelle des migrants (Batisse et Zhu, 2014 ; Eid, 2012, 2022). Plus largement, selon la Commission canadienne des droits de la personne (2023), les sociétés québécoise et canadienne sont profondément marquées par le racisme systémique, qui se manifeste dans différents domaines dont celui de l'emploi, mais aussi dans l'accès à la santé, à l'éducation, au logement, etc. Sachant qu'à cela, peuvent s'ajouter des problèmes d'adaptation, d'isolement, de stress ou autres problèmes de santé mentale, notamment chez les personnes réfugiées, le processus d'intégration des immigrants au Québec n'est pas toujours aisé (Cognet, 2004). Toutefois, on relève qu'avant la pandémie de COVID-19, de réelles améliorations commençaient à s'opérer en ce qui concerne l'intégration des immigrants, avec notamment une diminution progressive des écarts de salaires et de taux de chômage entre les immigrants et les natifs depuis le début des années 2010 (Institut du Québec, 2022).

Parallèlement à l'immigration permanente, une autre forme d'immigration de travail, dite temporaire, s'est développée et a pris de l'ampleur au cours des dernières années. En effet, alors que jusqu'aux années 2000 la population immigrante était très largement dominée par les immigrants admis de façon permanente, on a observé au Canada et au Québec une augmentation progressive du nombre de travailleurs temporaires admis, particulièrement ceux relevant du PTET, qui permet à des migrants internationaux de venir travailler au Canada pour une durée limitée et uniquement pour l'employeur désigné sur leur permis de travail (Eid *et al.*, 2022). Plus encore, depuis 2016, c'est l'immigration non permanente dans son ensemble —c'est-à-dire en plus des travailleurs temporaires, les étudiants étrangers et les demandeurs d'asile— qui a connu une

croissance rapide et continue au point de devenir depuis 2019 pour le Québec, la principale source d'accroissement migratoire (Eid *et al.*, 2022 ; Institut de la statistique du Québec, 2023 ; Institut du Québec, 2022). Or l'immigration temporaire soulève elle aussi des enjeux, parfois différents de ceux auxquels font face les résidents permanents. En plus des difficultés abordées plus haut, les migrants temporaires sont confrontés à des obstacles tels que des permis de travail reliés à un seul employeur qui créent des conditions favorables à des abus de toute sorte, la méconnaissance des droits associés au permis de travail, la lourdeur des procédures d'immigration, l'accès limité aux services sociaux, notamment de santé, etc. (Eid *et al.*, 2022 ; Institut du Québec, 2022 ; RAPSIM, 2023). (Eid *et al.*, 2022 ; Institut du Québec, 2022). Eid *et al.* (2022) dénoncent d'ailleurs le fait que bien souvent, les employeurs qui utilisent le PTET ne le font pas à cause d'un manque de main-d'œuvre sur le territoire, mais parce qu'ils offrent des conditions de travail précaires que n'accepteraient pas la plupart des travailleurs résidents. Les auteurs soutiennent d'ailleurs que derrière ce programme, se cachent des mécanismes de recrutement fondés sur la race, l'origine nationale, le genre et la condition socio-économique des candidats, et les pays en développement constitueraient alors le principal bassin de recrutement (Eid *et al.*, 2022).

En plus de cette forte hausse de l'immigration temporaire, l'immigration permanente est elle aussi restée particulièrement élevée au cours des dernières années, les cibles annuelles ayant connu plusieurs augmentations successives dans les autres provinces canadiennes. Dans l'ensemble, le pays a donc accueilli des nombres records de personnes migrantes, ce qui a d'ailleurs suscité de nombreux débats publics et politiques sur les capacités d'accueil du pays et les effets de cette immigration au niveau du marché du travail, du logement ou encore des services publics (Institut de la statistique du Québec, 2024 ; Institut du Québec, 2024b).

### 1.2.1.3 L'immigration africaine au Québec

L'Afrique est souvent décrite comme un continent « structurellement répulsif », du fait de ses nombreuses insuffisances socio-économiques et politiques, qui poussent les populations à émigrer vers tous les autres continents, qui semblent plus attractifs (Dumont, 2020). Même si cette représentation est à nuancer, compte tenu du fait que les déplacements à l'intérieur du continent constituent la majorité des migrations africaines (Bredeloup, 2020 ; Petit, 2000 ; Setrana et Kleist, 2023), l'émigration extracontinentale et en particulier celle vers les pays du nord représente un

aspect des plus importants de la mobilité africaine. Si l'Europe de l'Ouest a pendant longtemps été la destination première pour les migrants africains en raison notamment de leurs proximités géographiques et historiques, ces derniers multiplient désormais les destinations parmi lesquelles on retrouve le Canada et particulièrement le Québec (Diop, 2008 ; Dumont, 2020).

L'immigration africaine au Québec remonte aux années 1960, mais c'est surtout à partir des années 1990 qu'elle va prendre de l'ampleur (Agbobli, 2014 ; Diop, 2008). Les migrants africains arrivent dans différents contextes, notamment la poursuite d'études supérieures, le chômage et le manque de perspectives d'emploi dans le pays d'origine, la recherche d'une meilleure qualité de vie, mais aussi la fuite de guerres ou de systèmes politiques dictatoriaux (Agbobli, 2014 ; Diop, 2008). On retrouve donc au sein de cette population des étudiants, des travailleurs temporaires, et des immigrants reçus, mais aussi de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile (Drescher, 2008 ; Naidoo, 2010). Une des particularités des immigrants africains est que plusieurs d'entre eux arrivent au Québec dans un contexte de « seconde immigration », c'est-à-dire après avoir séjourné quelques années dans un pays intermédiaire, généralement d'Europe de l'Ouest (Agbobli, 2014 ; Diop, 2008 ; Drescher, 2008). Globalement, les migrants africains se distinguent également par un niveau élevé de scolarisation, mais malgré cela, comme d'autres immigrants récents, ils font face à d'importants obstacles dans leur insertion professionnelle (Agbobli, 2014 ; Diop, 2008).

Contrairement au reste du Canada où les migrants africains proviennent majoritairement de pays anglophones (Nigéria et Ghana), le Québec recrute surtout dans les pays d'Afrique francophone tels que le Sénégal, la Côte D'Ivoire, la République Démocratique du Congo (RDC) ou encore le Burundi. Les autorités provinciales y organisent souvent des événements comme les journées Québec-Afrique subsaharienne, visant à attirer des travailleurs temporaires ou permanents dans des secteurs en pénurie tels que celui de la santé ou des technologies de l'information (Schué, 2024).

Pour terminer, bien que l'immigration subsaharienne au Québec reste faible comparée à celle d'autres communautés, elle est en constante augmentation depuis les années 2000. Selon les bilans démographiques des années 2022 et 2023 (Institut de la statistique du Québec, 2023, 2024), les immigrants africains représentaient respectivement 34,7% et 41,2 % des immigrants permanents reçus au Québec, et des pays de la zone subsaharienne tels que le Cameroun, la Côte d'Ivoire et la RDC figurent en tête du classement général des pays d'origine. On a également constaté une forte augmentation de ces pays au sein de la population des demandeurs d'asile au cours des dernières

années, notamment la Guinée, le Sénégal, le Cameroun, etc. (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2024b).

### 1.2.2 Faits saillants du dernier dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec<sup>2</sup>

En 2022, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec a conduit le deuxième dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible<sup>3</sup> à l'échelle de la province. Cet exercice poursuivait trois principaux objectifs, à savoir : estimer le nombre de personnes se trouvant en situation d'itinérance visible dans la nuit du 11 au 12 octobre 2022; décrire certaines caractéristiques des personnes en situation d'itinérance à partir des informations recueillies par questionnaires; comparer les données obtenues à celles du premier exercice de 2018. Réalisé au sortir de la pandémie de COVID-19, ce dénombrement a révélé une augmentation importante du nombre de personnes en situation d'itinérance visible, avec un taux de variation de 44 % par rapport à 2018, confirmant ainsi les observations faites quant à l'aggravation du phénomène pendant et après la pandémie. Cette hausse est principalement attribuable à la pénurie de logements abordables qui sévit au Québec depuis quelques années et aux effets de la pandémie de COVID-19, mais aussi à une amélioration de la méthodologie du dénombrement qui a permis de couvrir 13 régions au total, soit deux de plus que celui de 2018. Comme en 2018, Montréal apparaît comme la région la plus touchée et abrite à elle seule près de la moitié de la population dénombrée (47%), soit 4690 personnes.

---

<sup>2</sup> Réalisé en 2022, ce dénombrement intervient dans le cadre du « Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 – S'allier devant l'itinérance », et vise à alimenter le plan de surveillance thématique sur l'itinérance, le prochain portrait de l'itinérance au Québec, et d'autres travaux nécessitant des données fiables et valides.

<sup>3</sup> Dans le cadre du dénombrement, une personne est considérée comme étant en situation d'itinérance visible si elle n'a pas de domicile permanent et sécuritaire, et se trouve le soir du dénombrement, sans-abri, dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine ou dans une ressource temporaire. Les personnes dénombrées sont celles qui ont passé la nuit dans un lieu extérieur (rue, parc, immeuble abandonné), dans une ressource d'hébergement d'urgence, dans un logement de transition, dans une ressource pour personnes ou familles touchées par la violence, et celles qui utilisent des services institutionnels de santé ou qui sont incarcérées et qui n'avaient pas accès à un logement permanent et sécuritaire à leur entrée dans ces établissements. Le dénombrement ne tient pas compte des personnes en situation d'itinérance cachée et des personnes passant la nuit dans un hébergement ou centre d'accueil pour nouveaux immigrants et réfugiés, ou pour personnes contrevenantes; mais pour certaines d'entre elles, le questionnaire leur a quand même été soumis et elles sont donc prises en compte dans les résultats descriptifs.

En ce qui concerne les caractéristiques<sup>4</sup> de cette population : 32% ont vécu leur premier épisode d'itinérance il y a 10 ans ou plus et 19% au cours de l'année du dénombrement. Les expulsions étaient la cause la plus rapportée pour justifier la perte du dernier logement, suivies des problèmes de consommation, des revenus insuffisants et des conflits avec un conjoint. S'agissant de la situation socio-économique des répondants, 62% ont mentionné un programme d'assistance sociale comme principale source de revenus, 16% ont déclaré des revenus provenant d'un emploi et 7% ont indiqué n'avoir aucun revenu. Aussi, 33% ont déclaré avoir obtenu le niveau secondaire ou l'équivalent, alors que 31% ne l'ont pas obtenu. Environ 16% ont indiqué avoir achevé une formation professionnelle d'apprentis ou de métiers, 10% avoir atteint le niveau collégial et 9% le niveau universitaire.

Pour ce qui est de la composition de la population, les hommes cisgenres représentent le groupe le plus important avec une proportion de 67%, les femmes cisgenres 29% et les personnes issues de la diversité de genre 4%. Les hommes cisgenres constituaient la majorité du groupe de personnes ayant passé la nuit dans un lieu extérieur (78%), alors que les personnes ayant passé la nuit dans une ressource pour personnes victimes de violences étaient principalement des femmes cisgenres. Aussi, la population autochtone était surreprésentée avec une proportion de 13%, soit cinq fois plus que leur proportion dans la population générale du Québec. Enfin, en ce qui concerne le lieu de naissance, 80% des répondants sont nés au Québec, 9% dans une autre province canadienne et environ 11% viennent d'un pays étranger : 7,3% en tant qu'immigrants économiques ou issus du regroupement familial, 1,2% en tant que réfugiés, 1,4% en tant que demandeurs d'asile et 1,5% sous d'autres statuts d'immigration<sup>5</sup>. Parmi ces personnes issues de l'immigration, 61% vivent au Canada depuis au moins 10 ans, et 13% depuis moins d'un an.

---

<sup>4</sup> Pour chaque caractéristique, les résultats sont donnés par rapport au nombre de personnes ayant répondu à la question correspondante, et excluent donc celles qui ont refusé de répondre ou celles qui ont indiqué qu'elles ne savaient pas. Pour la plupart des volets, ce nombre se situe entre 4000 et 4500 personnes.

<sup>5</sup> Dans les autres statuts d'immigration mentionnés, on retrouve les permis d'étude, les cas d'adoption, les travailleurs temporaires, les résidents temporaires et les touristes. De plus, plusieurs répondants ne souhaitaient pas préciser leur statut et ont simplement indiqué que leur statut était autre.

## 1.3 Questions et hypothèses de recherche

### 1.3.1 Les questions de recherche

Notre objet de recherche porte donc sur la réalité de l'itinérance vécue par des personnes racisées, issues de l'immigration permanente ou temporaire, et originaires d'un pays d'Afrique subsaharienne. Comme nous l'avons mentionné, les populations migrantes et/ou racisées en situation d'itinérance ont fait l'objet de peu de travaux au Québec, et notre recherche se veut donc exploratoire. Elle part de deux principaux éléments : d'une part, les données qui montrent une augmentation récente de la population migrante au sein du réseau de l'itinérance, et d'autre part, les tensions entre cette réalité et les aspirations portées par les personnes migrantes, qui pour la plupart, partent de leurs pays en quête de meilleures conditions de vie.

C'est à partir de là que nous formulons la question générale suivante : *Comment comprendre et expliquer l'entrée et le maintien en situation d'itinérance de personnes migrantes racisées dans la société québécoise d'aujourd'hui?* À travers cette question, nous voulons tenter de comprendre comment se mettent en place les processus de production de l'itinérance au Québec, et la manière dont ils opèrent chez des personnes migrantes et/ou racisées. Plus précisément, nous cherchons à identifier les différents éléments et contextes qui contribuent à fragiliser les individus et à voir si et en quoi, dans le cas de migrants racisés, il existe des éléments qui leur seraient propres et relèveraient directement du processus migratoire par lequel ils passent, ou de leur appartenance à une minorité racisée.

À partir de là, nous formulons deux questions spécifiques :

1. *Qu'est-ce qui rend singuliers les parcours d'itinérance de personnes migrantes d'origine subsaharienne à Montréal ?* Cette première interrogation cible précisément le groupe des migrants originaires d'Afrique subsaharienne auquel nous nous intéressons dans cette recherche. À partir de l'analyse des expériences rapportées par certains de ces migrants, elle vise à identifier et comprendre les différents obstacles auxquels ils ont été confrontés et qui ont favorisé leur non-insertion, et à mettre en avant ceux qui relèvent de leurs parcours migratoires spécifiques. Cette question permettra donc de saisir les éléments qui caractérisent ces parcours migratoires, et rendent les expériences des migrants subsahariens différentes de celles de la population itinérante habituelle.

2. *Comment comprendre l'augmentation récente des communautés migrantes au sein de la population itinérante à Montréal?* Puisque notre recherche part du constat de la hausse de la population migrante au sein du réseau de l'itinérance au cours des dernières années, par cette deuxième question nous voulons saisir les dynamiques qui y ont contribué. Nous chercherons notamment à identifier la nature de ces dynamiques, de manière à saisir comment, articulées, elles ont profondément affecté certains groupes de migrants au point d'en faire aussi rapidement une nouvelle clientèle vulnérable pour les ressources pour personnes en situation d'itinérance.

### 1.3.2 Les hypothèses de recherche

À partir de la littérature que nous avons consultée et qui sera résumée dans le chapitre 2, nous posons comme hypothèse que comme le reste de la population en situation d'itinérance, les personnes migrantes font face à des obstacles structurels, institutionnels et individuels qui les fragilisent et contribuent à leur désaffiliation, mais leur parcours migratoire pourrait constituer un facteur de vulnérabilité supplémentaire dans leur trajectoire vers l'itinérance. En effet, du départ du pays d'origine à l'installation dans la société d'accueil, les migrants sont soumis à différents obstacles qui peuvent les fragiliser, et nuire à leur processus d'intégration. Il peut s'agir de conditions d'émigration difficiles (guerres, persécution, violences, etc.), de difficultés d'accès à un logement et aux services sociaux une fois sur le territoire, d'une insertion professionnelle difficile, de la perte du statut migratoire, etc. ; le tout potentiellement amplifié par les formes de discrimination dont les groupes racisés font l'objet. D'après les travaux sur la question, les migrants au statut précaire et les nouveaux arrivants sur le territoire pourraient être particulièrement vulnérables et plus susceptibles de se retrouver en situation d'itinérance (Dietrich-Ragon, 2017 ; Paradis *et al.*, 2008 ; Preston *et al.*, 2009).

Toutefois, les données du dénombrement des personnes en situation d'itinérance visibles au Québec réalisé en 2022 montrent que les personnes arrivées au Canada avec un statut migratoire précaire sont moins représentées au sein de la population itinérante que les personnes issues de l'immigration permanente. En effet, selon ces données, seulement 1% des personnes dénombrées sont arrivées en tant que réfugiées, un peu plus de 1% en tant que demandeurs d'asile, et un peu plus de 1% comme immigrants temporaires ou autres, alors que près de 7% étaient des immigrants économiques. De plus, 61% des personnes nées à l'extérieur du Canada vivent sur le territoire depuis au moins 10 ans, contre seulement 13% depuis moins d'un an. Bien que ces données soient

globales, et ne tiennent pas compte de l'origine ethnique des immigrants, elles nous amènent tout de même à nous interroger sur les autres éléments qui pourraient expliquer cette situation et que nous tenterons d'identifier dans ce travail.

#### 1.4 Démarche méthodologique et procédure d'opérationnalisation de la recherche

##### 1.4.1 Démarche de collecte des données : les entrevues semi-dirigées

Pour répondre à notre problématique qui s'intéresse aux processus menant à l'itinérance chez des migrants racisés originaires d'Afrique subsaharienne, nous avons privilégié une approche qualitative, avec comme principal univers d'analyse les discours d'hommes fréquentant une ressource pour personnes en situation d'itinérance. Comme méthode de collecte des données, nous avons retenu « l'entrevue semi-dirigée ». Cette forme d'entrevue que l'on qualifie aussi de semi-structurée ou de semi-guidée se distingue en ce qu'elle permet d'interroger l'interviewé en mettant l'accent sur des thématiques plus ou moins précises que l'on souhaite explorer, tout en laissant un niveau important de liberté dans les réponses (Boutin, 2018). Elle permet ainsi d'aborder des phénomènes intimes et complexes, en donnant à la personne interrogée la possibilité de décrire de façon détaillée une expérience ou un savoir et le sens qu'elle lui donne, tout en la guidant (Bourgeois, 2021).

Pour rappel, nos questions de recherche visaient à comprendre et expliquer l'entrée et le maintien en situation d'itinérance de personnes migrantes racisées dans la société québécoise d'aujourd'hui. Dans le cadre de nos entrevues, nous souhaitons donc faire ressortir les éléments qui ont fragilisé les migrants et participé à les conduire à une situation d'itinérance, en interrogeant leurs vécus pré et post-migration, et les obstacles qu'ils estimaient avoir rencontrés. Pour cela, nous avons construit un guide d'entretien (voir annexe a) suivant trois principaux axes, en plus d'une brève section introductive dont le but était de recueillir des données sociodémographiques telles que l'âge, le statut matrimonial, le pays d'origine, etc. Dans la première partie, nous nous sommes intéressée au parcours prémigratoire des participants, c'est-à-dire leur vie avant l'émigration et les circonstances dans lesquelles cette dernière s'est déroulée. Les questions portaient notamment sur leurs situations socioprofessionnelle et familiale dans leur pays d'origine ou de résidence, sur les raisons qui ont motivé leur décision de migrer et les circonstances dans lesquelles s'est effectué le départ. La deuxième partie interrogeait les trajectoires des répondants à partir de leur arrivée au Canada,

notamment leurs conditions d'installation, leurs parcours professionnels, et les difficultés rencontrées. Le but de ces deux premières parties était de comprendre les réalités des répondants avant le début de leur situation d'itinérance, et notamment leurs parcours migratoires, afin de pouvoir analyser leur impact potentiel sur leurs difficultés actuelles. Enfin, dans la troisième partie du guide, nous nous sommes attardée sur la situation de précarité résidentielle des participants, les événements qui selon eux avaient directement provoqué les difficultés de logement qu'ils rencontraient, ainsi que les obstacles vécus au quotidien et qui les maintenaient dans cette situation.

Aux données issues de ces entretiens, qui ont constitué notre principal matériau de recherche, nous avons associé les informations recueillies auprès de deux intervenantes employées dans des ressources pour personnes en situation d'itinérance avec qui nous nous sommes entretenue. Ces entrevues avaient pour but de compléter les informations collectées auprès des participants et d'avoir un aperçu de la manière dont certaines données issues de la littérature scientifique peuvent se matérialiser sur le terrain. Ainsi, les questions visaient à rechercher des propriétés plus générales du phénomène de l'itinérance chez des personnes ayant une trajectoire migratoire, notamment son ampleur, les caractéristiques de la population concernée, ainsi que les différences perçues par rapport au phénomène de l'itinérance tel qu'il se présente habituellement, et ce à partir de la perception de ces intervenantes en tant qu'actrices du milieu. Il s'agissait également d'entrevues semi-dirigées, réalisées dans un cadre moins formel.

Dans l'ensemble il s'agit donc d'un matériau vivant et provoqué par la chercheuse, c'est-à-dire produit à partir d'une interaction entre chercheuse et personnes interviewées. La collecte de ces données a nécessité une demande d'approbation éthique par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) de l'UQAM, qui a été déposée le 2 septembre 2024, après l'évaluation du projet de mémoire. Le 22 septembre, nous avons reçu une première approbation conditionnelle avec demande d'ajout d'informations, et le projet de recherche a été autorisé définitivement le 9 octobre 2024 (voir annexe b).

#### 1.4.2 Population à l'étude et mode de recrutement

La population sur laquelle porte cette recherche est constituée d'hommes migrants —tous statuts confondus—, noirs ou arabes, originaires d'un pays d'Afrique subsaharienne, arrivés au Canada à

l'âge adulte, et se trouvant en situation d'itinérance visible. Dans une section précédente (1.1), nous avons expliqué les raisons qui nous ont amenée à nous concentrer sur une population masculine et sur la région géographique d'Afrique subsaharienne, le but étant d'évaluer l'impact de certaines dynamiques découlant de ces caractéristiques, tout en assurant des conditions de faisabilité adaptées au temps et à la portée réduits de cette recherche. De plus, nous avons choisi de nous intéresser aux migrants de première génération ayant des statuts migratoires divers puisque l'un des objectifs de ce travail est de réfléchir sur l'impact de la migration en elle-même sur les trajectoires d'itinérance des migrants, et le statut d'immigration joue un rôle déterminant dans ce processus.

Pour ce qui est du repérage et du recrutement des unités constituant notre échantillon, nous avons choisi de le faire dans une ressource destinée aux personnes en situation d'itinérance, car l'itinérance étant un phénomène large et difficile à définir, cette population peut être difficile à identifier en dehors de ce type de lieux qui leur sont en principe dédiés (Roy et Laberge, 1994). Dans cette perspective, nous avons retenu comme critère exclusif de repérage, la fréquentation d'une ressource pour personnes en situation d'itinérance au sein de laquelle nous sommes employée. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif (OBNL) situé au centre-ville de Montréal, dont la mission est de venir en aide aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et ce, depuis plus de vingt ans. La ressource propose différents services, notamment un service d'entreposage, qui permet aux usagers de conserver des effets personnels dans un casier dont les frais de location sont de 10\$ par mois; un service postal qui offre à des bénéficiaires de l'aide sociale la possibilité d'avoir une adresse postale individuelle où recevoir leurs chèques mensuels ainsi que d'autres types de courriers personnels et administratifs; des logements sociaux, qui permettent aux locataires de consacrer 25% de leur revenu au loyer; et un centre de jour, qui offre une gamme variée de services. Parmi ces services il y a une offre alimentaire qui comprend un service gratuit de soupe tout au long de la journée, de repas aux heures du déjeuner et du dîner, de café à prix réduit et des distributions gratuites ou à prix réduit de vivres alimentaires. On y trouve également des services de douche et de buanderie entre 7h et 12h30 : le service de douche est gratuit et comprend les produits d'hygiène nécessaires, et le service de buanderie est au prix réduit de 2\$, incluant le lavage, le séchage et le détergeant de lessive. L'organisme propose trois programmes d'intervention visant une réinsertion socio-économique progressive adaptée aux

participants : 1) le programme Premier pas SAE (service d'aide à l'emploi) qui est un programme d'aide à l'emploi offert en partenariat avec Emploi-Québec qui consiste en un accompagnement personnalisé pour les personnes désirant se réinsérer sur le marché de l'emploi; 2) la brigade verte, qui est une escouade de propreté qui sillonne l'arrondissement Ville-Marie pour nettoyer les rues et les parcs; 3) le programme PAAS Action, destiné aux personnes qui ont un empêchement majeur à l'emploi, et qui consiste en une réinsertion socio-économique vécue au sein de l'organisme, le but étant de redonner un équilibre de vie aux participants et d'éviter l'isolement. Chaque programme offre aux participants un soutien financier sous forme d'allocations de transport, de bonification du chèque d'aide sociale, etc.

Au mois d'août 2024, avant le dépôt de notre demande de certificat éthique, nous avons présenté le projet à la directrice générale de l'organisme qui s'est montrée très réceptive et a mentionné qu'une hausse de la clientèle issue de l'immigration avait justement été constatée quelques mois plus tôt par la personne qui coordonnait les activités du centre de jour à ce moment-là. Le projet de recherche permettrait alors à l'organisme de mieux comprendre les besoins et les réalités de cette clientèle plus présente. Après avoir donné son accord, la directrice nous a référée au coordonnateur du centre de jour avec qui nous avons eu une brève entrevue d'environ quinze minutes. Durant cet échange il était essentiellement question de donner des informations précises sur la recherche, ses objectifs et les conditions de réalisation. Le coordonnateur s'est montré ouvert et disponible, et a ensuite introduit la recherche auprès des intervenants du centre de jour à qui nous avons également brièvement expliqué les objectifs et le type de données que nous souhaitions recueillir. Le coordonnateur nous a également donné accès à une salle fermée pour la réalisation des entretiens, ce qui a permis d'assurer un cadre plus confidentiel dans lequel les participants pourraient se sentir plus à l'aise de parler.

Après avoir obtenu le certificat d'approbation éthique en octobre 2024, nous avons directement entamé le recrutement, principalement au sein du centre de jour, où nous avons préalablement effectué plusieurs journées d'observation. Trois jours par semaine, nous y passons une à deux heures, entre 10h30 et 12h30, soit une heure avant et une heure après l'heure du service du diner, ce qui représente la période la plus achalandée. Une partie du recrutement s'est également faite à travers le service des cases postales, dont l'accès est distinct de celui du centre de jour. Une grande partie des usagers de ce service ne fréquentant pas le centre de jour, cela nous a permis d'élargir

notre cible de recrutement, sans avoir à nous rendre dans une autre ressource, ce qui aurait été difficile au vu de nos contraintes de temps. En dehors des heures passées au centre de jour, nous passions le reste du temps dans ce service. Dans les deux cas, la plupart du temps nous entrions directement en contact avec les usagers qui correspondaient à nos critères et que nous repérions par des signes visibles comme la couleur de peau, et les noms et accents d'origine africaine, auxquels nous sommes familière. Pour l'un des répondants, le contact s'est fait par l'intermédiaire de l'intervenant responsable du programme auquel il participait. Pour chaque personne approchée, nous présentions d'abord brièvement la recherche et ses objectifs et nous leur expliquions en quoi consistait leur participation, en insistant sur le fait qu'elle était volontaire et la recherche totalement indépendante de l'organisme, suite à quoi ils exprimaient leur intérêt à participer ou non. En raison des enjeux de stigmatisation liés au terme « itinérant », et du fait que certaines personnes peuvent ne pas s'identifier comme tel malgré les difficultés qu'elles vivent (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2023), nous avons choisi de parler plutôt de « difficultés de logement ». Le premier contact n'était pas toujours facile, et les réactions des personnes approchées étaient diverses. Plusieurs ont tout de suite décliné, parfois sans avoir entendu les explications complètes. D'autres avaient du mal à comprendre certains aspects de la recherche et il fallait donner des informations supplémentaires, au bout desquelles elles pouvaient préférer ne pas participer. Par exemple les premières personnes ayant acquis la citoyenneté que nous avons approchées répondaient qu'elles n'étaient pas des immigrants, et il a fallu leur expliquer que nous nous intéressions aux personnes qui sont nées à l'étranger et sont arrivées au Canada comme immigrants. Pour les personnes suivantes, nous avons ajusté cette désignation pour réduire la confusion. D'autres personnes approchées en revanche ont tout de suite accepté de participer à la recherche et se sont montrées très ouvertes au cours des entretiens. Aussi, chez certaines personnes le fait que nous soyons nous-mêmes d'origine africaine facilitait le premier contact lorsqu'elles s'en rendaient compte et nous posaient la question.

La période de recrutement s'est étendue du 7 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2024. Au total nous avons approché seize personnes correspondant à nos critères, dont huit ont accepté de faire l'entrevue. Pour ces personnes, nous avons choisi de recueillir le consentement sous forme orale, que nous avons consigné dans nos notes de recherche. Après lecture et explication de la fiche de consentement préparée à cet effet (voir annexe c), nous leur posions explicitement la question de

savoir si elles acceptaient de participer à la recherche, à la suite de quoi elles devaient répondre par l'affirmative pour que le consentement soit valide. Ce choix s'explique d'une part par le fait que la population en situation d'itinérance présente des taux élevés d'analphabétisme, et nous avons voulu anticiper d'éventuelles difficultés à lire ou comprendre le formulaire. D'autre part, en tant que personnes en situation d'itinérance et/ou personnes en situation migratoire précaire, certains participants auraient pu être méfiants à l'idée de signer un document par crainte de ce que cela pourrait impliquer.

Les entretiens ont duré entre 15 et 50 minutes, et se sont déroulés dans un local fermé, sauf quand les participants préféraient ne pas se déplacer, ou quand le local n'était pas disponible et, dans ces cas-là, l'entretien s'est fait directement dans le centre de jour. Nous avons rencontré certaines difficultés durant ces phases de recrutement et de réalisation des entretiens, sur lesquelles nous reviendrons dans la dernière section.

#### 1.4.3 Présentation de l'échantillon des hommes migrants en situation d'itinérance interviewés

##### 1.4.3.1 Caractéristiques de l'échantillon

En lien avec notre démarche qualitative, nous avons constitué un échantillon non probabiliste impliquant deux modalités de sélection. La première repose sur le choix raisonné (Dufour et Larivière, 2012) en lien avec les caractéristiques spécifiques définissant la population de notre étude et que nous avons détaillées plus haut. La deuxième modalité de sélection s'est faite sur une base volontaire, selon la disposition des personnes sollicitées à participer ou non.

Au total, nous avons interrogé 8 hommes : sept hommes noirs originaires de pays d'Afrique subsaharienne, notamment du Sénégal (N=3/8), du Nigéria (N=1/8), du Ghana (N=1/8), de la Côte d'Ivoire (N=1/8) et de la RDC (N=1/8); et un homme arabe originaire du Maroc, en Afrique du Nord. Bien que nous nous intéressions aux migrants venant d'Afrique subsaharienne, lorsque nous avons été mis en contact avec ce participant par un des intervenants de la ressource, nous avons choisi de réaliser l'entretien, en raison des similitudes que présentent les contextes migratoires des migrants issus de ces deux régions, notamment l'éloignement géographique par rapport au Canada, les dynamiques qui y sous-tendent l'émigration, le fait que les ressortissants appartiennent à des

groupes faisant l'objet d'une racialisation au Canada, et les difficultés d'intégration auxquelles ils font face.

Les participants sont âgés de 28 à 64 ans. La moitié d'entre eux est arrivée au Canada dans les deux dernières années (N=4/8), trois personnes vivent au pays depuis au moins dix ans, et la dernière depuis sept ans. Trois participants ont acquis la citoyenneté canadienne, quatre ont le statut de demandeur d'asile et une personne a reçu une réponse positive à sa demande d'asile, mais n'a pas encore obtenu le statut de réfugié. Pour ce qui est de la situation résidentielle, deux participants louent un logement en colocation, deux ont dû passer la nuit dans des lieux extérieurs et les autres (N=4/8) passent la nuit dans une ressource d'hébergement d'urgence pour personnes en situation d'itinérance. En dehors de ce type de ressources, tous les participants fréquentent régulièrement un ou plusieurs centres de jour pour subvenir à leurs besoins. Le tableau 1.1 ci-dessous résume les caractéristiques des huit participants, notamment l'âge, le pays d'origine, l'année d'arrivée au Canada, le statut d'immigration à l'arrivée, le statut d'immigration actuel, la situation résidentielle et le niveau d'études. Pour assurer l'anonymat, tout au long de ce travail les participants sont identifiés par un chiffre qui représente l'ordre dans lequel nous les avons rencontrés. Nous les désignons par Participant [n°] ou P [n°].

En ce qui concerne les entrevues avec les intervenantes, nous en avons réalisé deux : la première a eu lieu sur place, avec une intervenante de la ressource, et a duré environ 15 minutes, et la deuxième s'est faite avec une intervenante d'un autre organisme pour personnes en situation d'itinérance, également situé à Montréal. Elle s'est déroulée à distance, à travers le logiciel zoom et a duré environ 25 minutes.

Tableau 1.1 Caractéristiques sociodémographiques des huit participants à l'étude

	Âge	Pays d'origine	Année d'arrivée	Statut à l'arrivée	Statut actuel	Situation résidentielle	Niveau scolaire
P1	53	Sénégal	1995	Étudiant	Citoyen canadien	Sans logement	Secondaire
P2	64	Maroc	1989	Résident permanent	Citoyen canadien	Sans logement	Universitaire
P3	45	Sénégal	2023	Visiteur	Demandeur d'asile	Sans logement	Universitaire
P4	+50	Nigeria	2022	Demandeur d'asile	Demandeur d'asile	Sans logement	Secondaire
P5	30	Ghana	2024	Visiteur	Demandeur d'asile	En colocation	Universitaire
P6	28	Côte d'Ivoire	2024	Étudiant	Demandeur d'asile	Sans logement	Post secondaire
P7	47	Sénégal	2010	Résident permanent	Citoyen canadien	Sans logement	Universitaire
P8	49	RDC	2017	Demandeur d'asile	Demandeur d'asile	En colocation	Universitaire

#### 1.4.3.2 Résumé des trajectoires des participants

Puisque dans les deux chapitres d'analyse les données seront agglomérées, nous présentons ici des résumés des profils individuels des participants, en abordant les trois grands thèmes de nos entretiens à savoir le parcours pré-migratoire, le parcours post-migratoire et les difficultés de logement. Ces résumés permettront d'avoir un aperçu de l'évolution des trajectoires des répondants, et de mieux voir l'articulation des éléments qui seront abordés séparément dans les chapitres 3 et 4.

##### - Participant 1

Le participant 1 est un citoyen canadien âgé de 54 ans et originaire du Sénégal. Arrivé au Canada en 1995, il avait complété ses études secondaires au Sénégal et travaillé dans différents secteurs d'activité, notamment l'élevage et l'agriculture. Bien qu'il soit arrivé avec un permis d'études, il n'a pas suivi de formation au Canada et a obtenu la résidence permanente par le biais d'un parrainage familial quelques années après. Son installation s'est déroulée sans difficulté majeure, il a travaillé dans divers secteurs d'activité, notamment l'industriel, avant de devenir travailleur autonome. Il a perdu son dernier logement en 2021 à la suite d'un conflit avec le propriétaire et, depuis, il passe les nuits dans des lieux extérieurs et dit poursuivre ses activités professionnelles en journée, bien qu'il n'ait pas donné de détails supplémentaires à ce sujet. Il utilise régulièrement une ressource pour personnes en situation d'itinérance, dont il se dit satisfait jusqu'à présent.

##### - Participant 2

Le participant 2, âgé de 64 ans, est originaire du Maroc et a la citoyenneté canadienne. Divorcé et père de deux enfants, il a émigré au Canada il y a 35 ans pour y rejoindre sa conjointe qui l'avait alors parrainé. Malgré des débuts difficiles sur le marché du travail, et ce en dépit de ses études universitaires, son installation s'est bien déroulée dans l'ensemble, et il a travaillé dans différents secteurs d'activité notamment le taxi et la restauration. Il a dû arrêter de travailler il y a un an en raison de problèmes de santé et s'est ensuite séparé de sa conjointe. Son revenu d'aide sociale ne lui permettant pas de prendre en charge seul la totalité du loyer, il a dû quitter le logement et depuis, il passe les nuits dans un refuge. Au cours de la journée, il fréquente une autre ressource communautaire où il participe à un programme de réinsertion deux jours par semaine, ce qui lui

permet de bonifier son revenu d'aide sociale. Il est actuellement à la recherche d'un logement social.

- Participant 3

Le participant 3 a 45 ans et est demandeur d'asile. Originaire du Sénégal où résident encore son épouse et ses deux enfants, il y a suivi une formation universitaire en économie et a accumulé plusieurs années d'expérience professionnelle dans ce domaine. Il est arrivé au Canada comme visiteur il y a environ un an, et, en partie motivé par le climat politique instable dans son pays à ce moment-là, il a introduit une demande d'asile à l'aéroport après avoir eu connaissance de la possibilité de s'installer au pays suivant cette procédure. Il a alors été pris en charge par le PRAIDA pendant deux mois, au bout desquels il a trouvé un emploi comme ouvrier d'entrepôt ainsi qu'un logement qu'il a perdu peu de temps après suite à un accident de travail. Depuis, il passe ses nuits dans un refuge et utilise régulièrement d'autres ressources pour personnes en situation d'itinérance. Il est actuellement en période d'essai pour un nouvel emploi dans un entrepôt.

- Participant 4

Le participant 4 est un homme anglophone d'une cinquantaine d'années dont la demande d'asile a été approuvée. Originaire du Nigéria, il a quitté le pays pour les États-Unis en 2017 avec un visa de visiteur. Il y a passé cinq ans et malgré sa situation d'irrégularité, il a rapporté que sa vie y était très satisfaisante : il avait un emploi, une certaine stabilité financière et vivait près de sa mère et de sa sœur arrivées quelques années avant. Il a choisi de se rendre au Canada en quête de soins à la suite d'un diagnostic médical, faute d'assurance médicale aux États-Unis. Il y a environ deux ans, il est arrivé à Toronto par un point d'entrée terrestre où il a introduit une demande d'asile. Il a été pris en charge et hébergé dans un refuge, où il aurait eu une mésentente avec un autre occupant. Selon ses dires, les employés auraient pris le parti de ce dernier, et orchestré son exclusion non seulement du refuge, mais aussi de toutes les autres ressources d'aide, ce qui l'aurait poussé à partir pour Montréal. Il a rapporté inhaler régulièrement de la drogue depuis plusieurs années et ceci ajouté aux situations souvent incompréhensibles voire invraisemblables qu'il a décrites, il nous a semblé qu'il souffrait de problèmes de santé mentale.

- Participant 5

Le participant 5 est un homme anglophone âgé de 30 ans et de nationalité ghanéenne. Avant son arrivée au Canada il y a un peu moins d'un an, il avait toujours vécu au Ghana, où il a obtenu un diplôme universitaire de premier cycle en commerce et cumulé plusieurs expériences professionnelles. Selon ses dires, sa vie était « parfaite » avant qu'un conflit familial ne le contraigne à se cacher puis à s'éloigner de sa famille, et c'est dans ce contexte qu'il a choisi de partir pour le Canada avec un visa de visiteur pour un séjour de quelques mois. Mais peu après son arrivée, il a finalement demandé l'asile sur les conseils d'un proche vivant au Ghana, qui lui aurait fait savoir que sa famille était toujours à sa recherche. Arrivé par la ville de Toronto, le proche qui était censé l'accueillir ne s'est pas présenté et il a alors choisi de se rendre à Montréal, où il a passé plusieurs mois dans des refuges. Il loue actuellement un logement en colocation à Laval, mais recourt occasionnellement à un refuge quand il ne veut pas s'éloigner de Montréal et continue d'utiliser des ressources pour personnes en situation d'itinérance pour subvenir à d'autres besoins. Ses recherches d'emploi n'ayant pas été fructueuses jusqu'ici, et la langue étant un véritable obstacle, il prévoit de quitter Montréal pour le Nunavut, puis l'Alberta, espérant y trouver de meilleures opportunités.

- Participant 6

Le participant 6 est âgé de 28 ans et est arrivé de la Côte d'Ivoire il y a trois mois (au moment de l'entretien). Après avoir obtenu son diplôme de fin d'études secondaires, il a suivi une formation postsecondaire en gestion commerciale avant d'enchaîner plusieurs emplois précaires. Il est arrivé au Canada avec un permis d'études et pour des raisons qu'il a préféré ne pas préciser, il a introduit une demande d'asile dans les jours qui ont suivi. Accueilli et hébergé par des proches vivant à Drummondville pendant un certain temps, il s'est ensuite installé à Montréal où il réside exclusivement dans une ressource d'hébergement d'urgence. Il n'a donc jamais loué de logement depuis son arrivée et n'en cherche pas puisqu'il n'a pas d'emploi, et pas de revenu d'aide sociale. Il est actuellement en recherche d'emploi et se dit très satisfait de sa vie depuis son arrivée.

- Participant 7

Le participant 7 est âgé de 47 ans et a la citoyenneté canadienne. Il est originaire du Sénégal et est arrivé au Canada en 2010 par immigration économique, après avoir vécu cinq ans en Espagne. Il décrit son installation au Canada comme relativement facile, grâce à l'accompagnement d'une agence qui a géré sa procédure d'immigration. En plus des études universitaires en littérature qu'il avait faites au Sénégal, il a suivi deux autres formations universitaires au Canada, en architecture durable et en commerce international. Il a également accumulé plusieurs années d'expérience professionnelle dans ces domaines au Sénégal, en Espagne et au Canada, mais sa dernière expérience était un emploi dans le secteur du service ménager qu'il a quitté au bout de deux ans en raison de problèmes de santé mentale. Depuis 2014, il a alterné entre incarcération, internement en hôpital psychiatrique et périodes d'itinérance, et il vit actuellement dans un refuge. Il est suivi par un psychiatre et un.e travailleur.se social.e et maintenant qu'il parvient à mieux gérer ses problèmes de santé mentale, il espère pouvoir trouver un logement, et ensuite une formation à suivre ou un emploi. Il est divorcé et a deux enfants qui vivent à l'étranger avec son ex-conjointe.

- Participant 8

Le participant 8 est un homme âgé de 49 ans, originaire de la République Démocratique du Congo. Marié mais séparé de fait, il a trois enfants dont deux issus d'une précédente union. Après ses études secondaires, il a émigré en Afrique du Sud où il a suivi des études universitaires en droit commercial, avant de s'installer aux États-Unis où il a vécu plusieurs années avec le statut de demandeur d'asile. Il est arrivé au Canada il y a sept ans pour y rejoindre sa conjointe, une citoyenne canadienne avec qui il s'était marié aux États-Unis et, n'ayant pas de statut légal, il a dû introduire une nouvelle demande d'asile à la frontière. Après avoir manqué un rendez-vous important en lien avec sa demande d'asile, il a choisi d'entamer une procédure de parrainage avec son épouse pour régulariser sa situation. Mais des problèmes conjugaux ont conduit à la séparation du couple et sa conjointe a interrompu la procédure de parrainage. Malgré son statut précaire, il s'était plus ou moins bien intégré. Il avait un emploi et n'avait jamais eu de problème de logement, mais avec sa situation conjugale, et l'expiration de ses documents de demandeur d'asile, il a été dans l'incapacité de travailler pendant plusieurs années. Il a alors alterné entre ressources pour

personnes en situation d'itinérance et *couchsurfing*<sup>6</sup>. Récemment, il a pu renouveler ses documents grâce à un organisme d'aide aux migrants. Il vit en colocation avec un proche depuis quelques mois, mais fréquente encore des ressources pour personnes en situation d'itinérance pour subvenir à ces besoins.

#### 1.4.4 Analyse du matériau, difficultés rencontrées et limites de la recherche

##### 1.4.4.1 Analyse du matériau

Une fois les entretiens terminés, chaque enregistrement a été retranscrit sous forme de verbatim et dans le cas des entretiens qui n'avaient pas pu être enregistrés, les données manuscrites ont été rassemblées et organisées. Nous avons alors procédé à plusieurs lectures des entretiens ce qui nous a permis de nous familiariser avec notre matériau de recherche et de faire émerger les thèmes récurrents et singuliers. Nous avons documenté, réorganisé et classé ces thèmes, en partant des trois axes de notre guide d'entretien —soit les parcours pré et post-immigration et les difficultés de logement.

Nous avons ensuite procédé à un second niveau d'analyse, en confrontant ces données à nos questions de recherche, ce qui nous a permis de dégager une deuxième série de thèmes, à partir desquels nous avons structuré notre plan d'analyse final. Les deux principaux axes étant les éléments qui semblaient relever directement des parcours migratoires des participants (1), et les obstacles plus généraux, sans lien avec la migration, qui semblaient proches de ceux qui caractérisent le phénomène de l'itinérance dans sa globalité (2).

##### 1.4.4.2 Difficultés rencontrées et limites de la recherche

Les premières difficultés rencontrées concernent le recrutement des participants. Bien que nous ayons recensé un nombre important d'utilisateurs de la ressource correspondant à la population visée durant la période de l'enquête, plusieurs des personnes approchées ont décliné notre sollicitation à participer ou encore ont fixé des rendez-vous qu'elles n'ont finalement pas honorés. En raison de contraintes de temps, nous n'avons pas pu étendre la période et les lieux de recrutement.

---

<sup>6</sup> Expression utilisée pour désigner le fait d'être hébergé temporairement par des proches

La conduite des entretiens a également posé certains défis, notamment au niveau du contenu des données recueillies. L'itinérance est un sujet sensible et les participants étaient amenés à aborder des événements difficiles de leurs parcours, ce qui a provoqué des réactions émotives chez certains. Par ailleurs, certains participants se sont montrés très réservés et évasifs dans leurs réponses, ou ont préféré ne pas répondre à certaines questions, notamment les personnes demandeuses d'asile. C'est ce qui explique que la durée de certaines entrevues ait été très courte. Au-delà de la sensibilité du sujet de l'itinérance, les situations migratoires précaires des participants peuvent expliquer une certaine méfiance envers les questions. En effet, si de manière générale la situation des personnes itinérantes fait qu'elles peuvent avoir une perception réservée de la recherche (Roy et Laberge, 1994), chez des demandeurs d'asile ou des nouveaux arrivants, cela pourrait être accentué. De fait, il pourrait y avoir une volonté de protéger certaines informations de peur que les révéler puisse leur porter préjudice que ce soit par rapport à leur situation d'immigration instable ou à leur utilisation des ressources; cela peut être plausible surtout chez les nouveaux arrivants qui ne sont pas forcément familiers au fonctionnement des services qu'ils fréquentent. Aussi, notre position de chercheuse femme et migrante face à des hommes migrants pourrait également avoir eu une incidence sur les données recueillies. Les rôles de genre, —notamment la fonction de pourvoyeur attribuée aux hommes dans de nombreuses sociétés— et l'« échec » à remplir cette fonction mais aussi à accomplir le projet migratoire en lui-même, que symbolise la situation d'itinérance, pourraient expliquer une certaine réserve chez les interviewés à se livrer pleinement ou à exposer leurs difficultés face à une femme non seulement plus jeune, mais également elle-même issue de l'immigration.

Toujours en ce qui concerne le déroulement des entretiens, deux participants ont préféré que l'entretien ne soit pas enregistré et à ce moment-là nous devions retranscrire tous les propos à la main en temps réel, ce qui a pu altérer la précision des informations recueillies. Aussi, certains participants n'ont pas voulu se déplacer dans la salle prévue à cet effet, généralement de peur de manquer le service des repas, et dans d'autres cas la salle était indisponible. L'entretien devait alors se faire directement dans le centre de jour, ce qui a rendu la retranscription des entretiens en question difficile à cause des bruits ambiants, mais cela pourrait également avoir eu un impact sur le contenu des échanges. De fait, la présence d'autres usagers ou d'autres employés de la ressource à proximité pourrait avoir limité les informations données par les participants.

Deux entretiens ont été conduits en anglais, puisque les participants ne parlaient pas français, et bien que nous ayons une maîtrise suffisante de la langue pour conduire les entretiens, il est possible que certaines nuances nous aient échappé lors de l'analyse de ce matériau.

Enfin, pour ce qui est des limites de cette recherche, elle s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de maîtrise et est donc restreinte en termes de portée et de temps. D'abord, seulement huit personnes ont été interrogées et l'échantillon ne saurait être représentatif de cette population au sens strict, le recrutement s'étant fait sur une base non probabiliste et volontaire. Le phénomène étant relativement récent et peu documenté, très peu de données sont disponibles sur cette thématique, mais nous avons tout de même cherché à diversifier les modalités d'explication, ce qui a permis de proposer, à titre exploratoire, des pistes de réponse à nos questions de recherche et aux hypothèses formulées au départ. Ensuite, tous les participants ont été recrutés au sein du même organisme, ce qui ne permet pas de rendre compte de la diversité des expériences des personnes migrantes en situation d'itinérance, notamment celles qui ne fréquenteraient pas ce type de ressources. Ajoutées aux limites évoquées ci-dessus quant aux données recueillies, ces considérations font que la recherche ne vise pas la généralisation, mais plutôt à explorer la réalité encore peu étudiée de l'itinérance chez les personnes migrantes au Québec.

## **CHAPITRE 2**

### **RECENSION DES ÉCRITS ET CADRE CONCEPTUEL**

Dans ce chapitre nous présentons la littérature sur laquelle nous nous sommes appuyée pour construire notre problématique de recherche à savoir, l'itinérance chez les personnes migrantes racisées, originaires d'Afrique subsaharienne. La première section est une recension des écrits sur la question de l'itinérance au Québec, avec un arrêt sur la population migrante à laquelle nous nous intéressons. La deuxième section quant à elle, présente les quatre concepts évoqués dans le chapitre précédent et à travers lesquels nous analysons notre objet de recherche : exclusion, vulnérabilité, processus migratoire et visibilité.

#### 2.1 Revue de la littérature

Notre revue de littérature portant sur la question de l'itinérance est divisée en deux parties. La première aborde des aspects généraux du phénomène de l'itinérance au Québec, notamment les définitions, les formes sous lesquelles il se présente, et les explications qui y sont associées. La deuxième partie elle, présente les écrits portant spécifiquement sur la problématique de l'itinérance vécue par des personnes migrantes et des personnes issues de minorités racisées, en contexte québécois et ailleurs.

##### 2.1.1 L'itinérance, une réalité complexe

L'itinérance émerge au Québec au courant du 19<sup>e</sup> siècle (Grimard, 2013), mais c'est surtout à partir des années 1980 qu'elle fait l'objet de recherches soutenues en sciences humaines et sociales (Parazelli, 2021). En effet, cette période est marquée par une reconfiguration du phénomène sur plusieurs aspects, notamment une diversification des populations touchées, qui s'éloigne des figures traditionnelles du clochard ou du quêteux auxquelles on associait l'itinérance jusque-là. De plus, les parcours des personnes en situation d'itinérance tendent à se complexifier, en raison de la multitude de problèmes auxquels elles sont confrontées. Enfin, on constate à cette période une aggravation générale du phénomène dans les grandes métropoles, mais aussi son extension dans des villes plus petites qui jusque-là n'étaient pas touchées (Hurtubise et Roy, 2007).

L'itinérance est souvent présentée comme un problème social complexe et difficile à définir, et à ce jour, aucune définition ne fait véritablement consensus au sein de la communauté scientifique

(Fournier et Ostoj, 1996 ; Roy et Laberge, 1994). De ce fait, les recherches mobilisent généralement des définitions opérationnelles en s'appuyant sur une caractéristique précise telle que la fréquentation régulière d'une ressource pour personnes itinérantes, l'absence de logement, la précarité économique, les difficultés de fonctionnement, etc. (Dufour, 2000 ; Roy et Laberge, 1994); ce qui donne lieu à une multitude de définitions. Par exemple, l'Observatoire canadien sur l'itinérance (2012) met l'accent sur l'accès à un logement et décrit l'itinérance comme « la situation d'un individu, d'une famille ou d'une collectivité qui n'a pas de logement stable, sécuritaire, permanent et adéquat, ou qui n'a pas de possibilité, les moyens ou la capacité immédiate de s'en procurer un ». Depuis 2014, le gouvernement du Québec a adopté dans sa *Politique de lutte à l'itinérance*, une définition plus large par laquelle il entend reconnaître la complexité et la diversité de l'itinérance (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2023) :

L'itinérance désigne un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes.

Ainsi, l'itinérance n'est pas un phénomène unique ou statique, et peut se manifester sous différentes formes. Plusieurs classifications du phénomène ont été proposées, et l'une d'entre elles est celle qui distingue l'itinérance « visible » de l'itinérance « cachée », bien qu'il n'existe pas de définition stricte de ces deux réalités. D'une part, l'itinérance visible est associée à une présence marquée, voire chronique des individus dans l'espace public, ou encore à une utilisation récurrente des services et des ressources. D'autre part, l'itinérance cachée renvoie à des situations moins visibles et selon les recherches, elle peut inclure autant le fait d'être hébergé temporairement par des proches ou de vivre dans des lieux non conçus pour l'habitation, que le fait de vivre dans un logement précaire, le but étant souvent d'éviter l'exposition (MacDonald *et al.*, 2024 ; Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2022). Cette forme d'itinérance soulève alors la question de ce que signifie réellement avoir un logement, une question à laquelle Laberge et Roy (2001) proposent de répondre à travers la notion de domiciliation, qu'elles définissent comme « l'accès et l'usage continu, sécuritaire, intime, exclusif et souverain d'un espace (privé) de vie privée ». L'itinérance cachée est souvent associée à certains groupes comme les femmes, les personnes autochtones, les

personnes âgées et les personnes issues de l'immigration (MacDonald *et al.*, 2020), et aux zones rurales ou semi-rurales où l'itinérance peut être particulièrement stigmatisée (Gaulin, 2024).

Il existe une autre typologie de l'itinérance basée sur la durée et la récurrence de la période d'itinérance. On parle alors d'itinérance chronique pour les personnes sans logement stable sur une longue durée, d'itinérance cyclique ou épisodique pour les personnes alternant entre itinérance et logement stable, et d'itinérance situationnelle ou temporaire, qui renvoie aux personnes habituellement en situation de stabilité résidentielle qui se retrouvent momentanément sans logement (Bergheul, 2015 ; Echenberg et Munn-Rivard, 2020). Toutefois, les frontières entre ces différentes formes d'itinérance restent difficiles à tracer, et il est facile pour les personnes de passer d'une situation à une autre en fonction des contextes sociaux et des expériences qu'elles vivent (MacDonald *et al.*, 2022).

Malgré la diversité des définitions et des conceptions, s'il y a bien un aspect de l'itinérance qui fait aujourd'hui consensus dans les recherches, c'est sa nature multidimensionnelle. En effet, l'itinérance est désormais reconnue comme un phénomène complexe, une condition de vie, au croisement d'un ensemble d'éléments de natures différentes qui s'accumulent, interagissent et fragilisent les individus (Campeau, 2000 ; Hurtubise et Roy, 2007 ; MacDonald *et al.*, 2022 ; Roy, 2021 ; Roy et Grimard, 2015). L'opposition entre explications de nature individuelle et structurelle qui a longtemps structuré les débats sur l'itinérance ne tient donc plus, et on parle aujourd'hui d'une combinaison d'éléments qui s'interpénètrent. On les répartit néanmoins en trois catégories : structurels, institutionnels et individuels.

Sur le plan structurel, la problématique du logement apparaît comme un élément central dans la compréhension de l'itinérance (Gaudreau, 2007 ; Grimard *et al.*, 2024 ; Poirier, 2000 ; Roy et Grimard, 2015). En effet, les questions d'accès et de maintien en logement représentent un élément de fragilisation important dans les trajectoires d'itinérance des individus, qui peinent à trouver ou maintenir un logement en raison notamment de la faible participation des gouvernements au développement des logements sociaux, de la rareté des logements abordables et salubres, du manque de programmes d'aide, de l'insuffisance de logements avec soutien communautaire, des conflits et discriminations vécus avec les propriétaires, etc. (Grimard *et al.*, 2024 ; Hurtubise et Roy, 2007 ; Roy et Grimard, 2015). Depuis quelques années, la situation du logement est d'ailleurs

critique sur l'ensemble du territoire et se caractérise par une pénurie de logements abordables, une augmentation rapide des prix des loyers et des maisons, et des difficultés d'accès à un logement décent pour divers groupes, notamment les personnes démunies, les travailleurs à statut précaire, les jeunes familles et les membres des communautés autochtones (Nguyen, 2023). Dans un tel contexte de crise, le logement devient un facteur d'itinérance à double titre puisque d'un côté il conduit à la rue et de l'autre, pour les personnes qui s'y trouvent déjà, la sortie est de plus en plus difficile (Gaudreau, 2007). La problématique du logement est donc centrale et elle est souvent l'angle d'approche face au problème de l'itinérance, comme en témoignent les politiques de lutte contre l'itinérance. En effet, pendant longtemps, pour de nombreux chercheurs, résoudre la question de l'itinérance se limitait à résoudre celle de l'accès au logement (Campeau, 2000), une conception qui s'est matérialisée dans l'approche « logement d'abord » (*Housing first*) née aux États-Unis au début des années 2000 et appliquée aujourd'hui dans de nombreuses villes nord-américaines et européennes. Ce programme de politique publique consiste à donner accès à un logement stable et à long terme avec du soutien aux personnes en situation d'itinérance, en particulier celles en situation d'itinérance chronique, sans condition de devoir suivre un programme d'intervention préalable, contrairement aux approches précédentes (Gouvernement du Canada, 2022b ; Namian, 2018). Elle succède à l'approche « Traitement d'abord » (*Treatment First*) selon laquelle les personnes devaient franchir un certain nombre d'étapes, notamment l'arrêt de la consommation et le suivi d'un traitement médical avant d'être considérées comme aptes à vivre dans un logement indépendant (Namian, 2018). Depuis 2019, le gouvernement canadien a adopté sa propre stratégie de lutte contre l'itinérance, « Vers un chez-soi » qui intègre l'approche logement d'abord en mettant l'accent sur un soutien et un financement directs aux communautés (centres urbains, communautés autochtones, communautés des territoires, communautés rurales et éloignées) (Gouvernement du Canada, 2022a).

Ensuite, la pauvreté effective et le processus d'appauvrissement tiennent une place importante dans la compréhension du phénomène d'itinérance que ce soit à travers les restructurations du marché du travail ayant entraîné chômage et précarisation de l'emploi, les compressions budgétaires de l'État, ou encore les réformes apportées aux politiques sociales et leurs effets sur les populations les plus démunies (Campeau, 2000 ; Hurtubise et Roy, 2007 ; Roy et Grimard, 2015). Plus récemment, la croissance continue des taux d'inflation a eu des impacts importants sur la capacité

des populations à subvenir à leurs besoins, particulièrement pour les groupes les plus pauvres (Accueil Bonneau, 2024 ; Observatoire québécois des inégalités, 2022, 2023).

Sur le plan institutionnel, on relève la fragilisation qui peut découler du passage dans certaines institutions. Des parcours de personnes en situation d'itinérance montrent en effet que le passage dans des institutions telles que les milieux carcéraux, les centres de jeunesse, de désintoxication, ou de thérapie peuvent provoquer la déqualification et la stigmatisation des individus à leur sortie, rendant ainsi difficile leur réinsertion (Côté *et al.*, 2024 ; MacDonald *et al.*, 2022). Or lorsqu'elles sont à la rue, les personnes en situation d'itinérance font l'objet d'une surveillance et d'une judiciarisation accrues du fait de leur forte visibilité dans l'espace public, ce qui peut les inscrire dans des cycles entre itinérance et incarcération. Des études montrent que cette population est plus susceptible d'être interpellée et judiciarisée, notamment pour des infractions mineures, qui ne sont pas ou rarement sanctionnées lorsqu'elles sont commises par d'autres citoyens ; on parle alors de « profilage social » (Bellot et Sylvestre, 2017 ; Hurtubise et Roy, 2007 ; Québec (Province). *et al.*, 2009). Aussi, la désinstitutionnalisation psychiatrique au Québec a eu comme conséquence de limiter l'accès au soutien dont certains individus en prise avec des problèmes de santé mentale ont besoin pour pouvoir vivre de façon autonome (Hurtubise et Roy, 2007 ; Roy et Grimard, 2015). Enfin, certains auteurs parlent d'une forme de processus d'institutionnalisation dans les refuges pour personnes en situation d'itinérance, que l'on désigne par le terme *shelterization* (Grimard, 2013). Cette notion caractérise le lien de dépendance que les individus peuvent développer vis-à-vis de ces lieux, en raison de leur mode de prise en charge qui assure la majorité des besoins de base. Comme d'autres institutions, les refuges imposent aux personnes qui les fréquentent des exigences institutionnelles, qui demandent alors une forte adaptation, et qui entraînent au fil du temps une certaine transformation identitaire. Des auteurs identifient trois modalités de recours aux refuges chez les personnes en situation d'itinérance : 1) l'ancrage, caractérisé par une forme d'enracinement dans les ressources, une forte dépendance aux services offerts et une faible mobilisation de soi pour en sortir ; 2) la circulation, où les individus alternent entre périodes de relative stabilité résidentielle, et séjours dans les refuges, souvent plus réguliers ; 3) la projection, marquée par une forte mobilisation de soi pour sortir des ressources d'hébergement d'urgence. Deux figures sont observables ici : les passagers, qui y restent très peu de temps et pour qui les refuges représentent un tremplin durant une période difficile, et les supportés qui vivent en situation

d'itinérance depuis un certain temps et cherchent à en sortir, mais font face à certains obstacles qui entravent ou ralentissent leurs démarches (Grimard, 2013 ; Roy, 1988).

Globalement, ces éléments structurels et institutionnels peuvent être accentués par des systèmes de discrimination et d'oppression tels que l'homophobie, la transphobie, le racisme, et le colonialisme, qui contribuent à renforcer l'exclusion et la marginalisation de ces personnes aux situations précaires (Côté *et al.*, 2020 ; MacDonald *et al.*, 2020)

Pour ce qui est des explications de nature individuelle, on relève chez les personnes en situation d'itinérance des parcours marqués par des problèmes relationnels ou des ruptures interpersonnelles telles qu'une séparation, un deuil, la perte de la garde d'enfants, un départ précipité d'un milieu familial, des violences familiales ou conjugales, etc.(Hurtubise et Roy, 2007 ; MacDonald *et al.*, 2022). Ces ruptures qui souvent s'accumulent, fragilisent les individus et participent à les conduire progressivement en marge des liens socioaffectifs. Aussi, la situation d'itinérance est souvent associée aux problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, de dépendance aux jeux, de santé mentale, et à une détérioration de la santé physique, qui découle des conditions de vie difficiles de ces personnes (Roy et Grimard, 2015).

Ces divers obstacles varient en fonction des individus et des contextes, s'enchaînent, ou se superposent de façon parfois si imprévisible qu'il peut être difficile pour eux d'identifier les points de bascule vers l'itinérance (MacDonald *et al.*, 2022). Il n'existe donc pas de modèle unique quant à la genèse de la condition de vie itinérante, mais des travaux sur la question identifient deux grands types de trajectoires : d'une part, une venue à la rue progressive, une désaffiliation inscrite dans le temps à travers une diversité de difficultés et de ruptures, et des allers-retours entre insertion et non-insertion. D'autre part, des personnes qui connaissent un passage extrêmement rapide à la situation d'itinérance, en raison d'un événement ou d'une rupture brutale (Hurtubise et Roy, 2007).

Au-delà de ces caractéristiques générales qui sous-tendent le phénomène de l'itinérance, il présente des particularités en fonction des catégories de la population auxquelles on s'intéresse. C'est le cas de l'itinérance féminine, qui a pris de l'ampleur depuis le début des années 1980, bien qu'elle demeure peu documentée par rapport à l'itinérance masculine (Bellot et Rivard, 2017). Chez les femmes, la pauvreté apparaît comme un facteur majeur d'itinérance, mais elle se manifeste

différemment et découle des rapports de dépendance économique qui les lient aux hommes (Bellot et Rivard, 2017 ; Laberge *et al.*, 2000). Les mauvais traitements, et les violences familiales et conjugales tiennent également une place importante dans la survenue de l'itinérance chez les femmes (Bellot et Rivard, 2017 ; Bourque *et al.*, 2019 ; La rue des femmes, 2019 ; Laberge *et al.*, 2000), ce à quoi peuvent s'ajouter d'autres éléments de vulnérabilité tels que l'orientation sexuelle, l'appartenance à un groupe racisé, et la situation d'immigration (Bellot et Rivard, 2017). Une fois en situation d'itinérance, les femmes mettent souvent en place des moyens pour se rendre le plus invisible possible et éviter autant que possible la rue en cachant leurs difficultés, de peur des différentes formes de victimisations dont elles peuvent y faire l'objet, ou encore de perdre ou de ne pas récupérer la garde de leurs enfants (Bellot et Rivard, 2017 ; Bourque *et al.*, 2019 ; Laberge *et al.*, 2000). Elles sont alors contraintes de passer la nuit dans des lieux publics, chez des clients, dans des motels, ou encore pour certaines, de payer une part de loyer à des hommes dont elles sont contraintes de subir les violences pour ne pas être expulsées (La rue des femmes, 2016, 2018). Certains auteurs dénoncent d'ailleurs une invisibilisation du phénomène de l'itinérance au féminin, de par une lecture masculine de l'itinérance qui met en avant la présence dans la rue et sa visibilité, occultant ainsi les spécificités de l'itinérance vécue par les femmes (Bellot, 2016). Lorsqu'elles se retrouvent à la rue, les femmes y sont victimes de différentes formes de violences (agressions sexuelles, séquestrations, vols, etc.) qui laissent des séquelles physiques et mentales importantes (La rue des femmes, 2016).

Un autre groupe dont les trajectoires d'itinérance présentent des particularités c'est la population autochtone, qui suscite de plus en plus l'attention des chercheurs. En effet, on a constaté depuis le milieu des années 2000 une augmentation du nombre de personnes autochtones en situation d'itinérance, et leur surreprésentation dans les rues des grandes villes canadiennes (Cunningham, 2021 ; Echenberg et Munn-Rivard, 2020 ; Lévesque *et al.*, 2015 ; Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2023). Si comme pour le reste de la population itinérante, les parcours de personnes autochtones montrent des problématiques telles que la pauvreté, les difficultés d'accès au logement, les problèmes de santé mentale, de dépendance, etc., des recherches soutiennent que la compréhension des formes d'itinérance vécues par les personnes autochtones doit tenir compte de certaines réalités, notamment leur conception différente du foyer et les obstacles structurels auxquels elles font face, en lien avec la colonisation et les formes de discrimination dont ces

peuples ont fait l'objet au Canada. Les concepts utilisés pour étudier le phénomène de l'itinérance dans la population majoritaire ne seraient donc pas adaptés (Cunningham, 2021) et l'observatoire canadien sur l'itinérance propose de ce fait une conception particulière de l'itinérance chez les personnes autochtones qui tient compte de leurs particularismes culturels, sociaux et historiques (Gaetz *et al.*, 2012).

En plus des femmes et des personnes autochtones, on a également constaté au sein de la population itinérante, une augmentation des personnes âgées, des personnes s'identifiant aux communautés LGBTQIA, des jeunes de la rue, des familles itinérantes (Hurtubise et Roy, 2007 ; MacDonald *et al.*, 2020) — qui dans les faits ne sont pas considérées comme des personnes en situation d'itinérance au Québec, en lien avec la Loi de la protection de la jeunesse (Fournier et Mercier, 1996b ; Hurtubise et Roy, 2007)— et des personnes migrantes et des minorités racisées (Bergheul, 2015 ; Diaz *et al.*, 2023 ; Germain, 2009 ; Labelle, 2020 ; Lewis, 2016).

### 2.1.2 L'itinérance chez les personnes migrantes et les minorités racisées et les modalités explicatives

Comme en témoigne la section ci-dessus, l'itinérance est un problème social bien documenté au Québec, qui continue de faire l'objet d'un intérêt soutenu dans les milieux scientifiques et politiques. Mais, nous l'avons déjà mentionné, les travaux ont tendance à adopter une approche homogénéisante du phénomène, avec pour référence la population masculine, francophone et blanche, invisibilisant ainsi certains groupes et leurs réalités particulières. Si certaines populations comme celles des femmes ou des personnes autochtones sont de plus en plus prises en compte dans les analyses, pour le moment, peu de recherches se sont spécifiquement penchées sur le cas des personnes immigrantes et/ou racisées auxquelles nous nous intéressons dans cette recherche. C'est pourquoi dans cette seconde section, nous nous intéresserons dans un premier temps à des travaux portant sur l'itinérance chez ces groupes mais dans des contextes autres que le Québec qui, bien que non transposables, offrent un aperçu de ce que pourraient être les caractéristiques d'une forme d'itinérance vécue par des personnes venues s'installer dans un pays qui leur est étranger, et/ou issues de groupes faisant l'objet d'une racialisation reconnue. Par la suite, nous recentrerons l'analyse sur le Québec, avec les travaux disponibles et les données produites par des organismes du réseau de l'itinérance, qui soulignent l'augmentation quantitative de ce phénomène au cours des dernières années.

Une étude menée auprès de la population des sans-abris issus de l'immigration en France<sup>7</sup> montre que ces derniers constituent plus de la moitié de la population totale des sans-abris, et proviennent pour la majorité de pays d'Afrique subsaharienne et du Maghreb (Dietrich-Ragon, 2017). Ces personnes présentent toutefois des parcours différents, selon qu'il s'agisse de nouveaux arrivants, d'immigrants plus ou moins établis, ou encore d'immigrés de deuxième génération. Chez les nouveaux arrivants par exemple, la précarité résidentielle suit directement l'arrivée et est souvent liée à une situation d'irrégularité ou à un contexte prémigratoire difficile. En revanche, les trajectoires des immigrants les plus anciens montrent une certaine insertion socio-économique qui s'est dégradée au fil du temps, souvent à la suite de ruptures professionnelles ou familiales. Elles tendent alors à se rapprocher de celles des sans-abris issus de la population majoritaire, marquées par des problématiques telles que les violences conjugales (chez les femmes), les problèmes de dépendance et de santé mentale, les incarcérations, etc. ; des enjeux que l'on ne retrouve pas ou très peu chez les autres migrants de première génération. Par ailleurs, l'étude souligne que les personnes issues de l'immigration rencontrent davantage d'obstacles dans l'accès aux dispositifs d'aide et aux ressources disponibles que la population majoritaire et qu'elles sont plus susceptibles d'être reléguées vers les ressources les moins avantageuses.

Aux États-Unis, les minorités raciales présentent des taux d'itinérance plus élevés que la population blanche (National Alliance to end homelessness, 2023). Les personnes issues de la communauté afro-américaine particulièrement sont surreprésentées dans la population des sans-abris, dont elles représentent 37% alors qu'elles ne constituent que 13% de la population générale (Fournier et Mercier, 1996a ; National Alliance to end homelessness, 2023 ; White et Crawford, 2008). Cette situation s'explique en partie par le racisme structurel qui caractérise l'histoire des États-Unis et qui perpétue des discriminations envers les populations racisées dans tous les domaines, dont ceux qui ont un impact important sur le risque d'itinérance (Fournier et Mercier, 1996a ; National Alliance to end homelessness, 2023 ; White et Crawford, 2008). Ainsi les personnes issues de la communauté afro-américaine sont les plus touchées par la grande pauvreté et le chômage, et elles font face à des difficultés importantes en matière de logement. Elles sont l'objet d'une surjudiciarisation et connaissent des risques d'incarcération beaucoup plus importants que la

---

<sup>7</sup> La recherche a été menée au milieu des années 2010

population blanche, ce qui constitue un obstacle supplémentaire dans la recherche d'emploi et de logement (National Alliance to end homelessness, 2023 ; White et Crawford, 2008).

Dans d'autres provinces canadiennes, on a constaté que bien que de façon globale les migrants connaissent des parcours résidentiels progressifs, certains peuvent être confrontés à des difficultés importantes qui les mettent à risque d'itinérance (Newbold, 2010 ; Preston *et al.*, 2009 ; Teixeira et Halliday, 2010). Plusieurs facteurs de risque apparaissent alors, dont les principaux sont les faibles revenus des migrants (Preston *et al.*, 2009) et les difficultés liées au logement (la rareté des logements abordables, les pratiques discriminatoires de certains propriétaires, la taille des familles immigrantes, etc.), notamment dans les grandes métropoles comme Toronto ou Vancouver où est concentrée la majorité des immigrants. Ces obstacles les emmènent parfois à vivre dans des logements surpeuplés ou précaires, ou à utiliser les refuges comme logements de transition (Francis, 2010 ; Newbold, 2010 ; Paradis *et al.*, 2008 ; Preston *et al.*, 2009 ; Teixeira et Halliday, 2010). À cela s'ajoutent le manque d'informations chez les nouveaux arrivants (Preston *et al.*, 2009 ; Teixeira et Halliday, 2010), un réseau social faible (Newbold, 2010), une sous-utilisation des services de santé (Newbold, 2010), et les violences conjugales chez les femmes (Paradis *et al.*, 2008), qui contribuent également à leur fragilisation. Le statut migratoire apparaît également comme un élément important (Paradis *et al.*, 2008 ; Preston *et al.*, 2009), notamment pour les demandeurs d'asile et autres immigrants à statut précaire qui doivent parfois suivre des procédures de régularisation longues et coûteuses qui n'aboutissent pas toujours (Francis, 2010 ; Paradis *et al.*, 2008). Une étude menée à Vancouver auprès de demandeurs d'asile et de réfugiés africains, montre qu'ils connaissent un risque élevé d'itinérance, et un nombre important a déclaré avoir déjà connu au moins un épisode d'itinérance depuis leur arrivée au Canada (Francis, 2010). On relève également que de nombreuses familles immigrantes vivent en situation d'itinérance et doivent faire face au manque de ressources correspondant à leur réalité. Le risque d'itinérance familiale serait d'ailleurs plus élevé pour les familles immigrantes que pour celles dont les parents sont nés au Canada (Paradis *et al.*, 2008). Enfin, certains travaux soulèvent que peu d'immigrants dorment à la rue ou dans les refuges, et qu'ils sont plus susceptibles de vivre en situation d'itinérance cachée, et notamment d'être hébergés par des proches (Preston *et al.*, 2009).

### *L'itinérance chez les personnes migrantes au Québec*

Comme nous l'avons relevé au début de notre travail, au cours des trois dernières années plusieurs organismes du réseau de l'itinérance ont rapporté une augmentation du nombre de leurs usagers issus de l'immigration, notamment des personnes au statut migratoire précaire (Diaz *et al.*, 2023 ; RAPSIM, 2023), des personnes sans statut ou sans papier (La Maison du père, 2024 ; La Maison du Père, 2024), mais surtout des personnes demandeuses d'asile (Accueil Bonneau, 2024 ; Allard, 2023 ; Auberge Madeleine, 2023 ; Colpron, 2022). Cette nouvelle clientèle a exercé une pression importante sur ces organismes qui jusqu'alors, ne ciblaient pas particulièrement les personnes migrantes et dont les services n'étaient donc pas forcément adaptés à leurs besoins (Gaulin, 2024). Ainsi, certaines ressources en itinérance ont dû ajuster leur offre pour mieux répondre aux réalités de cette clientèle émergente (Allard, 2023 ; Auberge Madeleine, 2023 ; Colpron, 2022 ; Foyer du monde, 2023). Plusieurs d'entre elles ont tenté de documenter ce phénomène, et les données qui en ressortent rejoignent celles des travaux étrangers présentés ci-dessus, et celles que l'on trouve dans les recherches qui abordent l'itinérance chez les personnes immigrantes au Québec sur de nombreux points.

Premièrement, la question du logement revient, et il apparaît que comme le reste de la population, les personnes immigrantes sont confrontées au manque de logements abordables, accentué par le contexte actuel de crise du logement. Toutefois, elles doivent faire face en plus à différentes formes de discrimination basées sur leur origine ethnique ou leur religion de la part de certains propriétaires (Hurtubise *et al.*, 2021 ; Labelle, 2020 ; RAPSIM, 2023). Elles doivent également se soumettre aux exigences d'enquête de crédit ou de preuves de garantie financière, ce qui représente souvent un obstacle en raison de leur faible capacité financière (Diaz *et al.*, 2023 ; RAPSIM, 2023). De plus, certains migrants sont victimes d'abus tels que des augmentations excessives, des exigences de dépôt anticipé, ou des évictions, certains propriétaires profitant de leur méconnaissance de leurs droits ou de la peur d'être dénoncés lorsqu'ils sont en situation d'irrégularité. Ils sont alors parfois contraints de vivre chez des proches dans des logements surpeuplés et aux mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité (Diaz *et al.*, 2023 ; Lewis, 2016).

Les personnes immigrantes rencontrent également des obstacles spécifiquement liés à leur parcours migratoire. En effet, les difficultés d'insertion professionnelle, les barrières linguistiques, le stress, les chocs culturels, l'absence d'un réseau de soutien à l'arrivée (Lewis, 2016 ; RAPSIM, 2023), les

délais associés à certaines procédures d'immigration (Diaz *et al.*, 2023 ; Hurtubise *et al.*, 2021) ou encore des circonstances d'émigration difficiles (Hurtubise *et al.*, 2021 ; Labelle, 2020) peuvent également jouer un rôle dans les trajectoires d'itinérance des personnes migrantes. Chez les femmes particulièrement, la problématique des violences est récurrente, et leurs trajectoires se rapprochent de celles des femmes nées au Québec (ben Soltane *et al.*, 2012 ; Hurtubise *et al.*, 2021 ; Lewis, 2016).

Pour certains organismes, cette augmentation importante d'immigrants, et particulièrement de demandeurs d'asile au sein de leurs services, serait liée à la fermeture du chemin Roxham au début de l'année 2023 qui, malgré un bref ralentissement de l'arrivée de migrants par cette voie, a été suivie d'une augmentation des demandeurs d'asile qui arrivent désormais par les aéroports avec des visas de visiteurs, et introduisent des demandes d'asile une fois sur le territoire (La Maison du Père, 2024).

Pour d'autres, la hausse serait liée aux politiques migratoires canadiennes et québécoises qui favorisent désormais l'immigration temporaire, alors que celle-ci constitue un facteur majeur de précarisation des immigrants (Diaz *et al.*, 2023). On assiste effectivement depuis quelques années à une augmentation importante de l'immigration non permanente et en raison de leur statut migratoire précaire, ces immigrants peuvent faire face à des difficultés sociales auxquelles les natifs et les immigrants reçus ne sont pas confrontés (Institut du Québec, 2022). Chez les travailleurs temporaires par exemple, le statut migratoire crée un lien de dépendance à l'employeur puisque la validité et la durée du séjour dépendent du contrat de travail. Dans ce contexte, ces travailleurs sont souvent contraints de subir les conditions difficiles qui leur sont imposées, même lorsqu'ils ont conscience des abus, par peur de perdre leur statut (Eid *et al.*, 2022), la perte du statut migratoire entraînant la perte du droit de travailler légalement et par conséquent, une incapacité à payer son loyer. Lorsqu'elles se retrouvent sans statut, la peur d'être dénoncé aux autorités peut maintenir ces personnes dans des cycles de violence, ou les emmener à éviter les services sociaux tels que les ressources d'hébergements d'urgence, et donc à devoir passer la nuit dans des lieux peu sécuritaires (RAPSIM, 2023). Il ressort d'ailleurs de la littérature que de façon générale, le statut d'immigration peut rendre difficile l'accès à certains services sociaux essentiels (Diaz *et al.*, 2023 ; Hurtubise *et al.*, 2021 ; RAPSIM, 2023). En effet, les personnes en attente d'un renouvellement de statut ou d'une résidence permanente, les résidents temporaires de longue durée, les personnes ayant perdu leur statut, les travailleurs sous permis de moins de 6 mois, et les étudiants étrangers ne bénéficient

d'aucune couverture d'assurance publique de santé en raison de leur statut d'immigration précaire (Médecins du monde, 2022 ; RAPSIM, 2023). Certains groupes de réfugiés, de demandeurs d'asile et d'autres immigrants à statut précaires<sup>8</sup> peuvent avoir accès, à certains services médicaux à travers le programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), mais les médecins ne sont pas toujours ouverts à accepter ces patients du fait de la complexité et de la lourdeur des procédures administratives. De plus, certains programmes gouvernementaux destinés à soutenir l'accès au logement au Québec sont accessibles uniquement aux citoyens et aux résidents permanents. C'est le cas de l'admissibilité aux logements sociaux de type HLM (Habitation à Loyer Modique), ou encore du Programme de supplément loyer (PSL) rattaché à la plupart des logements subventionnés, dont les nombreux critères excluent d'office les nouveaux arrivants et les résidents temporaires (Diaz *et al.*, 2023 ; RAPSIM, 2023). Des organismes rapportent que le statut d'immigration peut constituer une barrière même pour l'accès à certains services d'hébergement temporaires, voire d'urgence (Diaz *et al.*, 2023). Or même lorsqu'elles y ont accès, très souvent ces services ne sont pas adaptés aux réalités des personnes immigrantes en situation d'itinérance. Par exemple, très peu d'hébergements acceptent les familles alors que c'est souvent c'est la réalité pour cette population. Il en est de même pour les femmes seules avec enfants qui n'ont comme option que les ressources pour femmes victimes de violence, alors qu'elles ne sont pas toujours dans cette situation (Diaz *et al.*, 2023). On relève également que les personnes migrantes ont souvent une mauvaise connaissance du réseau des services et ressources disponibles et de leurs droits (Gaulin, 2024), et peuvent se montrer méfiantes à l'égard de ces services, par crainte de compromettre leur situation d'immigration (Hurtubise *et al.*, 2021). En plus de leurs situations difficiles, les personnes migrantes doivent souvent continuer de prendre en charge leurs proches dans leurs pays d'origine à qui ils cachent parfois leurs difficultés (ben Soltane *et al.*, 2012 ; Labelle, 2020).

## 2.2 Cadre conceptuel

Comme en témoigne la section précédente, l'itinérance a fait l'objet de nombreuses recherches au Québec au cours des quarante dernières années. Dès lors, plusieurs propositions théoriques ont été avancées pour expliquer le phénomène (Hurtubise et Roy, 2007), et dans le cadre de notre

---

<sup>8</sup> Personnes migrantes victimes de violences familiales, détenues, autres. (Immigration Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2014)

recherche, nous avons choisi de nous appuyer principalement sur les notions d'exclusion sociale et de vulnérabilité. Notre recherche portant sur une population migrante et racisée, nous mobilisons également la notion de processus migratoire, que nous associons à celle de visibilité—que l'on retrouve également dans la littérature sur l'itinérance. La notion de processus migratoire servira de base pour analyser la migration en elle-même et la manière dont elle peut affecter les parcours d'itinérance de personnes migrantes. Quant au concept de visibilité, il permettra d'interroger les formes de discrimination que ces personnes pourraient subir en tant que personnes en situation d'itinérance, et personnes racisées.

### 2.2.1 L'exclusion sociale

La notion d'« exclusion » dans sa conception contemporaine apparaît en France au début des années 1990, dans un contexte social marqué par une expansion du capitalisme, une nouvelle division internationale du travail, des restructurations industrielles et financières, et une précarisation de masse (Castel, 1995 ; Gagnon et Saillant, 2009). Elle est employée pour remettre en cause ces transformations économiques et sociales qui affectent la France et les sociétés occidentales en général, et dont les effets négatifs sont particulièrement subis par certaines sections de la population (Gagnon et Saillant, 2009). Très rapidement, le concept est repris partout en Europe et sur les autres continents, associé à une multitude de problématiques sociales telles que le chômage, le sans-abrisme, l'immigration, la pauvreté, etc. (Gagnon et Saillant, 2009). Parallèlement, l'exclusion suscite également de nombreuses critiques, dont l'une des principales est justement la diversité et surtout l'hétérogénéité de ses usages, qui masquent la spécificité des phénomènes abordés (Castel, 1995 ; Gagnon et Saillant, 2009). On lui reproche aussi sa dimension duale, qui suppose une séparation stricte entre des « inclus » et des « exclus », alors que pour ces auteurs, d'une part, on n'est jamais complètement au dehors de la société, et d'autre part, cette vision amène à s'intéresser simplement à ces états d'exclus, au lieu des processus par lesquels ils sont produits (Castel, 1995 ; Gagnon et Saillant, 2009).

Pour Roy (2008), au-delà de ces limites, les populations ou phénomènes associés à l'exclusion se rejoignent sur le fait qu'ils se situent généralement en marge des normes sociales et des espaces socialement valorisés. Partant de plusieurs recherches sur des objets différents où la notion d'exclusion est mobilisée, l'auteure identifie cinq dimensions transversales et complémentaires qui construisent généralement l'idée d'exclusion. 1) Des processus d'éloignement et de rupture : les

populations victimes d'exclusion sont souvent en marge des circuits d'insertion sur les plans matériel, psychologique et symbolique. Certains auteurs parlent de désaffiliation des réseaux de travail et des réseaux relationnels, ou encore de désinsertion des lieux socialement valorisés. 2) Une dépendance vis-à-vis des institutions sociales : les études sur l'exclusion montrent une dépendance des individus à différentes formes d'institutions (hôpital, prison, aide sociale, etc.). Celles-ci étant parfois oppressantes et pouvant entraîner la stigmatisation des individus, ce rapport de prise en charge, partielle ou totale, a généralement sur eux des effets négatifs. 3) Une détérioration matérielle des conditions de vie : les recherches sur ce thème montrent un lien inhérent entre exclusion sociale et détérioration des conditions matérielles de vie. La précarité matérielle et les difficultés ou l'incapacité à satisfaire leurs besoins de base semblent être caractéristiques des populations exclues, et entraînent souvent des effets négatifs sur leur santé physique et mentale. 4) La négativité des sentiments mobilisés : le fait de vivre à l'opposé des normes sociales dominantes de réussite et de devoir porter la responsabilité de son incapacité à atteindre ces normes, génère chez les populations qui font l'objet des travaux sur l'exclusion sociale, des sentiments négatifs tels que la honte, l'indignité, ou encore l'humiliation. 5) Enfin, tout ceci conduit à une fragilisation générale de l'identité : les individus étant dans des positions sociales non valorisées, cela affecte leur capacité à se positionner et à agir.

Les personnes en situation d'itinérance, et plus particulièrement les « itinérants-errants », apparaissent alors comme une population pertinente à étudier sous la lunette de l'exclusion, comme le proposait déjà l'auteure dans des travaux antérieurs (Roy, 1995). En effet, leurs trajectoires sont marquées par une accumulation de ruptures d'ordre matériel ou relationnel, et elles se retrouvent souvent isolées et coupées de tout lien socioaffectif. Sans emploi et donc sans ressource, elles dépendent des aides gouvernementales et des ressources communautaires, et leur surexposition et leurs conditions de vie les conduisent fréquemment vers des institutions de prise en charge comme les milieux carcéraux ou les institutions de soin. Ainsi, elles vivent à l'opposé des modèles de vie valorisés dans les sociétés modernes, et apparaissent en ce sens comme des « figures exemplaires des exclus » (Roy, 1995). Même si aujourd'hui, les recherches sur l'itinérance privilégient une approche complexe et multidimensionnelle (Grimard et Greissler, 2024), l'exclusion reste une grille intéressante pour comprendre les formes « extrêmes » de cette réalité, dont se rapprochent les situations d'itinérance visible auxquelles nous nous intéressons.

### 2.2.2 La vulnérabilité

La vulnérabilité apparaît comme mode de lecture des questions de marginalité et de désinsertion sociale dans les années 1990, dans un contexte marqué par le développement du libéralisme et une décollectivisation des rapports sociaux (Clément et Bolduc, 2004 ; Roy, 2008). Elle s'impose progressivement suite aux critiques adressées au concept d'exclusion, puisque contrairement à celui-ci et à l'image binaire qu'il véhicule, elle met en avant l'idée d'une non-insertion sociale partielle et temporaire (Roy, 2008). En effet, la notion de vulnérabilité est employée pour décrire une mise à l'écart non pas totale, mais de certaines sphères ou dimensions de la vie sociale, et par laquelle l'individu est temporairement fragilisé. Pour Soulet (2008), ce concept repose sur trois principales propriétés. Premièrement, la vulnérabilité présente une dimension potentielle, dans la mesure où elle caractérise une possibilité d'être « blessé » qui, bien qu'elle déstabilise les individus, ne s'est pas encore complètement matérialisée. De là découle la nécessité d'interroger à la fois les conditions de production de cette potentialité (le risque structurel d'être vulnérabilisé) et les conditions de réalisation de celle-ci (le fait d'être effectivement vulnérabilisé). La seconde dimension de la vulnérabilité est structurelle, et met en avant le mode d'organisation sociale et ses lacunes, notamment le déficit de protection pour les individus. Enfin, la vulnérabilité est pour l'auteur une notion relationnelle, c'est-à-dire qu'elle doit être saisie dans le cadre du rapport entre un individu ou un groupe présentant des caractéristiques particulières, et un contexte social ou situationnel susceptible de le(s) fragiliser. La potentialité d'être vulnérabilisé serait alors commune à tous, en raison des contextes sociétaux, et notamment des déficits des systèmes de protection, mais elle serait inégalement répartie en raison des caractéristiques personnelles des individus ou de leur position dans la société, ce qui rendrait certains plus susceptibles d'être affectés que d'autres.

Castel (1994) pour sa part, conçoit la vulnérabilité comme un espace intermédiaire entre intégration et désaffiliation. Pour l'auteur, les situations dites marginales surviennent à la suite du décrochage de deux axes fondamentaux d'intégration sociale : le travail et les relations interpersonnelles. Il distingue ainsi trois zones dans lesquelles sont situés les individus selon leur niveau d'insertion ou de stabilité par rapport à ces deux axes : une zone d'intégration (emploi et réseau relationnel stables), une zone de désaffiliation (absence de travail et isolement relationnel), et entre ces deux extrémités, une zone de vulnérabilité. La zone de vulnérabilité représente alors un espace d'instabilité, au croisement entre précarité du travail et fragilisation des réseaux sociaux,

et dans lequel on retrouve des individus à risque de basculer dans l'extrême marginalité que représente la zone de désaffiliation.

Les conceptions de la notion de vulnérabilité sont diverses, et ses usages sont par conséquent nombreux en sciences sociales. Elle est d'ailleurs associée à une pluralité de situations de fragilisation physique ou sociale telles que les handicaps, les maladies chroniques, l'âge avancé, l'enfance, ou encore la pauvreté, le sans-abrisme, la précarité, le chômage, etc. (Milburn, 2013). Pour Clément et Bolduc (2004), la plupart des travaux sur la vulnérabilité se rejoignent sur un point, c'est qu'elle caractérise un état, quelque chose de temporaire, qui affecte les individus à un moment donné de leur vie, et qui peut découler tantôt de caractéristiques personnelles, tantôt de caractéristiques externes comme le contexte socio-économique, ou même de l'interaction entre les deux.

En ce sens, la notion de vulnérabilité apparaît comme un cadre pertinent pour comprendre à la fois les phénomènes de l'itinérance et de l'immigration. D'une part, comme nous l'avons vu dans la section précédente (2.1), l'itinérance est une réalité complexe où se rencontrent et interagissent des obstacles de natures différentes, et la vulnérabilité permet d'analyser et de comprendre ces obstacles, et les processus par lesquels ils affectent les individus tout au long de leurs trajectoires. D'autre part, l'expérience de la migration peut représenter un facteur de vulnérabilité pour les migrants, en raison des nombreuses difficultés auxquelles ils sont confrontés (Cognet, 2004), qu'il s'agisse de problèmes d'adaptation physique et culturelle à la société d'accueil, de difficultés d'insertion socioprofessionnelle, d'isolement ou encore de discriminations.

### 2.2.3 La visibilité

La notion de visibilité est une notion souvent associée elle aussi aux recherches sur l'itinérance. Les personnes en situation d'itinérance sont souvent décrites comme particulièrement visibles, notamment en raison de leur présence constante dans l'espace public (Roy, 2007 ; Zeneidi-Henry, 2005). En effet, la non-domiciliation étant une caractéristique majeure du phénomène, les personnes en situation d'itinérance sont souvent contraintes de circuler entre différents endroits non prévus pour l'habitation au cours de la journée ou pour y passer la nuit, ce qui les expose au regard du reste de la société. On les retrouve ainsi dans des lieux publics comme les parcs et les stationnements, des lieux privés d'accès public tels que les centres commerciaux et les restaurants, et des non-lieux comme les stations de métro, les rues ou les immeubles abandonnés (Hatzfeld,

2005 ; Laberge et Roy, 2001 ; Roy, 2007). De plus, le nombre croissant de personnes touchées par le phénomène, et leur forte concentration dans certains secteurs — comme c’est le cas du centre-ville pour Montréal— accentuent cette visibilité (MacDonald *et al.*, 2024). Les ressources dédiées aux personnes en situation d’itinérance elles aussi se situent souvent dans les mêmes secteurs, qui deviennent alors attractifs pour les personnes en situation d’itinérance, et ajouté au problème de manque de places auquel font régulièrement face ces organismes, cela contribue à la visibilité de cette population (Roy, 2007). Enfin, l’itinérance est associée à certains signes « visibles » de précarité, à des représentations sociales, qui peuvent rendre difficiles l’accès à certains services et la réinsertion des personnes concernées (MacDonald *et al.*, 2024). De cette visibilité, découle donc la stigmatisation et des formes de discrimination qui se manifestent notamment par une surveillance accrue de la population itinérante par les forces de l’ordre. Dans ces circonstances, les personnes en situation d’itinérance doivent souvent circuler entre différents endroits afin de se soustraire temporairement aux regards des autorités et des autres citoyens; une trop longue présence au même endroit étant susceptible d’accroître cette visibilité et de leur attirer des ennuis (Roy, 2007). C’est dans le but d’éviter cette visibilité et la stigmatisation qui y est associée que certaines personnes choisissent d’éviter la rue ou les ressources, en adoptant des stratégies telles que vivre chez des proches même dans des conditions très précaires, dormir dans une voiture ou encore maintenir une certaine apparence physique, que l’on associe souvent à l’itinérance cachée (MacDonald *et al.*, 2024).

Par ailleurs, la population itinérante du Québec étant constituée en majorité d’hommes blancs francophones (Grimard, 2013 ; Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2023), les personnes issues de groupes moins représentés dans cette population pourraient particulièrement ressentir les effets négatifs de cette visibilité. Plus précisément, les personnes noires et immigrantes auxquelles nous nous intéressons dans notre recherche pourraient être affectées différemment d’une part en raison de leurs caractéristiques physiques différentes (race, langue et accent) qui les rendent « visibles » au sein de la population itinérante majoritaire. D’autre part, parce qu’elles appartiennent à des groupes faisant l’objet de pratiques discriminatoires au Québec (Ducharme *et al.*, 2006), ceci pouvant accentuer la stigmatisation et la discrimination dans l’espace public découlant de la situation d’itinérance, mais également rendre l’accès aux ressources et services difficile.

#### 2.2.4 Le processus migratoire

La migration est un long processus qui commence dès le moment où la décision de migrer est prise, et l'étudier c'est étudier de façon complémentaire les deux réalités qui la constituent : l'émigration et l'immigration (Fronteau, 2000 ; Sayad, 1999). Meintel (1995) propose en ce sens la notion de « processus migratoire », qui comprend les causes et motivations qui sous-tendent le départ du pays d'origine et le choix de la société d'accueil —entendues comme le « projet migratoire »—, la structure démographique de la migration (migration individuelle ou familiale), et les conditions socio-économiques et politiques de la société réceptrice au moment de la migration et leur impact sur le migrant. Le processus migratoire peut être décliné en trois grandes étapes : un contexte prémigratoire, migratoire et postmigratoire (Fronteau, 2000). Le contexte prémigratoire débute au moment où le migrant prend la décision de partir et met donc en avant les facteurs et les circonstances de la migration et leur influence déterminante sur l'adaptation et l'intégration du migrant à sa nouvelle société : comment s'est prise la décision de migrer? Était-ce un départ volontaire ou forcé ? Était-ce un projet familial ou individuel ? Comment s'est fait le choix de la société d'accueil et quelles étaient les attentes de la personne migrante vis-à-vis de celle-ci? Le contexte migratoire représente l'entre-deux et est principalement composé du trajet migratoire en lui-même et de la rupture du migrant avec sa société d'origine. Cette phase peut être plus longue et plus complexe dans le cas où plusieurs arrêts séparent le pays de départ du pays de destination. Le contexte post-migratoire quant à lui représente la phase d'adaptation et d'intégration de la personne migrante à sa nouvelle société. En plus des changements physiques et culturels auxquels il doit s'adapter, le migrant doit s'intégrer à la vie socioéconomique de sa nouvelle société, une intégration qui nécessite l'engagement de la personne elle-même, mais aussi celui de la société hôte, qui doit donc mettre en place des moyens pour faciliter ce processus. C'est principalement cette dernière phase qui est souvent prise en compte pour analyser les nombreux obstacles auxquels font face les personnes migrantes dans leur société d'accueil, mais les différentes phases du processus migratoire sont liées et doivent être considérées ensemble. Chaque phase est le produit des précédentes et les effets de l'une continuent à se manifester dans les autres. La phase prémigratoire particulièrement, peut altérer la capacité du migrant à s'adapter à sa nouvelle société comme on peut le voir chez les personnes réfugiées pour qui cette étape peut être particulièrement fragilisante, leur départ étant souvent précipité et/ou forcé (Fronteau, 2000). Sayad (1999), qui parle plutôt d'« itinéraire migratoire », va plus loin en avançant que pour comprendre la situation

des immigrés<sup>9</sup>, il faut procéder à une reconstitution de leurs trajectoires qui tient compte de leurs conditions dans leurs pays d'origine (origine géographique et sociale, caractéristiques socio-économiques du groupe, etc.), antérieurement et indépendamment de l'émigration, celles-ci continuant d'agir sur eux après l'immigration, mais sous d'autres formes.

En somme, la situation du migrant dans sa société d'accueil est largement influencée par le processus migratoire dans son ensemble.

---

<sup>9</sup> Ce travail porte sur les immigrés algériens en France, une immigration dont il soutient plus loin l'« exemplarité»

## CHAPITRE 3

### TRAJECTOIRES D'ITINÉRANCE DES RÉPONDANTS : LES ÉLÉMENTS DE VULNÉRABILISATION

#### Introduction

À partir des discours recueillis auprès des huit participants, ce premier chapitre d'analyse rend compte de leurs parcours et précisément des difficultés qu'ils ont rencontrées et qui ont contribué à les conduire en situation d'itinérance. Comme nous l'avons vu dans la recension de la littérature, l'itinérance au Québec est une réalité complexe, où peut agir une diversité de facteurs de natures différentes, notamment structurelle et individuelle. Dans une première section, nous présenterons donc les difficultés rencontrées par les participants qui relèvent de ces explications structurelles et individuelles habituellement associées au phénomène de l'itinérance au Québec. Par ailleurs, notre recherche portant spécifiquement sur des hommes migrants originaires d'Afrique subsaharienne, il est ressorti des entretiens qu'en plus, les participants avaient également rencontré des difficultés découlant directement de leur expérience migratoire et donc propres à leur statut de migrant, et celles-ci feront l'objet de la deuxième section de ce chapitre.

#### 3.1 Les éléments de vulnérabilisation structurels et individuels

Dans cette section, nous présenterons d'abord les obstacles structurels que nous avons identifiés à partir des récits des participants, c'est-à-dire des problèmes relevant de l'organisation socio-économique et qui touchent l'ensemble de la société. Il s'agit principalement des questions de logement, de chômage et de pauvreté, des problématiques inhérentes au phénomène de l'itinérance et qui sont d'ailleurs elles-mêmes reliées puisque la précarité des revenus constitue un obstacle majeur à l'accès à un logement décent et stable (Grimard *et al.*, 2024). Ensuite, nous aborderons les difficultés d'ordre personnel rencontrées par les participants et susceptibles de les avoir fragilisés, notamment les ruptures interpersonnelles, les problèmes de santé et les limites rencontrées au quotidien en lien avec la condition de vie itinérante.

### 3.1.1 Les problèmes d'ordre structurel

#### 3.1.1.1 La question du logement

Les participants ont soulevé différents enjeux en lien avec le logement auxquels ils étaient confrontés dans leur parcours d'instabilité résidentielle, notamment le coût élevé des loyers (Participants 3, 5 et 7), la rareté des logements disponibles (Participant 7), les exigences de certains propriétaires (Participant 3), les conflits avec les propriétaires (Participant 1), et le manque de logements sociaux (Participants 2 et 7).

Ainsi, le Participant 1 avait perdu son dernier logement trois ans plus tôt à la suite d'un conflit avec son propriétaire. Lorsque nous l'avons interrogé sur la nature du conflit, il a simplement répondu que le propriétaire était « un escroc qui essayait de créer des problèmes ».

Le participant 3 quant à lui avait trouvé un premier logement quelques temps après son arrivée au Canada, mais n'avait pas pu le garder car par la suite il avait perdu son emploi. En période d'essai pour un emploi au moment de l'entretien, il a également soulevé les difficultés qu'il rencontrait dans sa recherche d'un nouveau logement, notamment les coûts élevés et les exigences des propriétaires.

Non, parce que si je suis dans l'impossibilité de payer, il fallait partir... Mais le logement euh ici, j'ai vu qu'une chambre même ça coûte trop cher, c'est comme 700\$ hein, donc euh les enquêtes de revenu par ci par là, donc c'est difficile quoi... (Participant 3)

Le participant 5 a également mentionné le coût élevé des loyers. En colocation dans un appartement à Laval dont le loyer était de 1500\$, il a expliqué que les prix des logements étaient assez élevés actuellement et particulièrement au centre-ville et pour s'en sortir il fallait donc avoir un emploi stable et s'éloigner du centre-ville.

Actually, I think the rents rates is a little bit high, in certain places...It's everywhere...In certain places. I wouldn't say its too much, but in certain places and if you have a stable job, you'll be okay to pay for your rent, you understand? For example, if I wanna live around downtown, you know it's gonna cost a lot so, you live far from downtown it's okay... (Participant 5)

Quant aux participants 2 et 7, ils ont mentionné en plus du coût élevé et de la rareté des logements, les difficultés d'accès à des logements sociaux auxquelles ils étaient confrontés. Les deux hommes ont en effet rapporté avoir entrepris des démarches auprès de différents organismes afin d'obtenir un logement social, mais elles avaient été infructueuses jusqu'ici.

Ah le social j'ai fait des démarches avec mon intervenante à Douglas, si non j'ai fait des démarches aussi à la mission Bon Accueil parce qu'ils offrent des services pour aider les gens à avoir un logement, mais y a rien qui a abouti encore là... Si non personnellement des fois je vais voir si il y a des chambres à louer, comme ça je peux commencer avec une chambre, ça peut dépanner au début et par la suite je pourrai être stable et aller travailler et après peut-être trouver un appartement. Mais déjà, même pour trouver la chambre c'est pas facile, j'y vais, j'y vais mais... c'est cher et puis c'est pas disponible (Participant 7).

Q : Est-ce que vous avez essayé de faire une demande pour un logement subventionné ?

R : Je sais pas, y a personne qui m'aide. J'ai demandé, elle (une intervenante de la ressource) m'a dit attends, attends, attends... à la Maison du Père aussi... Pas de la Rue... Mais c'est ça mon problème moi, c'est le logement. Avec mon âge... j'ai 64 ans

(Participant 2).

### 3.1.1.2 Le chômage et la pauvreté

La plupart des participants étaient sans emploi au moment de la rencontre et pour différentes raisons, certains n'étaient pas en recherche d'emploi (P1, P2, P4, P7, P8). Les autres en revanche (P3, P5, P6) cherchaient ou avaient cherché activement du travail pendant plusieurs mois sans succès. Les problèmes d'insertion professionnelle chez les personnes migrantes au Québec présentent des particularités sur lesquelles nous reviendrons dans la prochaine section, mais ce que nous voulons souligner ici, c'est le ralentissement économique qui a été constaté au Québec entre 2023 et 2024 (Institut du Québec, 2024b) et qui de manière globale a eu des effets négatifs sur la capacité des travailleurs à trouver un emploi. En effet, après une période postpandémie marquée par des pénuries de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs d'activité, la situation s'est rapidement renversée et le Québec a connu un ralentissement économique caractérisé par un rythme de création

d'emplois inférieur à la croissance de la population, ce qui a entraîné une augmentation générale des taux de chômage (Institut du Québec, 2025). Or dans de telles périodes, la population immigrante est souvent parmi les plus vulnérables, et c'est d'ailleurs ce qui est observé pour les immigrants permanents récents et les immigrants temporaires dont les taux de chômage se sont considérablement accrus, alors que celui des personnes nées au Canada n'a que très peu varié (Institut du Québec, 2024b). Cette situation pourrait donc avoir eu un impact sur les répondants en recherche d'emploi qui en plus d'être des demandeurs d'asile, sont arrivés dans les deux dernières années, en plein dans la période de resserrement.

Par ailleurs, il est également apparu que les participants étaient tous très limités financièrement puisque pour la plupart, ils ont déclaré l'aide sociale comme principale source de revenus (P1, P2, P4, P5, P7, P8). Au Québec, les montants des allocations d'aide financière de dernier recours varient en fonction des situations, mais dans la majorité des cas elles se situent entre 770\$ et 923\$ et sont donc insuffisantes pour subvenir à l'ensemble des besoins (Grimard *et al.*, 2024), plus encore dans un contexte marqué par une inflation générale. Le Participant 4 a d'ailleurs affirmé que le montant de son allocation était encore plus bas et s'élevait à 300\$ seulement.

D'autres participants ont déclaré qu'ils n'avaient pas de revenu ou qu'ils avaient déjà passé plusieurs mois sans aucun revenu. C'est le cas du Participant 3 qui a déclaré des revenus d'un emploi à temps plein qu'il avait commencé quelques semaines plus tôt, mais avant cela, n'ayant pas d'emploi, il avait passé plusieurs mois sans aucun revenu car il avait choisi de ne pas refaire de demande d'aide sociale en raison des difficultés qu'il avait rencontrées lors de sa première demande. Le participant 8 lui, ne recevait l'aide sociale que depuis quelques mois et avait passé plusieurs années sans aucun revenu en raison de sa situation d'immigration irrégulière qui ne lui permettait ni de travailler ni de faire une demande d'aide sociale. Enfin, le participant 6 n'avait pas fait de demande d'aide sociale depuis son arrivée quelques mois plus tôt, et n'avait aucune autre source de revenus.

### 3.1.2 Les difficultés d'ordre individuel

#### 3.1.2.1 Les ruptures interpersonnelles

Plusieurs participants ont rapporté des ruptures conjugales qui, pour certains, ont eu des répercussions directes sur leur trajectoire vers l'itinérance. Le Participant 2 a dit être divorcé et c'est à la suite de cette séparation qu'il n'a plus été capable d'assumer seul les charges du dernier logement qu'il occupait et qu'il a dû le quitter. Le participant 7 a également dit être divorcé, et n'avait pas eu de contact avec ses enfants depuis longtemps. Le participant 8 quant à lui, s'était séparé d'une première conjointe avec qui il avait eu deux enfants, avant de contracter une seconde union —un mariage— de laquelle est né un troisième enfant, et qui a été à l'origine de son installation au Canada. Cette dernière relation a été marquée par de violents conflits conjugaux impliquant notamment des menaces de la part de sa conjointe, de la violence physique, du chantage lié à sa situation d'immigration irrégulière, ainsi que des interventions de la police, de la justice et de la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ). Cette situation a finalement abouti à la séparation du couple, suite à quoi le participant s'est retrouvé sans logement, et séparé de l'enfant.

Quand ma femme, mon ex me faisait des problèmes, ça a duré hein, ça a duré j'ai jamais appelé la police. En tout cas ça faisait beaucoup de fois, mais cette fois-ci c'était vraiment dur elle voulait me poignarder; j'ai filmé ça heureusement, j'ai filmé tout ce qui se passait, elle a voulu me poignarder, je courais, je descendais... Et... j'étais dans tous mes états, elle m'a... griffé, j'ai saigné, ma tête, partout, mes habits en lambeaux, elle déchirait mes habits, tout ça... // Mais après, il y a eu des problèmes, elle voulait me poignarder, elle voulait me tuer, il y avait même des... on est allé en procès même à la... à la cour de Montréal. Après, j'ai supplié, après je crois neuf mois elle est revenue à la maison. Mais ça continuait, je me suis dit non, je ne peux pas vivre comme ça. C'était des chantages à cause [...], le chantage à cause des papiers. Moi je, je veux pas... j'ai mes enfants à New York, je veux pas qu'on puisse me poignarder je meurs comme ça à cause des papiers. Je me suis retiré, jusqu'aujourd'hui. Donc depuis 2021 je ne suis plus avec elle, je suis seul, donc c'est ça (Participant 8).

#### 3.1.2.2 Les problèmes de santé physique et mentale

Plusieurs participants ont été affectés par des problèmes de santé physique ou mentale à un moment donné de leurs parcours, ce qui a contribué à les fragiliser. Le participant 2 a dit souffrir de diabète et a affirmé que c'est son état de santé qui l'avait contraint à arrêter de travailler quelques années plus tôt. Le participant 7 lui, a dit souffrir de schizophrénie, dont une des manifestations était des « voix dans sa tête » qui étaient devenues trop envahissantes, ce qui l'avait conduit à quitter son

dernier emploi, suite à quoi il n'a plus été en mesure de payer son logement. Ces problèmes lui ont également parfois causé des problèmes au sein des ressources, et l'ont finalement conduit en hôpital psychiatrique. Pour lui, c'est d'ailleurs sa maladie qui est principalement à l'origine de sa situation d'itinérance.

Je pense que c'est pas une faille du système qui fasse que je sois itinérant, mais plutôt la maladie... la schizophrénie avec les voix là ça m'a poussé vraiment à abandonner mon travail, et puis le fait de pas travailler, perte de logement [*rires*]. Perte de logement, itinérance (Participant 7).

Le participant 3 quant à lui avait dû arrêter son premier emploi à la suite d'une blessure qu'il s'était faite sur place, et c'est ce qui a conduit à la perte de son logement, puisqu'il n'était plus en mesure de le payer.

Pour ce qui est du Participant 4, il semblait souffrir de sévères troubles de santé mentale, car il a rapporté plusieurs situations plutôt invraisemblables qui ressemblaient à des hallucinations. Par exemple, des intervenants de la ressource —où s'est déroulé l'entretien— qui l'auraient filmé à son insu et suivi jusqu'au parc où il passait ses nuits, ou encore des employés d'une ressource à Toronto qui auraient fait en sorte que l'accès à toutes les autres ressources lui soit refusé, etc. De plus, vers la fin de l'entretien, il est devenu très agité, à la limite agressif, disant qu'il devait obtenir justice pour les torts que lui ont causés les employés des ressources en question, ce qui nous a d'ailleurs conduit à interrompre la rencontre. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent (2), les problèmes de santé mentale peuvent contribuer dans le processus qui conduit des personnes à la rue, mais il est également courant que les individus en développent durant leur période d'itinérance, la condition de vie itinérante pouvant être particulièrement éprouvante. Par ailleurs, la migration en elle-même constitue un cadre propice à la survenue de stress et autres problèmes de santé mentale. En plus, le participant a mentionné des problèmes de consommation, disant régulièrement fumer de la « weed » depuis plusieurs années.

Enfin, il faut noter que c'est un problème de santé qui avait amené ce participant à quitter les États-Unis où, selon ses dires, il avait une certaine stabilité malgré sa situation irrégulière.

### 3.1.2.3 Les passages en institution

Cette problématique a été évoquée par le participant 7, qui a été incarcéré pendant quelques années et a également séjourné en hôpital psychiatrique en lien avec les problèmes de santé mentale que nous avons abordés plus haut. « Euh il y a un moment donné j'étais en hôpital psychiatrique, un moment j'étais en prison aussi, ça ça a pris du temps... ». Or à leur sortie de telles institutions, les individus sont fragilisés et la transition vers une vie autonome peut être difficile, en l'absence de moyens et d'un accompagnement suffisant (MacDonald *et al.*, 2022).

### 3.1.2.4 Les difficultés liées à l'instabilité résidentielle

Il ressort également des entretiens que la situation d'instabilité résidentielle des participants complique l'accès à certains services, en raison de procédures administratives qui ne tiennent pas compte de la réalité des personnes en situation d'itinérance. Des participants ont en effet rapporté les difficultés qu'ils rencontraient quant à la réception de documents importants et au maintien de leurs prestations d'aide sociale en raison de leur instabilité résidentielle. Le Participant 7 par exemple, a expliqué qu'il ne parvenait pas à faire renouveler sa carte d'assurance maladie depuis plusieurs mois, parce que l'adresse de l'organisme communautaire où il avait un casier postal n'était pas acceptée par la Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ). Il avait dû refaire la demande à plusieurs reprises, payant de nouveau les frais chaque fois, sans pour autant obtenir la carte. Il a jugé qu'il s'agissait d'une forme de discrimination envers les personnes en situation d'itinérance.

[...] l'unique problème que j'ai eu jusqu'à présent c'est ma carte d'assurance maladie. J'étais allé faire la demande et, j'ai payé, je n'ai pas reçu, je pensais que c'était l'adresse, j'ai changé la boîte postale, je n'ai pas reçu encore, c'est la 2<sup>e</sup> fois que je payais, la 3<sup>e</sup> fois, j'ai payé même une 3<sup>e</sup> fois. Tout le temps ça a été pris [dans mon compte] et ils me disent qu'ils peuvent pas accepter la demande parce que c'est un casier postal, ou parce que je suis itinérant, il faut passer par *Sac à dos*, alors que c'est... vraiment un itinérant c'est une personne normale, s'il parvient à faire une demande, c'est déjà faite la demande, il doit être accepté et envoyé à la boîte postale... Moi j'ai trouvé ça comme une discrimination, le fait d'être juste itinérant qu'on te discrimine du système, qu'on te dise qu'il faut passer par là, et là, différemment des autres (Participant 7).

Chez le Participant 8, son instabilité résidentielle posait problème quant à la réception de documents liés à sa procédure d'immigration. L'adresse qu'il utilisait jusqu'ici pour recevoir son

courrier était celle d'un proche qui l'avait hébergé pendant quelques mois, mais pour des raisons qu'il n'a pas données, le proche en question l'avait sommé de quitter le logement et de ne plus envoyer de courrier à son adresse. Au moment de la rencontre il était hébergé par un autre proche mais certains paramètres sur lesquels il n'a pas donné de détails faisaient qu'il ne pouvait pas utiliser cette adresse non plus, et il cherchait une solution alternative, puisque ne pas recevoir son courrier peut avoir des conséquences importantes sur sa procédure d'immigration.

[...] alors avec l'ami là j'étais aussi obligé de quitter, il ne veut même plus que je puisse utiliser même son casier postal, parce que c'est là où on m'envoie les lettres. Alors je reste avec quelqu'un [d'autre], là aussi je peux pas utiliser son casier postal [...] j'ai vraiment besoin de ce casier, parce que chez l'autre là, ça peut venir je sais pas si il peut jeter ça... il m'avait donné un ultimatum de quitter chez lui donc avec tout tout tout... parce que si l'immigration m'envoie ça et puis il n'y a pas de réponse... (Participant 8)

Le Participant 5 a rapporté le même type de difficultés : depuis son arrivée au Canada, il utilisait l'adresse postale de la première ressource dans laquelle il avait séjourné, mais après son départ, il n'était pas prévenu à temps de l'arrivée de son courrier. Il a donc décidé de changer d'adresse pour celle du logement qu'il occupe désormais, et apparemment son agent d'aide sociale lui aurait demandé de fournir une preuve de résidence, sans quoi il ne pourrait plus toucher son allocation. Mais le logement étant une sous-location, le contrat de bail n'est pas à son nom.

I was using my old address which I've been receiving emails, but I don't get the emails on time, because they don't call me on time to tell me you have an email, so if I have any mail to meet the immigration, or let me say the welfare office, I don't get it on time, you understand? Now, just last month I was like no I have to...because I don't go for the volunteering like I used to go... because of the volunteering, that's why hum, when I came to Canada that's the place I used to sleep, it's a church right, so I used to sleep there that's why I used their address, they allowed me to use their address, to do whatever I want to do you know for my status and everything....So I changed my address because I don't go there as a volunteering no more, because I am looking for a job...So now, they want me, just this Thursday, the welfare wants me to provide a letter from a landlord, that this this this going on. That he lives here, that they pay like this, like with the roommates they pay like this, and I asked him [la personne dont le nom figure sur le contrat de bail]...because the landlord knows me, but I'm not the one who rented the place, right, so his name is on the lease, so I asked him to get me the lease of the place and I should present it to the welfare because I only depend on the welfare for now for the moment... If I don't get the paper, they gonna cut the welfare and if they cut the welfare, that means, I can't pay for the rent otherwise working, okay. So, I can't pay for the rent for the moment and I will end up on the street, and moreover,

they sent me some email addresses to see if there is any, uh what's the name, any train I can learn, the government will support me to learn it... (Participant 5)

### 3.2 Le processus de la migration comme facteur de vulnérabilisation

Dans cette deuxième section, nous présenterons les obstacles rencontrés par les participants en lien avec leur statut de migrant et la manière dont ils ont été fragilisés, contribuant ainsi à leur situation d'itinérance. Puisque le processus migratoire débute dans les circonstances entourant la migration, elles-mêmes parfois porteuses d'obstacles susceptibles d'influencer la suite du parcours du migrant, nous présenterons d'abord les contextes de départ et d'arrivée des participants. Ensuite nous aborderons les difficultés qu'ils ont rencontrées depuis leur arrivée au Canada, notamment les difficultés d'insertion professionnelle, les barrières culturelles et linguistiques, la discrimination, et d'autres obstacles relevant de situations d'immigration particulières.

#### 3.2.1 Les contextes de départ et d'arrivée des répondants

Les circonstances et les facteurs d'émigration varient considérablement d'un migrant à l'autre. Chez les immigrants reçus, même si les motivations peuvent varier, l'immigration est généralement le résultat d'un projet migratoire pensé et préparé sur une période plus ou moins longue, alors que chez d'autres migrants comme les réfugiés et les demandeurs d'asile notamment, elle est souvent forcée ou précipitée, ce qui peut avoir des effets négatifs sur leur processus d'intégration (Fronteau, 2000). Les deux intervenantes que nous avons interrogées ont justement souligné le fait que les personnes demandeuses d'asile ou réfugiées qu'elles recevaient avaient parfois vécu des guerres ou d'autres situations de violence dans leurs pays d'origine, ce qui leur donnait une vulnérabilité différente de celle de la population itinérante habituelle.

Au niveau des besoins c'est plus ou moins les mêmes que ceux de la clientèle régulière, c'est-à-dire l'emploi et le logement, mais ce n'est pas les mêmes enjeux. Chez les réfugiés c'est souvent des situations difficiles, des personnes qui ont été violentées, qui doivent quitter un pays en guerre... (Intervenante 1)

Pour comprendre les contextes migratoires de nos participants, nous nous sommes intéressée à plusieurs aspects, notamment ce qui les avait amenés à quitter leur pays d'origine, ce qui avait motivé le choix du Canada comme pays d'immigration, et les circonstances de leur installation. Pour certains participants, c'est la volonté d'améliorer leurs conditions de vie socio-économiques

et les attraits du Canada qui ont motivé leur choix. C'est le cas du participant 7, arrivé en 2010 comme immigrant économique après avoir vécu cinq ans en Espagne. De la procédure d'immigration qu'il avait entamée depuis le Sénégal, jusqu'à son arrivée au Québec, il a bénéficié du suivi d'une agence d'immigration et les choses se sont faites facilement.

Q : Qu'est-ce qui vous a amené à quitter votre pays d'origine?

R : Avoir une qualité de vie meilleure, plus d'argent, plus de commodités (rires)

Q : Pourquoi avez-vous choisi le Canada?

R : Je trouvais que le Canada est un pays riche, je suis venu tenter ma chance

[...]

Q : J'aimerais savoir comment s'est passé la procédure d'immigration, avez-vous rencontré des difficultés particulières?

R : Non, c'était vraiment facile. J'étais avec une agence, qui facilitait l'immigration. Il fallait payer, tout est légal; donc je les ai payés ils ont fait les démarches avec le gouvernement. Et après j'ai tout finalisé avec ça et ça a été correct

[...]

Q : Comment s'est passée votre installation au Québec? Avez-vous rencontré des difficultés pendant votre installation?

R : Non au début c'était vraiment facile, tout était bien établi, bien orienté. On nous avait donné les guides pour avoir toutes les démarches qu'il faut, les endroits qu'il faut aller : emploi Québec, tout ça, les papiers, c'était vraiment facile on était bien guidés.

Q : Aviez-vous des connaissances sur place qui vous ont aidé dans votre installation?

R : Non mais c'était vraiment clair. On a eu recherche en logement, et puis il y a emploi Québec, les endroits pour les papiers, euh les services pour les nouveaux arrivants, pour nous donner des conseils, il fallait suivre les étapes et puis tout était facile, c'était un guide qu'on avait, un guide pour s'installer.

(Participant 7)

Dans le même ordre d'idées, le participant 6 a répondu que c'était le « mode de vie » du Canada qui l'avait attiré, mode de vie qu'il a dit connaître à travers des connaissances qui y vivaient, et l'actualité. À la question de savoir ce qui avait motivé son départ de son pays d'origine, il a simplement répondu qu'il ne pouvait pas révéler la raison. Sachant qu'il est arrivé avec un permis d'études et a introduit une demande d'asile quelques jours après, nous lui avons également demandé si le fait de changer de statut juste après son arrivée avait été un choix de sa part, et il a répondu que c'était « un choix qui s'est imposé », et que c'était en lien avec les raisons qui avaient motivé son départ à l'origine. À son arrivée il a été hébergé par des proches pendant quelques jours à Drummondville, avant de s'installer à Montréal. Malgré sa situation qui semblait assez précaire, puisqu'il n'avait aucun revenu et vivait exclusivement dans une ressource communautaire, il a dit que les choses s'étaient très bien passées pour lui depuis son arrivée et il était très satisfait jusqu'ici.

Pour d'autres participants, ce sont des motifs familiaux qui les ont amenés au Canada. En effet, les participants 2 et 8 sont arrivés au pays pour rejoindre leurs conjointes qui y étaient déjà établies. Le participant 8 qui vivait aux États-Unis sous le statut de demandeur d'asile est arrivé au Canada par voie terrestre quelque temps après son mariage avec une citoyenne canadienne, et n'ayant pas d'autorisation de séjour valide, sa seule option pour traverser la frontière était d'introduire une nouvelle demande d'asile. Malgré son statut d'immigration précaire, il s'est plus ou moins bien intégré dans un premier temps puisque les premières années suivant son arrivée il avait un emploi et un logement stables.

Je suis venu ici parce que j'étais marié. Donc moi j'étais à New York, je me suis séparé avec la maman de mes enfants, puis euh je suis venu... En fait, j'ai marié une canadienne, elle était venue à New York, on s'est marié là-bas. Pour entrer ici... parce qu'aux États-Unis j'avais demandé l'asile, mais pour entrer ici je ne pouvais pas entrer à la frontière sans demander un visa, donc malgré que j'étais marié, la frontière me demandait de faire la demande d'asile, beh je suis rentré, sous chapeau de mon ex...

Par exemple je me rappelle quand j'étais venu, j'avais mes papiers je travaillais, j'avais pas de problème de logement, en tout cas j'ai jamais eu ça, j'habitais de très beaux condos de Montréal, à Lasalle, j'avais vraiment pas de problème, je payais mon loyer très bien, tout, tout, tout. (Participant 8)

Le participant 2 pour sa part, a répondu qu'il n'avait pas choisi de s'établir au Canada, et qu'il avait simplement suivi son épouse qui était partie quelques années plus tôt en tant qu'immigrante économique et l'avait parrainé par la suite. « J'ai pas choisi moi, c'est elle [son épouse] qui ... ». Malgré des difficultés d'insertion professionnelle durant les premiers mois, son installation s'est bien déroulée et la présence de son épouse y a grandement contribué.

Le participant 1 lui, a simplement répondu « découverte » à la question de savoir ce qui l'avait amené au Canada. À son arrivée, il a été accueilli par un membre de sa famille qui y était déjà établi. Bien qu'il soit arrivé avec le statut d'étudiant international, il n'a suivi aucune formation et a obtenu la résidence permanente quelques années après, par le biais d'un parrainage familial.

Quant au participant 4, il est venu au Canada en quête de soins médicaux. Résidant aux États-Unis depuis cinq ans mais sans statut légal, il n'avait pas d'assurance médicale et ne pouvant assumer le coût des soins médicaux, il a choisi de partir, le système de santé canadien semblant certainement plus attrayant que celui des États-Unis.

The United States...well, I was diagnosed of a tumor in \*\*\* hospital. But I don't have Medicare there, you understand? I know I could be helped in this place, but I don't have the status in United States also, because I came in through like visiting (Participant 4)

Malgré des raisons et des circonstances différentes, la décision de s'installer au Canada pour ces six participants était plus ou moins volontaire et avait été pensée à l'avance. En revanche, les deux derniers participants ont répondu qu'au départ ils n'étaient pas venus au Canada pour s'y établir, d'où le statut de visiteur qu'ils avaient à leur arrivée; mais une fois sur place, certaines circonstances les auraient emmenés à modifier leurs projets. Le participant 3 a expliqué qu'initialement son voyage était simplement une occasion de se rendre à l'étranger pour la première fois et d'explorer les possibilités du pays en question pendant quelque temps avant de rentrer. C'est à son arrivée à l'aéroport qu'il aurait appris qu'il pouvait rester en introduisant une demande d'asile, ce qu'il a décidé de faire. Il a également mentionné l'instabilité politique qui régnait dans son pays d'origine au moment de son voyage, en lien avec des élections présidentielles, ainsi que son propre engagement politique, qui avaient précipité son départ et influencé sa décision de rester.

Bon, moi c'était pour... c'était pour faire mon premier voyage, parce que moi je n'étais jamais sorti [de mon pays]. J'avais appliqué pour l'Angleterre, mais je n'étais pas allé au bout du processus. Mais pour le Canada, j'ai eu la chance d'avoir une agence. Ça a été fait de bout en bout par l'agence...

Q : Donc c'était un visa visiteur?

R : C'était un visa visiteur. C'était pour venir voir pendant quelque temps. Mais quand je suis arrivé ici, à l'aéroport, Trudeau, j'ai appris que euh, il y avait la possibilité, euh de rester avec l'asile, c'est pourquoi j'avais demandé l'asile. Pause Bon à ce moment-là aussi moi je..., parce que mon voyage aussi il a été un peu précipité parce que, il y avait des troubles politiques au [pays]. J'étais engagé politiquement au Sénégal, au moment des troubles on devait voyager en groupe pour euh, voir si ça se stabilise pour revenir, etc. (Participant 3)

Il a donc introduit sa demande d'asile à l'aéroport et n'ayant aucune connaissance au Canada, il a tout de suite été pris en charge par le Programme Régional d'Accueil et d'Intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA), ce qui, selon lui, a facilité son installation et les deux premiers mois qu'il a passés sur le territoire.

Pour les demandeurs d'asile, les deux premiers mois c'est facile parce que c'est l'État qui accompagne... après les deux premiers mois il a fallu trouver un logement, il a fallu trouver un boulot, voilà c'est ça... (Participant 3)

Chez le participant 5, le séjour aurait été programmé à l'origine pour échapper à des conflits l'opposant à sa famille, dont il se cachait déjà dans son pays depuis plus d'un an. Ses réponses à ce sujet étaient assez vagues et il n'a pas révélé la nature des conflits, mais selon ses dires, au départ il était censé rester au Canada seulement quelques mois, le temps que les choses se calment et retourner dans son pays par la suite. Mais à son arrivée, un proche lui aurait fait savoir que sa famille était toujours à sa recherche et qu'il serait préférable pour lui de s'installer au Canada.

Q: What led you to leave your country of origin?

R: Well, it's a matter of me, my lawyer, the judge and immigration. I wouldn't disclose the reason of, cause I was in a hidden since last year...from my family, and the community...That's not the reason actually, but I was in a hiding for over a year...I was already engaging myself into travelling, you know just to travel and go back home, before this case happen...so I have to go to a certain place with a friend who put me

down, he hold me down for some couple of years [au Ghana] before my visa and everything was solved, so I moved.

[...]

Q: And why did you choose Canada?

R: Yeah, good question. Your question based on why I chose Canada; it's not by you choosing, it's about how you wanna explore the world. I didn't choose by I think Canada is better than any other country, it's exploring the world right...so I did an visa application as a visitor, to come and explore Canada, to see the beauty of Canada, to see to move places... that's the main reason why I choose to come Canada... before.

Q : So at that time, it wasn't planned for you to settle down here?

R : No, no, no; no, it wasn't. [*Pause*]. You know when I came to Canada, the first day that I step my foot to this land, I still didn't have the mindset of seeking for asylum...that's why I didn't do it at the airport right, and this person I'm supposed to go to his place didn't come for me so when I got in the system, I spoke with my friend, who was already there for me, and one of my brother who already protected me, that yo, I'm in Canada now, my friend already know but my brother didn't know, so I'm in Canada now, so my brother was like yo, these people are still looking for you, you need to seek asylum, and stay here for some years, you can have work, change every thing, have your work...That's the reason why I seeked asylum cause if I wanna do that, I would have done that at the airport. (Participant 5)

### 3.2.2 Les difficultés d'insertion professionnelle propres aux personnes migrantes

Plusieurs participants ont mentionné avoir rencontré des difficultés dans leurs recherches d'emploi à divers moments de leur parcours depuis leur arrivée au Québec. Le participant 5 a dit avoir déposé de nombreuses demandes d'emploi dans différents secteurs d'activités depuis l'obtention de son permis de travail quelques mois plus tôt. Il a été accompagné par des intervenants des organismes communautaires qu'il fréquentait, mais aussi par des agences de placement ou d'aide à l'emploi, mais sans résultat jusqu'ici. Il en va de même pour le participant 6, qui se faisait accompagner par des intervenants de la ressource communautaire où il séjourne. Le participant 3 quant à lui venait de débiter un emploi dans un entrepôt après plusieurs mois de recherches infructueuses. De plus, depuis son arrivée, il cherchait un emploi dans la finance, son domaine de formation, mais sans succès. Le Participant 2, dont l'arrivée au Canada remonte à plusieurs années, a également révélé avoir rencontré des difficultés dans ses recherches d'emploi durant les premiers mois qui ont suivi

son arrivée, mais par la suite les choses se sont améliorées et il n'avait pas vraiment eu de difficultés d'emplois avant de devoir quitter le dernier à cause de son état de santé.

Le chômage et les difficultés d'insertion professionnelle sont des problématiques récurrentes chez les personnes en situation d'itinérance, mais les participants présentaient une particularité : un niveau de scolarisation élevé. En effet, contrairement à ce qu'on observe généralement au sein de la population itinérante—dont les natifs constituent la majorité— où les taux de scolarisation sont en général faibles<sup>10</sup>, tous les participants interviewés possédaient au moins un diplôme de fin d'études secondaires et la plupart (N=6/8) avaient suivi une formation post secondaire ou universitaire. Cet aspect a également été souligné par l'une des intervenantes, qui a décrit la population issue de l'immigration à laquelle elle a affaire comme une population en général très scolarisée.

Et c'est pour ça souvent que on a des profils de personnes issues de l'immigration qui ne sont pas nécessairement en raccord avec le profil de clientèle type qu'on a ici au Sac à dos, c'est-à-dire des personnes en situation d'itinérance. Parce que souvent ces personnes-là issues de l'immigration ce sont des gens multi-diplômés (Intervenante 1).

Qu'est-ce qui pourrait alors expliquer que ces personnes « multi diplômées » éprouvent tant de difficultés à s'intégrer au marché du travail malgré leurs efforts soutenus ? Comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, les immigrants font face à des difficultés d'insertion professionnelle particulières, et l'une d'elles tient à la non-reconnaissance des diplômes étrangers et des expériences professionnelles acquises hors Québec, qu'un des participants a soulevée. En effet, le participant 3 qui cherchait un emploi dans son domaine de formation depuis son arrivée sans succès, a soulevé le fait que les diplômes étrangers n'étaient pas reconnus au Québec et donc il fallait souvent demander des évaluations comparatives de diplômes ou même suivre des formations supplémentaires sur place pour espérer une meilleure insertion.

Le problème ici c'est que, quand on vient avec des diplômes africains, des diplômes étrangers, c'est pas reconnu. Donc ils nous demandent de faire une équivalence, et c'est un processus un peu long; comme on est dans l'urgence de trouver un travail, en général

---

<sup>10</sup>Dans le dernier exercice de dénombrement de la population itinérante réalisé par le gouvernement du Québec, 33% des répondants ont déclaré avoir obtenu le niveau d'études secondaires, et seulement 9% des avaient fait des études universitaires (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2023)

on prend un job, en attendant maintenant de faire réviser les diplômes, etc., ou bien de trouver ici, de chercher ici un diplôme (Participant 3)

En parlant de «job», il met en avant un autre aspect des difficultés rencontrées par les migrants : le déclassement professionnel. En effet, face à la non-reconnaissance de leurs diplômes et expériences et aux autres barrières auxquelles ils sont confrontés, les migrants sont souvent contraints de se limiter à des emplois qui requièrent un niveau de scolarité bien moindre que celui qu'ils possèdent (Batisse et Zhu, 2014). Ainsi, depuis son arrivée, le Participant 3 a travaillé exclusivement comme ouvrier d'entrepôt malgré des études universitaires et de l'expérience professionnelle en économie, et de nombreuses demandes d'emploi déposées dans ce domaine. La question apparaît également de manière implicite chez d'autres participants comme le Participant 2 qui, malgré des études universitaires au Maroc, a eu du mal à trouver du travail dans les premiers mois qui ont suivi son arrivée, et s'est finalement tourné vers les secteurs du taxi et de la restauration. Le Participant 7 aussi, malgré des études universitaires dans son pays d'origine, de l'expérience professionnelle dans son pays d'origine et en Espagne, et même des études entamées au Québec, a eu du mal à trouver un emploi correspondant à son profil, ce qui l'a conduit à travailler dans le service ménager.

Par ailleurs, le Participant 3 a soulevé le fait que le statut de demandeur d'asile en lui-même limitait les possibilités d'emplois ce qui expliquait qu'il ait dû de nouveau travailler dans un entrepôt, malgré la blessure qu'il s'était faite lors de sa première expérience.

Bon demandeur d'asile c'est difficile quand même. Je crois que c'est... qu'on peut pas accéder à certains boulots hein, certains travaux {sic}... il y a des barrières quoi... //J'ai dû repartir dans les entrepôts parce que en général c'est ça qu'ils nous donnent quoi... (Participant 3)

### 3.2.3 Les barrières linguistiques et culturelles

Sur les huit participants, six étaient originaires de pays d'Afrique subsaharienne francophone et s'exprimaient donc très bien en français. Les deux autres en revanche (Participants 4 et 5), respectivement originaires du Nigeria et du Ghana où l'anglais est la langue officielle, ne pouvaient communiquer que dans cette langue. Le Participant 5 particulièrement, a rapporté que la langue constituait un énorme frein dans ses recherches d'emploi depuis son arrivée à Montréal. Il le dit à plusieurs reprises, il ne s'attendait pas à devoir parler français en choisissant de s'y établir, sachant qu'il était arrivé au Canada par la ville de Toronto.

I told him yo, right now, I have to go to this place called Quebec Montreal, so that's when I spent three days and moved here to Montreal, but I didn't know Montréal was going to be difficult like that [*rires*]...I didn't know.

Yeah actually, I didn't know this'd be the outcome, the outcome will be you have to be bilingual; you understand?

[...] Why because, I come around here, and you know put my cv some places, you know, looking for a job, but the problem I'm facing now is my language...the French, I don't speak French, it's difficult, and the only place you can have a job is like dollarama, and so many things...(Participant 5)

À la question de savoir s'il avait connaissance du programme de cours de français offert par le gouvernement aux personnes demandeuses d'asile, il a répondu que oui, mais il trouvait l'apprentissage du français difficile et surtout long, compte tenu du fait qu'il devait trouver de quoi vivre. Pour cette raison il avait décidé de quitter Montréal pour le Nunavut ou l'Alberta ,où il avait des connaissances qui l'aideraient à s'installer et où la langue ne serait pas un problème.

She told me there is a program for that, she told me there is a program for French class, and you getting paid to learn French too. So, the best thing for me to do is to learn the French. So in my mind, it's a good idea frankly speaking, to be a bilingual, cause you know I've been doing research looking for job at the airports, you know at gates, the security, they looking for people, you know, the security workers, and stuff, but you have to be bilingual. So it's a perfect idea for me, but you know it's a bit difficult, a little bit difficult. I can just learn, you know, the upper words « *bonjour* » « *bon matin* », you know, but you have to communicate with people, that's the thing for me now, that's what I'm facing. (Participant 5)

Au-delà de la langue, il faut noter que la population en situation d'itinérance possède ses propres codes et stratégies pour survivre dans la rue, circuler, utiliser le réseau des ressources, etc. (MacDonald *et al.*, 2020), auxquels il pourrait être difficile pour des nouveaux arrivants d'accéder, plus encore s'ils ont déjà la barrière de la langue (Gaulin, 2024 ; Hurtubise *et al.*, 2021). Par exemple, nous avons constaté durant nos observations que la fréquentation de la ressource était différente chez certaines personnes migrantes. Alors que la plupart des usagers tendaient à passer plusieurs heures sur place, elles, elles arrivaient souvent aux heures de repas et repartaient presque tout de suite après, ce qui pourrait justement ne pas leur donner l'occasion d'accéder à ces codes.

### 3.2.4 La discrimination raciale

La recherche portant sur une population migrante et racisée, nous nous sommes intéressée aux potentielles expériences de discriminations vécues par les participants. Il est ressorti de notre enquête que certains participants avaient vécu de la discrimination avec les forces de police et au sein de ressources communautaires. Le Participant 5 a rapporté un incident avec des agents de police, qui d'après ses dires, l'auraient interpellé et interrogé de manière agressive et surtout disproportionnée, par rapport à l'acte qu'il avait posé : un mégot de cigarette jeté par terre.

Yes, I had other difficulties, with the police. The police, jumped on me for no reason, cause I was smoking a cigarette... I was standing outside, I smoke, and you know, the smoke was done so I had to put it down and step on it, so the police, when I was going, the police, I'm just close to the place, I even open the door I saw the police, " hey, we are looking for "... they started speaking with me in French, and I told them " yo sir, I don't speak French ". They started interrogating me like I did some criminal activities...I don't know if this could be a racial problem, because there was a lot of people smoking there, walking around and I was the only one they pulled up... So in my mind, I didn't try to outrage anything with them, you know, some brrr, no, no, no, no. I was calm, and I asked them " excuse me sir, what is my problem, what did I do? " and he said " I want your name, and this and this and that ", interrogating me, all because I smoke cigarette and I put it on the floor...I was like " sir, I understand, I'm new here, so if there is any problem with me which I didn't know, all that's from you right now is to coach me... as you just said it I'm not supposed to put it on the floor, I'm supposed to put it in the bin right, but there's a fire on the cigarette, so if I put it in the bin... I did the wrong thing so coach me, can I pick it up and put it back in the dustbin? ...but they were like "no, what's your name, where are you from, and stuff... where do you sleep...give us your cv, do you have any card on you...". You know, it's wrong; even if you are looking for somebody and I m not the one you are looking for, it's better you stop me. If you want to give me a ticket maybe that's where you gonna need my card and write my name and give me the ticket and just move on since I didn't do anything bad, wrong, it's a minor action so you can just do it easy and we all go our separate ways but they tried to make things difficult for me for no reason. [...] I would consider them to be racist... cause how they pull up on me, even the people there, the people, the white people there are like yo, what did he do he didn't do anything, we know this guy, he comes around, do some research, sit here, and go, he didn't do anything. So when I got in they were like, what dis you do, what did you do to them and they said nah they are not supposed to be asking you all this questions, to know where you live and stuff, it's wrong. If they want to give you a ticket , you give them your address and stuff and they put their address and move, they are not supposed to interrogate you and all this stuff. (Participant 5)

À la question de savoir si en dehors de cet incident il avait déjà vécu ce genre de situation dans d'autres contextes, il a répondu que dans des contextes formels ça ne lui était jamais arrivé, mais dans la vie de tous les jours, oui, bien que ce ne soit pas général.

No, I never had that, I've never seen that in my life but I've seen races around, I've seen races with some people "hey get the fuck out of here, I'm a quebecoin! You are african!", I've seen that. But not from the agencies, or the owners of the houses, no, no, I've never seen that. But with people yes, with random people yes... but some of them are nice, I sit with some of them, who even coach me work to start, I sit with lot of white quebecoins, French quebecoins and I see some people do races, so...and racism is everywhere, so we just have to kill it. (Participant 5)

Le Participant 2 a également mentionné les services de police à la question de savoir s'il avait déjà eu l'impression d'être traité différemment en raison de son origine. Il estimait notamment que les policiers se montraient beaucoup moins conciliants avec les personnes non blanches : « Oui, avec la police...// Ils voient les blancs ils [ne leur] parlent même pas, ils voient une couleur, une autre couleur ils donnent un ticket » (Participant 2).

D'autres contextes de discrimination ont été rapportés, notamment par le Participant 8, à propos de son licenciement du dernier emploi qu'il a occupé. Il a décrit les circonstances de ce renvoi, qui pour lui était infondé. Il a également souligné les différentes origines de ses collègues de travail, mettant en avant le traitement différent dont il estime avoir fait l'objet avec un autre collègue d'origine étrangère. À la question de savoir s'il avait déjà eu l'impression d'être traité différemment en raison de son origine ou de sa race, il a répondu :

Non, non, moi je pense que non. Mais il y a des gens comme ça, mais moi non... il y a des gens qui... oui... oui... un peu à La Baie, je vais dire un peu à La Baie, un tout petit peu. Parce que on ne faisait que m'appeler, aux ressources humaines, puis il y avait des gens qui disaient des choses contre moi [Interrompu]... donc je trouvais ça un peu bizarre, qu'on ne faisait que m'appeler, parce qu'il y avait des rapports qu'on donnait c'était des ... parce que moi je travaillais en commission, on était nombreux en commissions, c'était moi, y avait un italien canadien aussi, y avait un autre québécois canadien, y avait un autre iranien, donc moi avec l'iranien on nous traitait un peu différemment. Beh je ne sais pas parce qu'on faisait beaucoup d'argent de commission, comme je t'ai dit, quand je travaillais, je n'avais pas de problème, j'avais pas de problème. En commission j'ai gagné plus que l'un des managers, parce qu'eux c'est salaire fixe mais nous on faisait que ce que tu vends, tu as un certain pourcentage, alors on faisait beaucoup, mais je sais pas à cause de ça on nous appelait toujours, il y

avait des problèmes jusqu'à ce qu'on nous a mis de côté, c'était avant covid, et puis covid est venu, beaucoup de gens ont été mis de côté... (Participant 8)

Il a poursuivi son récit en racontant une intervention de la police durant une crise conjugale avec son épouse. Il s'est dit très satisfait de cette intervention et des précédentes, précisant qu'il avait toujours eu à faire à des policiers blancs. Contrairement aux expériences des participants 2 et 5 avec les forces de l'ordre, la sienne était donc positive.

Il y a trois voitures de policiers qui sont venues [...] Alors quand ils m'ont vu seulement comme ça avec les larmes qui coulent, les policiers ont dit « quoi, qu'est ce qui se passe? » ils ont vu les larmes et puis le sang, je leur ai expliqué... ils ont dit « quoi? elle est de quelle nationalité? » je leur ai dit canadienne, « et toi tu es d'où? » j'ai dit non je suis [sa nationalité] mais je viens de New York... « ah okay, donc elle te fait comme ça parce qu'elle est canadienne, oh on va voir »... la police n'était pas discriminatoire, en tout cas non, la police canadienne elle est vraiment juste [...] c'est là que j'ai vu que la police canadienne était juste, en tout cas pour moi. De mon côté j'ai vu que la police... c'était des blancs, j'ai jamais eu un policier noir, chaque fois qu'il y avait la police qui venait c'était des blancs canadiens, que ce soit des femmes, des hommes, ils étaient sympas avec moi, ils ne m'ont jamais arrêté non jamais, sympas. Même pas menotté même, très sympas. Et puis ils étaient justes, en tout cas ils voyaient, parce que ce sont des psychologues ils voyaient tout... (Participant 8)

Le Participant 5 a également évoqué une altercation qu'il avait eue dans une ressource d'hébergement d'urgence avec une employée au moment de s'inscrire sur la liste d'attente pour les lits. Il estime qu'elle l'aurait empêché d'inscrire son nom sur la liste en feignant de ne pas le comprendre alors même qu'il l'avait entendue converser en anglais avec d'autres personnes. Bien qu'il n'ait pas explicitement parlé de discrimination raciale, il semble considérer la situation comme telle puisque dans son récit, il met l'accent plusieurs fois sur l'appartenance ethnique et raciale de l'intervenante en question.

Some of the girls there are rude because in \*\*\* you have to volunteer to keep staying, so these social workers who come there to give people from PRAIDA and stuff you know, volunteering jobs and some people who sleep there... some of the time when I go to them they tell me the list is full but I see people come in and they give them bed...one black Asian girl and one white woman. But I never had a problem with the white lady but I had a problem with the Asian black girl, cause that's the 3<sup>rd</sup> time she used to do that to me ...« can I please put my name down, I wanna work and retrain my bed » and she be like “*euh quoi...euh quoi*”, but I heard her speak English with other people... her English is not clear, like yours, but every time I try to talk to her she be like no she does not understand... so the last time my phone got stolen, It was

snowing and I still need a place to sleep so I was like yo excuse me madam, can I please put my name down, there is any work for me to do you let me do... she started doing that again “ *eh quoi, comment... comment parle pas français whatever... anglais*”... she was saying she doesn't speak English so when she said that I was like yo I heard you speak English and I saw people coming... somebody come, stand behind me, somebody come, stand behind me, so you should give the pen to the people, they put their name down, I was like yo...hello?...so I was there, waiting, waiting, waiting and she left me, she came back, she tryna give me a pen, to put my name down and I told her fuck her. Straight, I did... I told her “Fuck you bitch. You're a very stupid woman, look at you, look at you, your color, you're a black girl and trying to mess up with me...I think you're stupid” ... since that I moved from there and never ever step there, never in my life (Participant 5).

Les autres participants en revanche, n'ont pas rapporté de situation de discrimination marquante, et chez certains, le racisme n'apparaissait pas comme un enjeu majeur ou une source de difficultés significative dans leur quotidien au Québec.

Pas vraiment, je n'ai pas remarqué en tout cas... non (Participant 6)

Ça non, parce que c'est vraiment le système moi avec lequel je travaille. Le système ça fonctionne bien, il n'y a jamais de problème de couleur ni rien du tout. Beh sinon ça c'est entre personnes là, individuellement, personnellement, et ça c'est normal. On communique et puis ça passe. Et chaque personne a le droit d'aimer ou ne pas aimer une autre couleur là (Participant 7).

Le participant 1 quant à lui a répondu qu'il n'avait jamais vécu de situation où il s'était senti discriminé et qu'il avait toujours travaillé dans des milieux « mixtes » où il y avait « échanges de cultures ».

### 3.2.5 Les obstacles propres à certaines catégories de migrants

Il est également ressorti des entretiens que certains participants avaient été confrontés à des obstacles dans leurs parcours, qui découlaient de leurs conditions migratoires particulières.

#### 3.2.5.1 La lourdeur des procédures administratives

Au cours des dernières années, le contexte migratoire au Québec et au Canada a connu de nombreux changements, notamment une forte augmentation de la population migrante reçue, et des modifications au niveau des politiques migratoires. Si depuis la pandémie de COVID-19 les délais de traitement pour toutes les demandes en lien avec l'immigration s'étaient considérablement

allongés, ces récents changements ont empiré les choses et on a constaté un ralentissement général dans le traitement de plusieurs types de demandes. Selon les témoignages recueillis auprès de certains participants et d'une intervenante, les personnes demandeuses d'asile semblent particulièrement en faire les frais, notamment pour ce qui est du traitement de la demande d'asile en elle-même, ainsi que des demandes d'aide sociale et de permis de travail.

Pour ce qui est du traitement de la demande d'asile, les requérants doivent passer par une série de procédures dont les délais de traitement peuvent être très longs, comme on peut l'observer à travers la situation du Participant 8. À son arrivée en 2017, il avait introduit une demande d'asile et ses documents d'immigration — le Document du Demandeur d'Asile (DDA)<sup>11</sup> et le permis de travail— avaient une validité de deux ans. En principe, il aurait dû recevoir une réponse au bout de ces deux ans, puisque le temps d'attente est normalement de 18 mois (Le centre des réfugiés, 2022); mais après avoir manqué un rendez-vous avec le juge en charge du dossier, il a perdu les services de son avocat faute de pouvoir le payer et ses documents ont expiré sans qu'il y ait de nouvelle évolution par rapport à sa demande.

Je devrais euh... comment on appelle ça... voir le juge pour la demande d'asile, mais j'avais... raison pour laquelle c'est très important pour moi de faire le changement d'adresse, parce que j' avais oublié de signaler mon changement d'adresse, donc ma lettre était venue et le jour était passé je suis pas allé. Mon avocat je l'ai cherché après il s'était fâché il était parti. Donc quand je suis revenu vers l'avocat il m'a demandé de lui donner 5000\$, cash comme ça, sans tranche. J'avais pas donc j'avais opté pour le parrainage, donc comme ma femme était canadienne. (Participant 8)

Après plusieurs années en situation d'irrégularité, il a finalement pu renouveler ses documents, valides pour six ans cette fois-ci, ce qui suppose qu'il pourrait attendre jusqu'à la fin de cette période avant de savoir si sa demande est approuvée ou non et donc rester dans la vulnérabilité qui accompagne le statut de demandeur d'asile. En 2022, l'organisme The Refugee Center (2022) dénonçait ces délais de plus en plus fréquents, qui seraient en partie dus à des changements dans les procédures de demande d'asile. Désormais, au lieu d'obtenir leur DDA au moment où la demande d'asile est faite ou quelques jours après, les demandeurs se voient remettre un document

---

<sup>11</sup> Le « Document du Demandeur d'Asile », communément appelé « papier brun » est une pièce d'identité qui confirme l'identité du demandeur d'asile et le fait qu'il est en attente d'une décision concernant sa demande.

intermédiaire appelé « accusé de réception de la demande d'asile », et doivent parfois attendre entre 12 et 24 mois avant d'obtenir le DDA. Or c'est ce document qui donne accès à la plupart des services dont le permis de travail, et qui sert de pièce d'identité officielle. Les demandeurs d'asile se retrouvent donc dans l'impossibilité de travailler ou d'accéder à des services essentiels pendant plusieurs mois, ce qui les rend particulièrement vulnérables, et dépendants d'une aide sociale non seulement insuffisante, mais dont les délais d'obtention sont également très longs.

Une intervenante a justement rapporté que les demandes d'aide sociale faites par les demandeurs d'asile pouvaient prendre plusieurs mois pour être traitées, alors que sur le site du gouvernement du Québec le temps de traitement de la demande est censé être de quelques jours seulement.

Q : Est-ce que tu dirais que la longueur de la démarche pour l'aide sociale est différente pour ces personnes (demandeuses d'asile)?

R : Ouais beh moi j'ai été surprise, je pensais que ça prendrait comme le même temps (qu'une demande d'aide sociale régulière) pis j'en faisais comme un peu moins avant, mais dans la dernière année, moi j'ai trouvé que c'était étonnamment long... Ils nous expliquaient à l'aide sociale [...] dans le fond j'ai compris que quand on fait une demande pour une personne demandeuse d'asile, y a comme une section spécialisée de l'aide sociale qui s'occupe de traiter la demande, puis eux semblaient surchargés, donc ils nous expliquaient les délais... Mais...c'est ça, on a quand même expérimenté des délais... fait que c'est comme, on est dans une ressource de dernier recours là [donc] c'est pas parce que les [personnes] ne veulent pas aller travailler du tout, [...] la première chose qu'elles nous disent c'est qu'elles veulent travailler tu sais, c'est souvent ça, mais elles n'ont pas encore reçu leur permis de travail, faque des fois c'est ça, elles ne peuvent pas tout de suite aller travailler, pis là on essaye de pouvoir, qu'elles puissent avoir un petit peu de revenu entre temps, faque des fois c'est ça. Finalement, y a [une personne], à un moment donné, son dossier je pense a été traité mais finalement elle avait trouvé un emploi donc... elle avait réussi à trouver un emploi parce que ça avait été trop long. Mais c'est plate parce qu'elle n'a pas pu avoir accès à ce soutien avant. En plus c'est très stressant pour une personne d'attendre, d'attendre, pis de voir comment c'est long, très bureaucratique. On relève également des temps d'attente importants pour les réponses aux demandes d'asiles. (Intervenante 2)

Le participant 5 a également mentionné qu'il avait dû attendre plusieurs mois avant de pouvoir toucher son revenu d'aide sociale.

So, I was in for over 3 months later, and I seek for the government assistance, which they took 3 months later, it took them 3 months later to help me with the government assistance... (Participant 5)

Le participant 3 pour sa part avait choisi de ne pas refaire de demande d'aide sociale après la perte de son emploi, car il avait trouvé la procédure trop longue et compliquée à sa première demande.

En ce qui concerne les demandes de permis de travail, au moment de l'entretien le Participant 8 avait introduit une demande de permis de travail et n'avait toujours pas reçu le document après quatre mois d'attente.

J'avais fait la demande de renouvellement de mon permis de travail, ça a pris quatre mois depuis que j'avais fait, depuis le 18 juin, alors c'est parti, mais ce n'est que la semaine... et puis j'ai payé 240\$ je crois le 22 août, pour 85\$ les emprunts [digitales] et puis 155% pour renouveler le permis (Participant 8)

Dans cet extrait, il soulève un autre obstacle auquel sont confrontés les demandeurs d'asile, celui des coûts relativement élevés de la procédure, ce à quoi doivent s'ajouter parfois, des frais d'avocat.

### 3.2.5.2 L'accès limité aux ressources

Toutes les personnes que nous avons interrogées fréquentaient de façon régulière des ressources du réseau d'aide aux personnes en situation d'itinérance. Bien que ces dernières leur soient ouvertes et facilement accessibles, ce que tous les participants ont confirmé, il est apparu qu'ils n'avaient pas toujours la possibilité de bénéficier de tous les services offerts. Par exemple, l'Intervenante 1 a expliqué que les programmes d'aide ou d'insertion en emploi offerts par la ressource n'étaient pas accessibles à certaines personnes migrantes, notamment celles qui ont un visa visiteur ou celles qui sont en attente d'une réponse à leur demande d'asile, en raison de leur statut d'immigration.

Ça c'est difficile aussi pour certains qui aimeraient recevoir nos services mais qui n'ont pas encore un statut officiel par exemple de réfugié, qui sont encore demandeurs d'asile [...] donc il y aurait ça qui les freine effectivement. Pour ce qui est de l'accès aux programmes, ça prend un statut officiel. On accepte pas mal tous les statuts, exceptés « visiteur » parce que souvent ils n'ont pas de permis de travail. Donc ça prend un permis de travail effectivement pour rentrer dans le SAE, mais si non aussi le seul statut qu'on ne va pas accepter c'est demandeur d'asile, parce qu'il n'en est pas un (Intervenante 1).

Parmi les répondants, deux personnes avaient participé à ce type de programmes de réinsertion au sein d'organismes communautaires en itinérance, un citoyen (Participant 2) et un demandeur

d'asile (Participant 8). Ce dernier a justement expliqué qu'il n'avait pas pu aller au bout du programme parce que son statut, ou plutôt son absence de statut migratoire ne le lui permettait pas.

Même si j'intègre je n'avais pas de papiers... parce que si tu n'as pas de papiers ils ne peuvent pas. D'ailleurs je crois même la Maison du père m'a reçu parce que j'étais recommandé [...] Alors j'étais entré dans le programme, mais dans le programme il faut avoir des papiers il faut avoir des documents même si on doit t'aider il faut avoir une identité et je n'avais pas ça. Mais je suis resté quand même quatre mois dans le programme et je suis allé à Bon Accueil. (Participant 8)

Par ailleurs, l'Intervenante 2 a souligné le fait que les logements sociaux de certaines ressources communautaires pouvaient exiger une durée minimale de résidence à Montréal pour y être éligible, ce qui excluait d'office les nouveaux arrivants.

Beh, souvent qu'est-ce qui arrive c'est que... on se cachera pas, bon les [personnes] euh, la majeur c'est de se trouver un toit sur la tête, c'est ça la priorité. Et le contexte actuel fait en sorte que les logements privés sont extrêmement chers, puis souvent [au bout des six semaines de séjour possibles à la ressource] on n'arrive même pas à aboutir une demande d'aide sociale faque on est pris un peu. Puis les ressources qui offrent des logements sociaux beh souvent il y a le critère du 12 mois à Montréal, fait que ça, ça bloque beaucoup [...], donc il y a certaines ressources qu'on peut pas référer à cause de certains critères. [...] Finalement on va devoir référer vers une autre ressource court terme. Parce que c'est ça, aussi les places sont pas infinies... donc des fois c'est ça la complexité que je trouve (Intervenante 2).

### 3.2.5.3 Précarité migratoire et violences conjugales

Dans la section précédente, nous avons présenté les ruptures interpersonnelles vécues par les participants et particulièrement les conflits conjugaux vécus par le Participant 8. Nous souhaitons souligner ici l'impact déterminant de sa situation d'immigration irrégulière dans ce contexte de violences. En effet, le participant a rapporté que son épouse se servait de sa situation irrégulière comme moyen de pression, menaçant à plusieurs reprises de le dénoncer aux autorités. Elle avait également interrompu plusieurs fois la procédure de parrainage qu'ils avaient entamée, et qui aurait permis de régulariser sa situation.

Vous voyez quand vous faites des choses, y a d'abord l'immigration, vous voulez demander l'asile, et puis... votre conjointe, elle vous parraine, et puis elle casse [arrête la procédure] encore ... oui parce que c'était pas la 1re fois. Elle appelait toujours, pour

dire que non arrêtez, et puis ils arrêtaient, et puis elle revenait ouvrir après, donc elle faisait du chantage comme ça. Et puis ils cassaient encore...

Et puis elle me faisait du chantage, « moi je suis canadienne, tu n'as pas de papiers, on va te refouler [...], je vais appeler la police... non, si tu ne fais pas ça, je vais... », tu connais, comment ça se passe, « si tu ne fais pas ça... »... Et puis elle me faisait le chantage, des menaces de mort, parce qu'elle va me donner les papiers, mais non, c'est pas ça la vie, la vie est plus que les papiers. J'ai dit non je vais me retirer, je serai tranquille de ça, le manque de respect, beaucoup de choses. Je me suis retiré. (Participant 8)

L'intervenante 2 a rapporté des cas similaires qu'elle avait rencontrés avec des usagers, des femmes notamment, qui à cause de leur statut précaire, se mettaient ou restaient dans des relations abusives dans lesquelles l'autre partie leur faisait miroiter une régularisation de statut ou de l'aide dans leurs démarches d'immigration. Bien que cette recherche porte exclusivement sur une population masculine, nous avons voulu inclure ce témoignage qui se situe dans la continuité du précédent, et montre à quel point la situation migratoire peut être fragilisante.

Ouais c'est sûr qu'il y en a qui font part de situations d'abus, de violences, qu'ils vivent dans leurs pays d'origine, donc des raisons qui les ont emmenés à venir ici... moi ce que je trouve, des situations que j'ai vues récemment... c'est des situations de femmes où à l'arrivée, tu sais on est comme dans une grande vulnérabilité j'imagine quand on arrive dans un pays qu'on ne connaît pas et tout ça, et là se lient avec des personnes qui semblent avoir de bonnes intentions de vouloir les aider, pis finalement beh... un exemple : une femme qui est arrivée avec un homme, puis finalement elle a vécu de la violence de la part de cet homme-là. Mais cet homme-là t'sais y avait beaucoup de promesses, donc beaucoup se lient de proximité avec quelqu'un qui lui promet beaucoup de régulariser son statut, de l'aider dans ses démarches. C'est comme salvateur là t'sais, t'es comme « hey je vais avoir de l'aide », mais finalement elles se retrouvent dans une situation de violence. Faque finalement elles se trouvent pas plus avancées. (Intervenante 2)

#### 3.2.5.4 Le manque d'information

Il est également ressorti des entretiens que les répondants étaient parfois peu ou mal renseignés en ce qui concerne leurs droits ou les services auxquels ils ont accès, notamment les nouveaux arrivants. Le Participant 6 par exemple a semblé ne pas avoir connaissance de la possibilité de faire une demande d'aide sociale. Le Participant 8 lui, a vécu longtemps en situation d'irrégularité sans possibilité de travailler ou de bénéficier de l'aide sociale parce qu'il ne savait pas que ses documents de demandeur d'asile expirés pouvaient être renouvelés.

J'avais raté mon rendez-vous avec le juge. Et puis après elle (son épouse) a fait le parrainage, et après elle a coupé [...] et puis mes documents expiraient juste juste quand elle faisait les... parce que quand c'est entré 14 :42...je crois c'était en 2020 qu'elle avait entré, parce que c'était expiré en 2019, non 2019? ... peu importe l'année, c'est expiré quand y avait des... Et puis bon je suis resté sans travail jusque... je savais même pas que je pouvais renouveler, on pouvait renouveler mon papier brun là de demandeur d'asile (Participant 8)

L'Intervenante 1 a souligné ce manque d'information chez les nouveaux arrivants particulièrement.

Mais je te dirai que majoritairement de ce que j'ai compris ce sont eux qui se créent des enjeux parce qu'ils ne se renseignent pas assez avant d'arriver ici. Et le second enjeu qui vient s'ajouter c'est qu'une fois rendus ici ils sont un peu beaucoup laissés à eux-mêmes. Ils sont mal dirigés, on ne leur dit pas nécessairement les droits auxquels ils ont droit, on ne leur dit pas nécessairement c'est quoi les ressources, ils sont un peu laissés à eux-mêmes quand ils arrivent ici (Intervenante 1).

### Conclusion

De ce chapitre, il ressort que les personnes interviewées ont rencontré de nombreux obstacles de natures différentes, qui en les fragilisant, ont contribué de près ou de loin à leur entrée ou leur maintien en situation d'itinérance. D'une part, on retrouve dans leurs trajectoires des obstacles structurels et individuels habituellement associés au phénomène de l'itinérance, tels que des problèmes de logement, de la pauvreté, des ruptures interpersonnelles, des problèmes de santé physique et mentale et des passages en institution. D'autre part, il apparaît que leurs conditions particulières de migrants et de personnes racisées les exposent à des difficultés supplémentaires, qui peuvent varier selon la situation migratoire : des circonstances de départ ou d'arrivée difficiles, de la discrimination raciale, des difficultés d'insertion professionnelle, un accès limité aux ressources et aux informations, des barrières linguistiques, et des procédures d'immigration longues et prenantes. Les personnes en situation migratoire précaire comme les demandeurs d'asile ou les personnes sans statut apparaissent comme étant particulièrement vulnérables.



## CHAPITRE 4

### SINGULARITÉS DES TRAJECTOIRES D'ITINÉRANCE DE MIGRANTS RACISÉS ORIGINAIRES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

#### Introduction

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté les données issues de notre enquête, en mettant en avant les différents obstacles contribuant à la vulnérabilisation des participants à l'étude et à leur vécu en situation d'itinérance. Ce faisant, nous avons répondu à notre question générale de recherche : *Comment comprendre et expliquer l'entrée et le maintien en situation d'itinérance de personnes migrantes racisées dans la société québécoise d'aujourd'hui?* Ce dernier chapitre se veut une lecture transversale de l'ensemble de ces données, à travers laquelle nous formulerons des réponses à nos deux questions spécifiques de recherche. Pour commencer, nous procéderons à un bref rappel des données de notre enquête, avant de revenir sur certaines des problématiques qui en sont ressorties (4.1). Le but de cette section sera de montrer comment certaines problématiques, bien qu'elles soient récurrentes dans le phénomène de l'itinérance global, peuvent présenter des particularités propres aux personnes migrantes et racisées. Ensuite, puisque dans le chapitre 3, nous avons vu que certains participants avaient rencontré des difficultés découlant de conditions migratoires particulières, notamment des circonstances de départ ou d'arrivée difficiles et un statut d'immigration précaire, des caractéristiques qui rejoignent les données des ressources en itinérance sur la population migrante qui sollicite leurs services, présentées dans la revue de littérature (chapitre 2). Dans la deuxième section du présent chapitre (4.2), nous voulons donc analyser de façon plus détaillée les parcours de tels migrants, notamment les éléments et contextes susceptibles de fragiliser globalement cette population, et qui peuvent expliquer son augmentation générale au sein des ressources pour personnes en situation d'itinérance. De cette manière, nous répondrons à notre deuxième question spécifique de recherche — *Comment comprendre l'augmentation récente des communautés migrantes au sein de la population itinérante à Montréal?* (4.2). Enfin, dans la troisième et dernière section, nous chercherons à distinguer les parcours d'itinérance chez des personnes issues de l'immigration en proposant des idéaux-types de trajectoires, basés sur les expériences des participants à l'étude et sur l'ensemble de la littérature consultée dans le cadre de ce travail (4.3). Ainsi, ce dernier chapitre permettra d'approfondir la réponse à notre question générale et à notre première question spécifique de recherche — *Qu'est-ce qui rend singuliers les*

*parcours d'itinérance de personnes migrantes d'origine subsaharienne à Montréal ?* — en mettant en avant non seulement les spécificités des trajectoires d'itinérance chez une population migrante racisée, mais aussi les différences que l'on peut retrouver même au sein de ce groupe à priori homogène.

#### 4.1 L'itinérance chez les personnes migrantes et racisées : quand dynamiques d'itinérance et de migration se rencontrent

Dans cette première section, nous procédons d'abord à un rappel des résultats de notre enquête, en mettant en avant la manière dont ils rejoignent les données issues des travaux présentés dans la revue de littérature. Ensuite, nous revenons sur certains obstacles qui comme nous le verrons, se situent au croisement des problématiques de l'itinérance et de la migration.

##### 4.1.1 Retour sur la littérature et les données de l'enquête

À titre de rappel, dans le chapitre 2 nous avons procédé à une recension des écrits sur le phénomène de l'itinérance et il en est ressorti que l'itinérance est aujourd'hui reconnue comme un phénomène complexe, une condition de vie au croisement de différentes problématiques d'ordre structurel, institutionnel, ou individuel (Grimard et Greissler, 2024 ; Roy et Grimard, 2015). L'idée de « complexité » met justement en avant la diversité des enjeux qui interviennent dans le phénomène de l'itinérance, mais surtout leur interpénétration, la manière dont ils se rencontrent, s'entrecroisent et agissent les uns sur les autres, fragilisant ainsi les individus dans différents aspects de leur vie, induisant et maintenant leur désinsertion (Hurtubise et Roy, 2007 ; MacDonald *et al.*, 2022 ; Roy, 2021). L'itinérance est donc rarement le fruit d'un seul facteur, mais plutôt de plusieurs éléments de natures différentes, d'une succession de points de fragilisation dont il peut être difficile de déterminer le poids ou encore le rôle exact (déclencheur, maintien), même pour les individus eux-mêmes, qui ont parfois du mal à identifier l'origine de leurs difficultés (Campeau, 2000 ; MacDonald *et al.*, 2022). Par ailleurs, il est apparu que le phénomène touchait aujourd'hui une grande diversité de personnes issues de groupes sociaux différents (Bergheul, 2015 ; Hurtubise et Roy, 2007 ; MacDonald *et al.*, 2020), ce qui produit des trajectoires et des expériences multiples et hétérogènes qui ne sauraient être appréhendées à travers une lecture uniforme. La deuxième partie de la revue de littérature montrait justement que les trajectoires d'itinérance de personnes

racisées ou issues de l'immigration auxquelles nous nous intéressons dans cette recherche présentaient des particularités, comme en ont attesté les données présentées dans le chapitre 3.

Nous avons donc présenté dans ce chapitre d'analyse (3), les données issues de notre enquête auprès de huit migrants racisés originaires d'Afrique subsaharienne, et notamment les différents obstacles qu'ils avaient rencontrés tout au long de leurs parcours, et qui avaient contribué à les fragiliser. En accord avec l'idée de complexité que l'on retrouve dans la littérature (Roy et Hurtubise, 2013), on a pu constater, chez la plupart des participants, une succession de ruptures, une accumulation de ces obstacles de natures différentes qui les avaient progressivement vulnérabilisés, et les maintenaient en situation de précarité. Une part de ces obstacles relevait d'enjeux structurels et individuels habituellement associés au phénomène de l'itinérance lorsqu'il est étudié de façon globale, soit des problèmes découlant de l'organisation et du contexte socio-économiques, notamment les questions d'accès au logement, de pauvreté, et de chômage; ainsi que des difficultés plus individuelles, des problèmes de santé physique et mentale, des ruptures interpersonnelles, ou encore des difficultés liées à la condition itinérante. Par ailleurs, l'expérience de la migration en elle-même est apparue comme une source de fragilisation importante dans les trajectoires des personnes issues de l'immigration vers l'itinérance. En effet, à travers les difficultés d'insertion professionnelle auxquelles sont soumis les migrants au Québec, les contextes particuliers de départ et d'arrivée de certains, les barrières linguistiques, la discrimination raciale, la lourdeur des procédures d'immigration et les limites d'accès aux services en lien avec le statut d'immigration, les participants de notre recherche avaient été fragilisés par le processus de la migration en lui-même, et particulièrement ceux aux statuts précaires comme celui de demandeur d'asile.

Même chez les participants chez qui un événement précis comme une perte de logement (P1 et P2), une séparation (P8), ou une perte d'emploi (P3, P7), semblait caractériser le début de la situation d'itinérance, on a pu constater que souvent ils étaient déjà vulnérables bien avant et que la précarité ou l'instabilité résidentielle était l'aboutissement d'un long processus de vulnérabilisation. Toujours en accord avec l'idée de complexité, on a pu voir une interpénétration de certaines de ces difficultés, notamment avec les questions d'insertion professionnelle, de logement, de discrimination et de ruptures interpersonnelles qui d'une part apparaissent comme des problématiques courantes dans le phénomène de l'itinérance en général, et d'autre part, présentent

chez les participants des particularités qui semblent découler directement de leur position de personne migrante et/ou racisée, au croisement de plusieurs dynamiques d'inégalités.

#### 4.1.2 L'itinérance chez les personnes migrantes et racisées : des dynamiques « classiques »... mais singulières

Dans le chapitre précédent, nous avons choisi de présenter les difficultés rapportées par les participants en distinguant celles qui semblaient relever directement du processus migratoire de celles que l'on associe généralement au phénomène de l'itinérance dont la population majoritaire est non migrante et non racisée. Parmi ces difficultés, certaines thématiques sont apparues dans les deux catégories, révélant des enjeux qui d'une part sont communs à la population itinérante globale, mais d'autre part présentent des particularités propres aux personnes migrantes racisées circulant dans le réseau des ressources en itinérance, en lien avec le processus de la migration en lui-même et les formes de discrimination auxquelles fait face cette population. Dans cette sous-section, nous revenons donc sur ces enjeux, que nous présenterons en trois points : la fragilité du réseau relationnel et du travail, les difficultés de logement et la visibilité.

##### 4.1.2.1 Le réseau relationnel et l'insertion professionnelle

Sur le plan relationnel, les difficultés peuvent être de diverses natures mais toutes sont caractérisées par des ruptures à un niveau proche ou éloigné qui désaffilient les individus. De fait, plusieurs enquêtés ont rapporté des ruptures maritales et/ou familiales (divorces ou séparations de fait, épisodes de violence conjugale, absence de contact avec les enfants sur de longues périodes). D'une part, ces formes d'éloignement caractérisent généralement les parcours de personnes en situation d'itinérance (séparations, deuils, violences conjugales, perte de la garde d'enfants, etc.), tel que nous l'avons constaté dans la revue de littérature (Hurtubise et Roy, 2007 ; MacDonald *et al.*, 2022). D'autre part, il faut relever que la migration en elle-même constitue une forme de rupture dans la mesure où elle implique parfois une séparation avec la famille nucléaire, comme dans le cas d'un participant (P3) qui a laissé son épouse et ses enfants dans son pays d'origine. En effet, les délais administratifs liés aux procédures d'immigration, les circonstances d'immigration imprévues ou précipitées, ou encore la nécessité de stabiliser sa situation économique pour assurer les charges de l'installation de la famille, font que les migrants peuvent arriver dans le pays d'immigration seuls, sans leur conjoint et/ou leurs enfants qui arriveront des mois voire des années

plus tard (Legault et Fronteau, 2008). Chez les personnes demandeuses d'asile la rupture est d'autant plus importante que c'est l'évolution de leur situation migratoire — l'obtention ou non du statut de réfugié, qui prend plusieurs années — qui déterminera si et quand les membres de leur famille directe pourront les rejoindre, sachant que la personne requérante elle-même ne peut pas retourner dans son pays tant que l'enjeu qui l'a contrainte à partir demeure. En plus, une rupture s'opère également avec le réseau social dans le pays d'origine (famille élargie, amis, voisins, etc.) qui constituait souvent un soutien important dans la vie des migrants et de leur famille directe, ce qui favorise un sentiment de solitude et de l'isolement à l'arrivée dans la société d'accueil (Bergheul *et al.*, 2018 ; Vatz Laaroussi *et al.*, 1996). Par ailleurs, on a également vu que les situations d'immigration précaires pouvaient constituer un facteur de vulnérabilité dans les rapports conjugaux et contribuer à maintenir des personnes migrantes dans des relations abusives, par peur d'être dénoncées ou dans l'espoir d'une régularisation de statut (P8 et Intervenante 2).

Pour ce qui est du rapport au travail, nous avons vu que certains participants avaient connu des ruptures professionnelles, et d'autres n'avaient jamais eu d'emploi au Canada depuis leur arrivée, et ce malgré des recherches soutenues. La situation de chômage est apparue comme une problématique récurrente dans le phénomène de l'itinérance, en lien avec des dynamiques structurelles qui fragilisent les individus, mais les participants à l'étude se distinguaient par leur niveau d'instruction élevé, un contraste important par rapport à la population itinérante majoritaire dont les taux de scolarisation sont généralement assez bas (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2023 ; Roy et Laberge, 1994). De manière plus large, on sait que la population immigrante du Québec présente des taux de scolarisation en moyenne plus élevés que ceux des natifs, mais peine néanmoins à s'insérer sur le marché du travail (Batisse et Zhu, 2014 ; Eid, 2012). De nombreuses explications sont avancées, parmi lesquelles certaines barrières évoquées lors de notre enquête : les diplômes étrangers non reconnus, les barrières linguistiques, et les limites en lien avec le statut d'immigration. À cela s'ajoute le facteur de la discrimination raciale, qui n'a toutefois pas été rapporté par nos participants dans ce contexte ci. Cependant, il est reconnu comme un obstacle majeur dans les parcours d'insertion professionnelle des migrants racisés et même de manière plus large, des groupes racisés au Canada et au Québec, incluant des personnes natives qui ont des diplômes canadiens et qui n'ont pas la barrière de la langue (Eid, 2012). Ainsi, les personnes migrantes sont souvent contraintes d'accepter des emplois déqualifiant et précaires, non seulement

sans lien avec leur formation, mais dont en plus le niveau de rémunération est bien moins élevé (Eid, 2022). En période de ralentissement économique, le nombre d'emplois disponibles diminue et l'ensemble de la population en est affectée, mais les personnes migrantes apparaissent parmi les groupes les plus vulnérables et sont plus susceptibles de se retrouver sans emploi, comme on l'a vu dans le chapitre 3 (Institut du Québec, 2024b). Les groupes de migrants racisés sont donc fragilisés sur le marché du travail à la fois par des obstacles découlant de leur position de migrant racisé, et par les dynamiques structurelles qui affectent l'ensemble de la population. En situation d'itinérance, les formes de discrimination auxquelles sont confrontés les migrants pourraient être accentuées, sachant que ces personnes peuvent être handicapées dans leurs recherches d'emploi en raison de leurs conditions difficiles de vie qui ne leur permettent pas toujours de maintenir une apparence physique « adaptée ». Sachant que le projet migratoire est souvent porté par le désir d'améliorer ses conditions matérielles d'existence, ces difficultés d'insertion professionnelle constituent une rupture importante pour la personne migrante par rapport à ses aspirations initiales. En plus de les fragiliser sur le plan économique, cela peut également engendrer un sentiment d'échec et affecter l'estime de soi.

#### 4.1.2.2 Les difficultés de logement

Par rapport à la question du logement, plusieurs participants ont rapporté avoir perdu le dernier logement qu'ils occupaient en raison d'une incapacité à payer le loyer, ou encore d'un conflit avec le propriétaire. D'autres peinaient à retrouver un logement, en raison de la rareté des unités disponibles et des prix élevés sur le marché. D'autres enfin cherchaient à obtenir un logement subventionné. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, les problèmes de logement apparaissent en première ligne dans la compréhension du phénomène de l'itinérance. La perte du domicile, les difficultés à en trouver un ou des conditions précaires de logement en sont souvent la caractérisation concrète. Mais une fois de plus, le cas des migrants est particulier en raison des obstacles supplémentaires auxquels ils doivent faire face sur le marché locatif, notamment les discriminations dont ils sont l'objet (Hurtubise *et al.*, 2021 ; Lewis, 2016). Celles-ci peuvent prendre des formes explicites, par exemple des propriétaires qui refusent de louer un logement à des personnes migrantes, racisées, ou issues de certains groupes culturels malgré que ce soit illégal (RAPSIM, 2023). Mais de manière générale, la discrimination se manifeste de manière plus subtile et voilée (Eid, 2012). Elle pourrait ainsi ne pas être perçue comme telle, particulièrement par les

nouveaux arrivants qui ne connaissent pas les lois et leurs droits. Dans ces cas, elle pourrait se traduire par des refus sans motif apparent ou des exigences excessives imposées aux locataires. Sachant qu'en général les personnes en situation d'itinérance vivent des formes de discrimination de la part des propriétaires en lien avec les problèmes de dépendance, de santé mentale ou les expériences d'incarcération (Grimard *et al.*, 2024), l'exclusion de la population migrante et racisée en situation de précarité pourrait alors être renforcée. De plus, comme nous l'avons vu précédemment, alors que le reste de la population est confronté à un manque de logements sociaux, les migrants temporaires ou en attente de régularisation de leur statut ne sont tout simplement pas éligibles à plusieurs de ces dispositifs pourtant censés soutenir l'accès au logement pour les personnes en situation précaire. Les logements sociaux de type HLM notamment exigent le statut de résident permanent, et certains types de logements subventionnés excluent les nouveaux arrivants (RAPSIM, 2023).

#### 4.1.2.3 Visibilité et discriminations

Dans notre enquête, deux participants ont rapporté des expériences négatives avec les forces de police, notamment des interpellations et des sanctions qu'ils avaient vécues comme de la discrimination. Pour rappel, nous avons vu dans le chapitre 2 que la présence constante des personnes en situation d'itinérance dans l'espace public, les actes qu'elles y posent, ainsi que certains signes de précarité auxquelles elles sont parfois associées les rendaient particulièrement visibles, notamment au regard et à la surveillance des forces de l'ordre (Bellot et Sylvestre, 2017 ; Roy, 2007). Elles subissent alors un contrôle accru et sont surjudicialisées, recevant fréquemment des contraventions pour des infractions mineures qui sont rarement sanctionnées lorsqu'elles sont commises par d'autres citoyens (Bellot et Sylvestre, 2017). Or des recherches montrent que les personnes issues de groupes racisés — en particulier la population autochtone et les minorités noire et arabe — sont ciblées de manière disproportionnée par les interventions policières, sans qu'il y ait de corrélation avec leur représentation dans les taux de criminalité (Armony *et al.*, 2019 ; Sylvestre et Collectif de recherche sur les interceptions routières et le profilage racial, 2023). Dans le premier cas, on parle de profilage social, et dans le deuxième, de profilage racial; deux formes de discrimination auxquelles sont alors exposées les personnes racisées se trouvant en situation d'itinérance lorsqu'elles occupent l'espace public. Par ailleurs, l'expérience rapportée par un participant (P5) avec une personne employée au sein d'une ressource communautaire soulève un

autre enjeu, la discrimination dont pourraient faire l'objet des personnes migrantes et racisées dans l'accès aux services (Hurtubise *et al.*, 2021). Dans des contextes autres que le Québec, des études réalisées auprès de personnes en situation d'itinérance issues de l'immigration montrent qu'elles tendent à être reléguées vers les dispositifs d'aide les moins favorables (Dietrich-Ragon, 2017).

#### 4.2 Les demandeurs d'asile récents : une nouvelle population à risque d'itinérance

Alors que les personnes issues de l'immigration sont habituellement peu présentes au sein de la population itinérante, depuis environ trois ans, de nombreuses sources indiquent une présence plus marquée de cette population au sein des organismes œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance à Montréal (Accueil Bonneau, 2024 ; Allard, 2023 ; Auberge Madeleine, 2023 ; Colpron, 2022 ; Diaz *et al.*, 2023 ; La Maison du père, 2024 ; La Maison du Père, 2024 ; RAPSIM, 2023). En effet, si les deux derniers exercices de dénombrement de la population itinérante au Québec ne montrent pas de variation substantielle de la part de personnes migrantes<sup>12</sup>, plusieurs centres de jour, ressources d'hébergement d'urgence, soupes populaires, et autres types de ressources ont rapporté une hausse rapide et significative des migrants et surtout des personnes demandeuses d'asile sollicitant leurs services entre 2022 et 2024. Cette nouvelle réalité à laquelle ces organismes sont confrontés s'inscrit dans un contexte plus large marqué par une hausse importante du nombre de demandeurs d'asile accueillis au Québec et au Canada au cours de la même période (PRAIDA, 2023, 2024). De fait, sur l'ensemble du territoire canadien, on a enregistré récemment des chiffres particulièrement élevés, avec un record de 172 255 demandes déposées en 2024 seulement (Colpron, 2025b ; Lebel, 2025). Par le passé, le Canada a déjà connu des vagues importantes de migrants arrivant pour des motifs humanitaires. On peut citer parmi les plus importantes : l'admission de plus de 200 000 réfugiés vietnamiens entre 1975 et 1990 à la suite de la guerre du Vietnam (Gouvernement du Canada, 2025), l'accueil des 25 000 réfugiés syriens entre 2015 et 2016 en réponse à la crise humanitaire provoquée par le conflit syrien (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2015), ou encore plus récemment, les mesures mises en place par le gouvernement pour permettre l'installation des ressortissants ukrainiens dans le cadre du conflit avec la Russie (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2022). Mais ces vagues récentes de demandeurs d'asile présentent des particularités, qui s'articulent autour du fait

---

<sup>12</sup> En 2018, les immigrants de première génération représentaient 10,6% de la population itinérante (Latimer et Bordeleau, 2019), et en 2022, ils représentaient environ 11% (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2023).

qu'elles ont en quelque sorte surpris les gouvernements, et il n'y a pas eu de planification pour garantir un accueil efficace et adapté à ces nouveaux arrivants aux besoins particuliers. Ceci pourrait en partie expliquer comment et pourquoi ces migrants se sont retrouvés aussi nombreux dans le réseau des ressources dédiées à l'itinérance. Ainsi, pour comprendre cette nouvelle réalité, nous détaillerons dans cette section d'une part les contextes structurels qui ont favorisé la hausse générale de ce groupe de migrants au Québec, et d'autre part les éléments qui ont contribué à les fragiliser et à les conduire dans les ressources en itinérance. Pour cela, en plus des entretiens et des travaux scientifiques, nous nous appuyerons sur la littérature grise et notamment des sources gouvernementales publiques et des articles de presse canadienne dont les données peuvent présenter des limites, mais qui contribuent quotidiennement au débat public sur ces questions centrales que sont l'immigration et l'itinérance dans la société québécoise d'aujourd'hui.

#### 4.2.1 Les vagues récentes de demandeurs d'asile : nouvelles configurations et facteurs structurels

##### 4.2.1.1 Une population en hausse et aux configurations particulières

Le Canada a donc enregistré une augmentation significative de demandes d'asile au cours des dernières années, et le Québec figure parmi les provinces qui en ont accueilli le plus grand nombre, concentrant à lui seul 57 % des demandeurs d'asile présents au pays en 2022 (Institut de la statistique du Québec, 2023) et 54 % de ceux de 2023 (Institut de la statistique du Québec, 2024). Dans un premier temps, cet afflux de requérants du statut de réfugié a surtout été associé aux passages terrestres irréguliers et particulièrement au chemin Roxham par lequel arrivaient de nombreux migrants (Champagne, 2023a ; PRAIDA, 2023). Si la fermeture de ce dernier en mars 2023 a entraîné une baisse importante des demandes d'asile présentées par cette voie, le nombre total de demandeurs d'asile présents sur le territoire n'a pas cessé d'augmenter pour autant, bien au contraire c'est dans les deux années suivantes qu'on a enregistré les plus fortes hausses. Il s'est alors avéré que ce sont des personnes arrivant par voie aérienne munies d'autorisations de séjour temporaires valides qui constituaient désormais la majeure partie des demandeurs d'asile, un changement marquant par rapport aux années précédentes où ce type de demandes était largement minoritaire (Bisaillon, 2024 ; Champagne, 2023b ; Institut du Québec, 2024b ; PRAIDA, 2024). Ces demandes d'asile étaient introduites à l'arrivée des migrants aux aéroports, mais on a également constaté une hausse importante des demandes présentées à l'interne, par des visiteurs,

et par des titulaires de permis d'étude déjà présents sur le territoire (Colpron, 2025a ; Institut du Québec, 2024b ; PRAIDA, 2024).

Un autre changement notable constaté au sein de ces récentes vagues de demandeurs d'asile porte sur l'origine géographique. Plusieurs médias dont *Le Devoir* (Champagne, 2023b), *La Presse* (Colpron, 2024) et *Radio Canada* (Schué, 2023) ont mis en avant l'augmentation du nombre de requérants en provenance de certains pays, jusqu'alors pas ou très peu représentés dans la population des demandeurs d'asile au Québec. Parmi ces pays, figurent plusieurs pays d'Afrique subsaharienne tels que le Sénégal, le Cameroun, le Nigeria, le Ghana, la RDC, et la Guinée. Ce constat se confirme dans le dernier rapport annuel du PRAIDA (2024), où on trouve effectivement parmi les cinq principaux pays de provenance des personnes hébergées par l'institution, le Nigeria, le Sénégal, et la RDC pour l'année allant d'avril 2023 à mars 2024.

Puisque notre recherche porte sur des personnes en situation d'itinérance originaires de ces pays, nous avons voulu documenter davantage cette réalité. Pour cela, nous avons consulté les données d'IRCC sur les mises à jour mensuelles sur les demandes d'asile introduites au Canada (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2024a, 2024b)<sup>13</sup>, à partir desquelles nous avons construit les tableaux 4.1 et 4.2 suivants.

Le tableau 4.1 présente les données des demandes d'asile introduites au Québec par des personnes originaires des pays d'Afrique subsaharienne cités ci-dessus et ce, pour les sept dernières années — soit entre 2017 et 2024.

---

<sup>13</sup> IRCC précise que ces données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées. Les données sont basées sur le nombre de personnes qui ont fait une demande d'asile à un point d'entrée (« aéroport » et « poste frontière ») ou à un bureau désigné d'IRCC situé sur le territoire canadien (« bureau interne »). Dans « autres bureaux » sont incluses des données sur les requérants qui n'ont pas soumis leur demande à un aéroport, un poste frontière ou à un bureau intérieur. Tous les chiffres entre 0 et 5 ont été remplacés par le symbole « -- », afin de prévenir les situations où les individus pourraient être identifiés, quand les données sont compilées et comparées à d'autres statistiques disponibles au public. Pour la même raison, tous les autres chiffres ont été arrondis au multiple de 5 le plus proche; en conséquence, les données pourraient ne pas équivaloir à la somme indiquée.

Le tableau 4.2 lui, présente les données des demandes d’asile introduites dans l’ensemble du pays par des personnes originaires de certains pays d’Afrique subsaharienne, selon le type de bureau où les demandes ont été présentées, pour les années allant de 2019 à 2024.

Tableau 4.1 Nombre de demandes d’asile introduites au Québec selon l’année et le pays de citoyenneté <sup>14</sup>

Pays de citoyenneté	Année à laquelle la demande d’asile a été reçue							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nigéria	3980	7780	3005	355	255	870	2445	3075
Ghana	30	90	125	50	25	345	1010	3045
RDC	370	900	1245	290	370	1160	2860	1915
Guinée	90	185	190	55	70	150	775	2420
Cameroun	115	195	285	120	80	230	1095	1135
Sénégal	40	175	185	60	30	205	1820	1345

<sup>14</sup> Extrait de Demandeurs d’asile - Mises à jour mensuelles d’IRCC - Canada - Demandeurs d’asile selon les principaux vingt-cinq pays de citoyenneté, la province / le territoire où la demande a été reçue et le mois à laquelle le demande a été reçue (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2024a).



Tableau 4.2 Nombre de demandes d’asile introduites au Canada selon l’année, le pays de citoyenneté et le type de bureau de réception de la demande<sup>15</sup>

Pays de citoyenneté et type de bureau	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Nigéria (3e)						Ghana (17e)					
Aéroport	145	40	50	135	3,160	4,135	40	15	10	65	925	3,150
Poste frontière	2,980	350	250	825	375	30	95	20	20	295	135	15
Bureau intérieur	1,030	285	300	865	5,570	8,000	110	100	60	80	845	3,470
Autres bureaux	0	0	0	0	--	0	x	x	x	x	x	x
Total	4,150	675	600	1,830	9,115	12,160	240	135	95	440	1905	6635
République Démocratique du Congo (12e)						Sénégal (19e)						
Aéroport	55	10	55	125	1,410	800	10	--	5	15	1,225	410
Poste frontière	1,030	150	235	755	605	130	85	10	--	110	165	105
Bureau intérieur	385	230	185	495	1,640	1,535	105	50	20	85	475	790
Autres bureaux	0	0	0	--	--	0	x	x	x	x	x	x
Total	1,470	395	470	1,375	3,655	2,465	195	65	30	210	1865	1300

Premièrement, on peut voir à partir du tableau 4.1 que pour la plupart des pays, il y a une hausse importante du nombre de demandeurs d’asile à partir de 2022, avec des chiffres particulièrement élevés pour les années 2023 et 2024. Si le Nigéria fait exception avec un nombre de demandeurs très élevé dès 2017, on observe tout de même une augmentation importante en 2023 et en 2024, avec des chiffres qui représentent plus du double de ceux de 2022. Pour l’ensemble des pays d’origine, le tableau 4.2 montre une augmentation encore plus visible quand on s’intéresse aux demandes comptabilisées pour l’ensemble du territoire canadien, notamment dans le cas du Nigéria où on passe de 4150 en 2019, à 1830 en 2022, puis à 12 160 en 2024. Le cas du Ghana est également

<sup>15</sup> Les données du tableau 4.2 proviennent d’un document qui présente les demandeurs d’asile selon les vingt-cinq principaux pays de citoyenneté, le type de bureau de réception de la demande et l’année à laquelle la demande a été présentée, pour l’ensemble du Canada. Ce tableau ayant plus d’entrées, pour faciliter la lecture nous nous sommes limitée aux cinq dernières années, et nous avons sélectionné les données des pays d’origine figurant dans la liste et correspondant à notre échantillon, soit le Sénégal, la RDC, le Ghana et le Nigéria. Néanmoins, les données pour l’ensemble des pays de citoyenneté situés en Afrique subsaharienne figurant sur la liste sont disponibles en annexe d. Extrait de Mises à jour mensuelles d’IRCC - Canada - Demandeurs d’asile selon les principaux vingt-cinq pays de citoyenneté, type du bureau de réception de la demande (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2024b).

marquant puisqu'on passe de 240 demandes en 2019, à 440 en 2022, puis à 6635 en 2024, soit une augmentation de plus de 1000%.

Deuxièmement, toujours dans le tableau 4.2, on peut voir que pour tous les pays il y a une hausse importante du nombre de demandes d'asile présentées dans les aéroports et dans les bureaux internes, et les années 2023 et 2024 représentent toujours les plus fortes hausses. Une fois encore, le cas du Nigéria est particulier parce qu'on peut voir qu'en 2019 ce sont les postes-frontière qui ont reçu le plus grand nombre de demandes, alors que le nombre de demandes présentées dans les aéroports est négligeable. À partir de 2023, la tendance s'inverse complètement et le nombre de demandes présentées aux postes-frontière chute considérablement, passant de 2980 demandes en 2019, à 375 en 2023, puis à 30 en 2024; parallèlement, le nombre de demandes présentées aux aéroports et dans les bureaux internes connaît une hausse fulgurante. Ceci pourrait s'expliquer en partie par la fermeture du chemin Roxham en 2023 qui aurait alors amené des migrants quittant les États-Unis à se tourner vers d'autres voies pour entrer au Canada.

Les deux tableaux confirment ainsi l'augmentation importante du nombre de demandeurs d'asile originaires de ces pays d'Afrique subsaharienne au cours des dernières années —du moins par rapport aux cinq à sept années de référence que nous avons analysées—, ainsi que le changement de tendance en ce qui concerne la nature des lieux où les demandes ont été introduites, notamment la forte hausse des demandes faites à l'interne et dans les aéroports. Les années 2023 et 2024 apparaissent comme les plus marquantes, durant lesquelles les hausses et le changement sont le plus visibles.

En ce qui concerne la population demandeuse d'asile en situation d'itinérance à laquelle nous nous intéressons dans ce travail, les données des organismes communautaires en itinérance ne donnent pas d'informations précises sur les pays d'origine des personnes migrantes qui sollicitent leurs services. L'une des intervenantes que nous avons interrogées a néanmoins rapporté qu'une grande partie des personnes migrantes à statut précaire qui se présentaient à la ressource étaient ressortissantes de pays d'Afrique. Pour ce qui est des lieux où la demande est présentée, elle a également rapporté que dans la population migrante qui sollicitait la ressource, on trouvait souvent des personnes qui sont arrivées au Canada avec un visa de visiteur et c'est à la suite de l'expiration

de ce dernier qu'elles font une demande d'asile, ce qui signifie que les demandes sont introduites dans des bureaux internes.

Pour mieux comprendre la présence marquée de ces migrants dans le réseau des ressources en itinérance, il est nécessaire de s'attarder sur ces configurations particulières que présentent ces nouvelles vagues de demandeurs d'asile, ainsi que sur les facteurs qui les ont rendues possibles, car ces éléments forment ensemble la trame structurelle de cette nouvelle réalité.

#### 4.2.1.2 Les conditions structurelles à l'origine de la hausse de la population demandeuse d'asile

Comment expliquer alors cette soudaine augmentation de la population demandeuse d'asile au Québec et partout au Canada, et ses nouvelles configurations ? D'une part, on associe cet afflux de requérants du statut de réfugié à des facteurs géopolitiques externes tels que le resserrement des politiques migratoires aux États-Unis, qui expliquerait notamment les vagues de migrants arrivées par le chemin Roxham. Plus largement, c'est partout à travers le monde que l'on a constaté une multiplication du nombre de déplacés qui fuient la violence, la persécution, et les conflits armés (Institut du Québec, 2024b ; PRAIDA, 2024). Cette hausse de migrants ne serait donc pas un phénomène isolé au Canada mais s'inscrirait dans une dynamique globale.

D'autre part, les politiques migratoires mises en place par les gouvernements fédéral et provincial au Canada à la fin de la pandémie de COVID-19 auraient également largement contribué à cette hausse en favorisant l'entrée de résidents temporaires sur le territoire, et une partie de ces migrants aurait alors ensuite présenté des demandes d'asile (Institut du Québec, 2024b). En effet, dans le but de combler les pénuries de main-d'œuvre qui sévissaient alors sur l'ensemble du territoire, les gouvernements fédéral et provincial avaient mis en place de nombreuses mesures d'assouplissement visant à favoriser l'entrée de résidents temporaires (Institut du Québec, 2024b, 2024a). L'Institut du Québec mentionne notamment : l'assouplissement des conditions d'accès au PTET pour les employeurs canadiens<sup>16</sup>; l'assouplissement du PMI<sup>17</sup>; l'assouplissement des

---

<sup>16</sup> Augmentation du seuil maximal de la proportion de main-d'œuvre étrangère à bas salaire, ajout de professions dans la liste des professions admissibles à la démarche simplifiée d'embauche, etc.

<sup>17</sup> Possibilité de renouveler les permis de travail post-diplôme, accessibilité des permis de travail à l'ensemble des conjoints des travailleurs temporaires,

conditions d'émission des visas pour 140 pays<sup>18</sup>; la hausse des admissions d'étudiants internationaux, et la suspension temporaire du plafond d'heures de travail auquel ces derniers étaient soumis. À cela on peut ajouter la mise en place d'une politique d'intérêt public temporaire permettant à des visiteurs de demander un permis de travail depuis le Canada<sup>19</sup>, et l'annonce d'une possibilité d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les étudiants étrangers au Québec, visant à attirer et retenir les étudiants étrangers francophones en région<sup>20</sup>. Ces nouvelles politiques ont visiblement fonctionné, puisque le Canada a accueilli entre 2022 et 2024 des nombres records de résidents temporaires, certainement attirés par ce nouveau positionnement du pays par rapport à l'immigration. Il faut dire en effet que jusqu'à il y a encore peu, l'immigration temporaire était un phénomène marginal et c'est l'immigration permanente, plus sélective et plus régulée, qui avait toujours été l'approche dominante des gouvernements (Institut du Québec, 2024b).

On rapporte également que ce contexte aurait favorisé le développement d'une forme irrégulière d'immigration. En effet, des observateurs ont soulevé que cet accroissement rapide des demandes d'asile, et les nouvelles dynamiques qui la caractérisent pourraient traduire une utilisation du système d'asile dans des circonstances qui ne relèvent pas directement de l'ordre de l'humanitaire. Ceci expliquerait la hausse du nombre de demandeurs provenant de certains pays, ainsi que la

---

<sup>18</sup> En février 2023, le Canada a mis en place la « Politique d'intérêt public temporaire visant à faciliter le traitement des demandes de visa de résident temporaire en attente ». Cette mesure consistait à simplifier les critères d'admissibilité en dispensant notamment les requérants ayant présenté une demande avant le 16 janvier 2023, de certaines obligations telles que ne pas être interdit de territoire pour des motifs financiers, démontrer qu'ils quitteront le Canada à la fin de la période de séjour (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2023b).

<sup>19</sup> Pendant la pandémie de coronavirus, le gouvernement fédéral a mis en place une Politique d'intérêt public temporaire visant la dispense de certaines exigences en matière d'immigration pour certains visiteurs au Canada. Cette mesure avait pour but de combler les pénuries sectorielles de main-d'œuvre en permettant aux visiteurs se trouvant sur le territoire et ne pouvant repartir en raison de la fermeture des frontières de présenter une demande de permis de travail (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2024c). En février 2023, le gouvernement a prolongé cette politique d'intérêt public pour deux ans, la rendant cette fois-ci accessible à tout ressortissant étranger se trouvant au Canada en tant que visiteur, toujours dans le but de pallier aux pénuries de main-d'œuvre qui s'étaient alors aggravées (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2023a).

<sup>20</sup> (Archives des communiqués relatifs au Cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2022)

hausse des demandes faites par des personnes titulaires de titres de séjour, dont l'entrée a été favorisée par cet assouplissement général des politiques migratoires.

Ainsi, l'Institut du Québec soulève que :

Il convient de souligner qu'une proportion des récentes demandes d'asile émanerait de migrants économiques en quête d'opportunités plus favorables, plutôt que de personnes fuyant des conflits ou des persécutions. Cela explique pourquoi de nombreux demandeurs d'asile proviennent de pays comme le Mexique et l'Inde qui ont historiquement été davantage à l'origine d'immigrants économiques que de réfugiés. Ce phénomène illustre le principe des vases communicants : face aux restrictions dans certaines catégories d'immigration, certains migrants se tournent vers d'autres options, comme les demandes d'asile » (Institut du Québec, 2024b).

Dans certains médias, on parle de réseaux illégaux d'immigration qui se sont développés dans plusieurs régions du monde, favorisant ce type de trajectoires irrégulières. Des organisations jouant le rôle de passeurs exigeraient des sommes importantes à des migrants pour leur fournir un visa de visiteur, à la suite duquel ils déposeraient une demande d'asile une fois sur le territoire canadien (Colpron, 2024, 2025a ; Schué et Blanchette, 2023). Ces réseaux profiteraient ainsi de la vulnérabilité des migrants et de la complexité des démarches migratoires pour proposer des voies alternatives en marge des procédures régulières. On pointe plusieurs pays, notamment en Afrique subsaharienne francophone où, selon Radio Canada, les consultants et agences frauduleuses d'immigration pour le Canada se seraient multipliés au cours des dernières années (Plamondon Lalancette, 2025a, 2025b). Ces praticiens illégaux que l'on retrouverait notamment au Sénégal, en Guinée, au Cameroun, ou en Côte d'Ivoire, viseraient particulièrement les jeunes désireux de venir étudier au Canada. En usant de différents subterfuges (fausses garanties financières basées sur des relevés de banque fictifs, contrefaçons de lettres d'admission, etc.), ils arriveraient à leur obtenir des permis d'études moyennant des sommes importantes, en leur faisant parfois miroiter des projets d'études entièrement pris en charge. À leur arrivée, de nombreux étudiants découvrent alors qu'ils ne sont en réalité inscrits dans aucune université, que le logement promis n'existe pas ou encore que le coût réel des études et de la vie est totalement différent de ce que les agences leur ont dépeint. Ainsi, certains se retrouvent à devoir renoncer aux études faute de réelle inscription ou de paiement des droits de scolarité. Ceci pourrait en partie expliquer la hausse du nombre de demandes faites à l'interne par des titulaires de permis d'études.

## 4.2.2 La résidence temporaire, une forme d'immigration fragilisante

### 4.2.2.1 Les facteurs de fragilisation

Au-delà des motivations des migrants à s'installer au Canada, une véritable transformation du système d'immigration s'est opérée, et l'immigration permanente, largement dominante au cours des dernières décennies, a progressivement cédé la place à une immigration temporaire qui, comme nous l'avons vu dans les précédents chapitres, peut être une source importante de vulnérabilité pour les personnes migrantes. Inaccessibilité à plusieurs services sociaux dont la RAMQ et l'aide sociale, coût élevé des frais de scolarité requis pour les étudiants étrangers, contrats de travail reliés à un seul employeur, stress et anxiété liés à l'instabilité du statut, délais de traitement des demandes extrêmement longs, les migrants temporaires font face à de nombreuses difficultés (Diaz *et al.*, 2023 ; Hanley et Bourdeau, 2025 ; RAPSIM, 2023), en plus parfois de celles que l'on associe à l'immigration permanente comme les barrières d'insertion professionnelle et la discrimination. Les circonstances de départ des migrants constituent également un facteur de vulnérabilité important puisqu'ils fuient souvent des contextes de guerre ou de persécution. L'existence de réseaux illégaux d'immigration apparaît enfin comme un facteur de risque supplémentaire quant à la fragilisation des migrants.

Or, il faut également noter que l'arrivée de ces vagues récentes de résidents temporaires s'est effectuée dans un climat socio-économique instable, ce qui a inévitablement contribué à leur vulnérabilisation. En effet, d'une part, les pénuries de main-d'œuvre qui avaient initialement incité les gouvernements à favoriser l'arrivée de migrants temporaires se sont rapidement résorbées, et la forte croissance de cette population a coïncidé avec une période de ralentissement économique au Québec (Institut du Québec, 2024a), comme nous l'avons vu dans le chapitre 3. Les nouveaux arrivants et les résidents temporaires en ont d'ailleurs particulièrement fait les frais, puisque ce sont les groupes chez qui on a observé des hausses marquées des taux de chômage.

D'autre part, la crise du logement constatée depuis quelques années déjà s'est accentuée, rendant l'accès à un logement particulièrement difficile pour les groupes les plus vulnérables (Institut du Québec, 2024a). Une part de ces difficultés a d'ailleurs largement été attribuée à la hausse de l'immigration dans certains médias et discours politiques, et les gouvernements ont alors effectué un repositionnement radical sur la question. Après cette courte période d'« ouverture », de

nombreuses mesures visant à favoriser l’immigration ont été abrogées, et plus encore, de nouvelles politiques visant à réduire le nombre de résidents temporaires au sein de la population ont été mises en place : imposition d’un plafond du nombre de permis d’études par année, gel temporaire du PTET —y compris les demandes de renouvellements de permis pour les personnes se trouvant sur le territoire—, restrictions à l’accès au permis de travail post-diplôme pour les étudiants internationaux, fin anticipée de la mesure permettant aux visiteurs étrangers de demander un permis de travail depuis le Canada (Institut du Québec, 2024b), fin de l’aide à l’emploi pour les travailleurs étrangers temporaires (Duckett Zamor et Gonzalez, 2025), restrictions sur l’éligibilité aux permis de travail pour les conjoints de certaines catégories d’étudiants internationaux (Hanley et Bourdeau, 2025), etc.

Ainsi, l’afflux significatif de résidents temporaires et le durcissement des politiques migratoires qui a suivi, combiné aux trajectoires individuelles des migrants, aux problèmes de logement et d’emploi qui se sont amplifiés au Québec et aux difficultés associées aux statuts temporaires, ont contribué à fragiliser des résidents temporaires présents sur le territoire, ou nouvellement arrivés, en limitant notamment leurs possibilités d’emploi et donc leur capacité à subvenir à leurs besoins, ainsi que leurs perspectives de changement de statut. Ceci pourrait en partie expliquer la hausse des demandes d’asile introduites à l’interne par des titulaires de permis d’études et de visas qui, face à ces difficultés — que l’on peut qualifier d’imprévues, au vu du contexte favorable qui avait favorisé leur arrivée—auraient vu leur projet migratoire s’effondrer. D’autant plus que de nombreux migrants misent souvent sur les séjours temporaires d’études et de travail pour pouvoir accéder à la résidence permanente à travers les différents programmes mis en place à cet effet (Institut du Québec, 2024a); ce qui implique inévitablement un investissement personnel et matériel important. Le contexte sécuritaire ou économique du pays d’origine constitue également un facteur de répulsion pour des migrants se trouvant déjà à l’extérieur, les amenant ainsi à chercher des voies alternatives (Hanley et Bourdeau, 2025).

Or, comme nous l’avons vu précédemment, le statut de demandeur d’asile est particulièrement précaire et les migrants doivent vivre sous ce statut pendant plusieurs années, compte tenu des longs délais de traitement des demandes, qui peuvent désormais aller jusqu’à 30 mois, voire 45 pour le Québec (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2025). Toujours en lien avec les délais administratifs, une fois la demande d’asile introduite, les requérants doivent également

attendre plusieurs mois avant d'obtenir un permis de travail, ou de bénéficier de l'aide sociale. Sans aide sociale et sans possibilité de travailler, les individus sans ressource sont contraints de se tourner vers le travail au noir pour subvenir à leurs besoins et parfois ceux de leur famille, ce qui ouvre la voie à des conditions de travail abusives, renforçant une vulnérabilité déjà présente. Quand ils parviennent à intégrer le marché du travail, ces migrants occupent souvent des emplois précaires pour lesquels ils peuvent être surqualifiés. Cette situation peut durer toute la période d'attente puisque face au problème de non-reconnaissance des diplômes par les employeurs, les demandeurs d'asile ne peuvent par exemple pas demander d'évaluation comparative pour ceux qui ont des diplômes, et l'accès aux formations est difficile puisqu'ils devraient payer les mêmes frais de scolarité très élevés que les étudiants internationaux dans les établissements postsecondaires.

#### 4.2.2.2 Le manque de ressources adaptées à cette population... les organismes en itinérance comme alternative

Face à cette nouvelle population migrante vulnérable, les organismes communautaires et institutions dédiés spécifiquement à la population migrante, peu nombreux au Québec (Hurtubise *et al.*, 2021 ; Labelle, 2020 ; RAPSIM, 2023), ont rapidement été saturés (Champagne, 2023b ; La Maison du père, 2024). Le PRAIDA a rapporté un manque de places dans ses centres d'hébergement (RAPSIM, 2023), mais il semble qu'au-delà du manque de places, des critères conditionnent l'accès aux services de cette institution. Par exemple, un participant (P5) a rapporté qu'il avait sollicité le PRAIDA peu de temps après son arrivée, et on lui a fait comprendre qu'il n'était pas inéligible à une prise en charge parce que sa demande d'asile avait été présentée plus de dix jours après son arrivée.

[...] So there is a place that is a program for asylum seekers if you need any help you go there right, it's called PRAIDA. When I got to PRAIDA they told me, that's where I noticed I only had five...sorry 10 days to seek my asylum. So the best place to do it is at the airport, which they would have a place for you, under their shelter for over one or two months, you know, the hotel, or, either the PRAIDA rooms... So they can't do anything for me. (Participant 5)

Des situations similaires auxquelles les migrants sont confrontés sont connues et à ce titre *Le Devoir* (Gervais, 2024) a rapporté que les personnes qui ne demandent pas l'asile immédiatement auprès d'un agent frontalier dans un point d'entrée aérien peinent à recevoir les services du PRAIDA. Dans l'article publié par le média (Gervais, 2024), on rapporte que lorsque la demande

d'asile est faite dans un bureau interne (situé sur le territoire canadien) d'IRCC même dans le délai de dix jours, pour pouvoir bénéficier de la prise en charge il faut présenter l'accusé de réception de la demande. Or les demandes internes impliquent de remplir de longs formulaires en ligne et des démarches parfois complexes. Et une fois la demande envoyée, recevoir l'accusé de réception peut prendre plusieurs jours, voir des semaines. En attendant, de nombreux migrants se retrouvent sans endroit où dormir. Pour les personnes qui sont admises, la prise en charge offerte par le PRAIDA serait limitée à un maximum de deux mois (Gervais, 2024 ; Hanley et Bourdeau, 2025), ce qu'avait également rapporté un participant, une période au terme de laquelle les migrants ne réussissent pas toujours à trouver une solution alternative.

Ainsi, à défaut d'autres solutions, une part importante de cette population a dû se tourner vers les ressources d'hébergement d'urgence pour personnes en situation d'itinérance (Auberge Madeleine, 2023 ; Gervais, 2024 ; La Maison du Père, 2024), d'où les hausses importantes de ces dernières années. Une des intervenantes interrogées a d'ailleurs rapporté que les personnes migrantes arrivaient souvent à la ressource sur recommandation d'autres types d'organismes communautaires ou du PRAIDA.

Ces organismes en itinérance dont les usagers sont habituellement majoritairement des natifs ont alors dû adapter leurs services pour accompagner au mieux cette nouvelle clientèle, notamment pour ce qui est du processus de demande d'asile et du référencement juridique (Allard, 2023 ; Auberge Madeleine, 2023 ; Colpron, 2022 ; Foyer du monde, 2023). Mais même au sein de ces ressources de dernier recours, les migrants sont confrontés à certaines limites en lien avec leur statut. Comme nous l'avons vu dans les chapitres 2 et 3, ils ne sont pas éligibles à certains dispositifs d'aide mis en place par les ressources pour soutenir les personnes en difficulté, notamment les logements sociaux, et certains programmes d'aide à la réinsertion socio-professionnelle. De plus, on rapporte que cette population migrante récente comprend de nombreuses familles, une réalité à laquelle les ressources en itinérance ne sont pas adaptées la plupart du temps (Diaz *et al.*, 2023).

### 4.3 Les trajectoires d'itinérance chez les personnes issues de l'immigration

Comme nous l'avons évoqué au début de cette recherche, ce qui guidait notre réflexion était de comprendre ce qui peut expliquer que des personnes migrantes se retrouvent en situation d'itinérance, une forme de précarité extrême, à l'opposé total de leurs aspirations initiales. Dans les sections et les chapitres précédents, nous avons présenté différents obstacles rencontrés par des personnes migrantes en situation d'itinérance, et globalement il est ressorti que le processus de la migration en lui-même peut constituer un facteur important de vulnérabilisation. Toutefois, il est également apparu que des éléments de ce processus migratoire, notamment le statut migratoire et les circonstances de départ et d'arrivée, exposent certaines catégories de migrants à des dynamiques particulières, ce qui diversifie et complexifie les trajectoires d'itinérance au sein de cette population. Dans cette section, nous proposons donc des profils types de trajectoires qui pourraient définir les parcours d'itinérance de personnes migrantes racisées au Québec. Pour construire ces modèles, nous nous sommes appuyée sur les parcours des huit participants à l'étude, que nous avons associés aux différentes formes d'immigration et d'itinérance abordées dans les chapitres précédents. Nous nous sommes notamment intéressée à la trajectoire migratoire, ainsi qu'à la temporalité de la situation d'itinérance des migrants par rapport à leur niveau d'intégration dans leur société d'accueil. Nous proposons trois trajectoires types : la trajectoire « classique » d'exclusion, la trajectoire des nouveaux arrivants vulnérables, et une troisième trajectoire qui représente un entre-deux. Nous précisons que ces modèles ne visent pas la généralisation, mais veulent plutôt mettre en avant les différences qui peuvent apparaître dans les parcours de personnes issues d'un groupe que l'on pourrait à priori penser homogène.

#### 4.3.1 La trajectoire « classique » d'exclusion

Cette première trajectoire caractérise la situation de certains participants (P2, P7) établis au Canada depuis au moins dix ans, et dont le premier épisode d'itinérance est survenu plusieurs années après leur arrivée. Leur parcours migratoire apparaît comme relativement linéaire, avec comme bases un projet d'immigration permanente volontaire et préparé, une forme de soutien à l'arrivée, en l'occurrence des proches ou l'accompagnement d'une agence d'immigration, et un statut d'immigration régulier dès l'arrivée. Très peu de difficultés en lien direct avec la situation migratoire ont été rapportées ici.

Globalement, cette trajectoire pourrait donc être associée à des immigrants permanents établis au Canada depuis longtemps, et dont les difficultés de logement surviennent plusieurs années après leur installation, après une phase d'intégration socio-économique et d'adaptation plus ou moins réalisée. Comme chez toute personne migrante racisée, on pourrait retrouver dans leurs parcours des difficultés d'intégration courantes comme les questions de non-reconnaissance des diplômes, de déclassement professionnel, ou encore différentes formes de discrimination. Toutefois, ici ces difficultés ne seraient pas à l'origine de leur situation d'itinérance, du moins elles n'apparaîtraient pas comme des explications directes. Sans lien immédiat avec le processus migratoire, de telles trajectoires d'itinérance se rapprocheraient alors de celles de la population itinérante majoritaire. On pourrait donc observer les modèles classiques de genèse de la condition itinérante, soit une survenue de l'itinérance très rapide, à la suite d'une rupture relationnelle ou professionnelle, ou d'une perte matérielle (P1 et P2); ou bien une désinsertion progressive, marquée par une succession de ruptures et de difficultés et des allers-retours entre insertion et désinsertion. Les migrants pourraient connaître des problèmes de dépendance, de santé physique ou mentale, éventuellement causés ou amplifiés par de longues périodes d'itinérance, ainsi qu'une forte dépendance aux institutions et aux ressources. En ce qui concerne le rapport aux ressources justement, comme la population itinérante non migrante, on pourrait retrouver ce type de migrants autant dans l'ancrage, la circulation, ou la projection (Grimard, 2013 ; Roy, 1988) (par exemple le Participant 2 qui malgré qu'il ne puisse pas travailler en raison de son âge et de son état de santé, participe à un programme de réinsertion dans une ressource, ce qui lui permet d'augmenter son revenu d'aide sociale, et entreprend des démarches dans le but d'accéder à un logement subventionné). Dans tous les cas, ils devraient avoir une assez bonne connaissance des services et de leurs droits grâce à leur longue expérience au Canada, bien que la discrimination systémique puisse être un obstacle à leur accès à ces services. Les immigrants présentant ce type de trajectoires se rapprocheraient alors de la figure des « itinérants errants » (Roy, 1995), des individus exclus, marqués par une désaffiliation de différentes sphères de la vie sociale, une forte dépendance aux institutions et une image dégradée de soi. D'ailleurs, seulement deux personnes (participants 2 et 7) se sont identifiées elles-mêmes comme des « itinérants » au cours des entretiens et elles présentaient ce type de trajectoires.

#### 4.3.2 La trajectoire des nouveaux arrivants vulnérables

Dans ce deuxième modèle, on retrouve des participants arrivés au Canada dans les deux dernières années, et dont la situation de précarité résidentielle suit directement ou de très près leur arrivée (Participants 3, 4, 5, 6). Pour rappel, ces participants sont des demandeurs d'asile qui sont arrivés au pays avec un statut de visiteur, d'étudiant, ou ont introduit leur demande d'asile à un point d'entrée terrestre. Pour certains d'entre eux, ces parcours correspondaient à leur projet migratoire initial (P4, P6), mais pour d'autres, ce sont des circonstances externes, indépendantes d'eux, qui les ont amenés à modifier leurs plans en demandant l'asile (P5, P3). Pour la plupart, ils n'ont jamais eu d'emploi depuis leur arrivée et ont rapporté des difficultés importantes dans leurs recherches. Ils ont tous régulièrement recours aux ressources d'hébergement d'urgence et aux centres de jour pour subvenir à leurs besoins de base (nutrition, hébergement, hygiène, entreposage d'effets personnels, etc.), souvent depuis leur arrivée. Ici, le processus migratoire en lui-même apparaît donc comme un facteur de vulnérabilité majeur, et les migrants sont fragilisés dès leur arrivée dans la société d'accueil.

Plus largement, on pourrait retrouver dans ce modèle, des migrants récemment arrivés, dont les parcours migratoires montrent une certaine instabilité : une bifurcation du projet migratoire volontaire ou non, des motifs et circonstances de départ ou d'arrivée fragilisantes (guerres, violence, persécution, etc.), un statut migratoire précaire, une situation d'irrégularité en lien avec une perte de statut, une forme de migration irrégulière, etc. Comme le reste de la population immigrante, ils sont confrontés à des difficultés d'intégration socio-économique tels que la discrimination raciale, les problèmes de non-reconnaissance des diplômes et expériences étrangers, les barrières linguistiques, etc.; mais ils doivent faire face en plus à un certain nombre d'obstacles en lien avec leur situation migratoire précaire, notamment un accès limité et une connaissance insuffisante des ressources et services, et des difficultés administratives et juridiques en lien avec leur statut. De plus, en tant que migrants temporaires, personnes racisées et nouveaux arrivants, ils peuvent être particulièrement vulnérables au contexte social comme on l'a vu avec la récente période de ralentissement économique qui a particulièrement affecté les migrants temporaires (Institut du Québec, 2024b).

La situation d'itinérance apparaît alors comme la matérialisation de difficultés d'intégration présentes dès le début du processus migratoire, amplifiées à la fois par la faiblesse du temps passé au pays, et la situation migratoire particulière. Contrairement à d'autres migrants chez qui on peut trouver un appui de la communauté et de la famille, notamment sous forme d'hébergement, ces migrants pourraient ne pas avoir de réseau de connaissances à leur arrivée, et vivre beaucoup d'isolement (Dietrich-Ragon, 2017). On peut émettre l'hypothèse que les ressources pour personnes en situation d'itinérance soit pour eux un lieu de passage, une solution transitoire et temporaire, peut-être à défaut d'une autre forme de soutien (famille, communauté). Le recours à ces institutions se rapprocherait alors du modèle de la projection et particulièrement de la figure de passager (Grimard, 2013 ; Roy, 1988), comme les participants qui utilisent les ressources pour subvenir à leurs besoins de base et le reste du temps, s'appuient sur la ressource et se mobilisent pour en sortir en cherchant du travail ou un logement, ou en suivant des démarches pour régulariser leur situation. Cependant, la situation d'immigration pourrait une fois de plus être un obstacle, en limitant aux migrants l'accès à certaines solutions offertes par ces institutions. On peut également penser que leur situation pourrait relativement s'améliorer au fil du temps, avec une meilleure connaissance de la société d'accueil, des ressources, de leurs droits et des stratégies d'adaptation, ainsi qu'une situation migratoire stabilisée, même temporairement.

#### 4.3.3 L'entre deux : entre vulnérabilité migratoire et exclusion

Ce troisième modèle s'appuie le parcours d'un participant (P8), qui semble être à mi-chemin entre les deux trajectoires précédentes. Il est arrivé au Canada il y a quelques années en provenance des États-Unis, pour y rejoindre son épouse de citoyenneté canadienne. Ayant le statut de demandeur d'asile aux États-Unis et ne pouvant bénéficier immédiatement d'un parrainage, il a dû déposer une nouvelle demande d'asile à la frontière pour pouvoir entrer sur le territoire. Comme les migrants de la catégorie précédente, ici la trajectoire migratoire suit moins les voies classiques, puisque la demande d'asile apparaît comme une alternative à une procédure de parrainage familiale régulière. Malgré cet aspect, il a tout de même atteint une certaine intégration socio-économique puisqu'il a eu un emploi sur une longue période, était en voie de régulariser son statut, et n'avait jamais eu de problème de logement. C'est la séparation définitive avec sa conjointe qui va marquer le début de sa situation d'itinérance, et sa demande d'asile étant expirée, il sera dans l'incapacité de travailler et va vite se retrouver sans ressource. Son expérience illustre alors une sorte d'« entre-

deux », où la situation d'itinérance apparaît comme le résultat à la fois d'un processus de désaffiliation comme dans le premier modèle, et d'une situation migratoire précaire comme chez le deuxième.

On pourrait donc retrouver ici des migrants arrivés au pays depuis quelques années qui, malgré une situation migratoire précaire et la vulnérabilité dont elle est porteuse, seraient parvenus à une certaine intégration. Ils pourraient présenter une certaine insertion sur le marché du travail même s'il s'agirait certainement d'emplois très précaires et peu qualifiés, et une relative amélioration de leur situation résidentielle. On pourrait éventuellement trouver ici des personnes en situation d'itinérance cachée, vivant par exemple dans des logements surpeuplés ou très précaires. Contrairement aux migrants récents, grâce au temps passé au pays, ils auraient une meilleure connaissance des services et de leurs droits, des stratégies d'adaptation, et pourraient éventuellement avoir développé un réseau de connaissances, ce qui limiterait l'isolement. Le temps passé au Canada apparaît alors comme un premier facteur d'amélioration, à quoi pourraient s'ajouter d'autres éléments tels qu'un contexte socio-économique favorable, un système et des politiques d'immigration plus souples ou plus rapides, ou encore la présence d'une forme de soutien à l'arrivée.

Cette trajectoire rejoindrait celle des immigrants plus anciens dans la mesure où la situation d'itinérance surviendrait plusieurs années après l'arrivée, après une période de relative stabilité socio-économique, et pourrait avoir été enclenchée par différentes formes de ruptures ou facteurs de fragilisation sans lien direct avec la migration. Mais comme chez les nouveaux arrivants, les difficultés migratoires occuperaient quand même une place importante, et demeureraient un frein à une intégration totale ou à une réinsertion, en limitant les possibilités d'action puisqu'ils sont confrontés eux aussi à des difficultés administratives et juridiques en lien avec leur statut et en situation de précarité, ils sont exclus de certains dispositifs de soutien. En fonction de l'évolution de leur situation migratoire, ils pourraient alors être amenés à rester plus ou moins longtemps dans le réseau de l'itinérance. La longueur du temps passé sans perspective d'amélioration pourrait altérer leur volonté et leur capacité à agir, et favoriser une forme d'ancrage dans ces institutions, faisant d'eux de véritables figures d'exclusion.

## Conclusion

Ce chapitre a permis de mettre en lumière les particularités des trajectoires d'itinérance de la population migrante originaire d'Afrique subsaharienne. En continuité avec le chapitre précédent, il a montré que les parcours d'itinérance de personnes migrantes et racisées peuvent présenter des similitudes avec ceux que l'on retrouve dans la population itinérante majoritaire, notamment les problèmes relationnels, d'insertion professionnelle, de logement et de visibilité. Toutefois, de ces mêmes problématiques, apparaissaient également des spécificités propres à cette population migrante racisée, découlant soit du processus migratoire, soit des formes de discrimination dont elle fait l'objet. En plus des obstacles spécifiquement propres aux personnes migrantes qui ont été rapportés dans le chapitre 3, ce chapitre a donc mis en évidence la manière dont les personnes migrantes et racisées pourraient être affectées différemment par des problématiques auxquelles est soumise l'ensemble de la population. Par ailleurs, le chapitre a permis de mieux comprendre l'augmentation récente de la population demandeuse d'asile au sein des ressources pour personnes en situation d'itinérance, en mettant en avant le rôle de l'instabilité des politiques migratoires et du contexte socio-économique défavorable, et la manière dont des migrants, déjà fragilisés par leur statut migratoire, en ont été affectés. Enfin, il est ressorti que les trajectoires de ces personnes n'étaient pas homogènes et pouvaient présenter des points de divergence, que nous avons mis en avant à partir de trois modèles-types de trajectoires.

## CONCLUSION

Ce mémoire s'est penché sur la réalité de l'itinérance vécue par des personnes migrantes, racisées, et originaires d'un pays d'Afrique subsaharienne. L'objectif était d'identifier et de comprendre les éléments et contextes pouvant expliquer l'entrée et le maintien en situation d'itinérance de ces personnes, le rôle du processus migratoire dans leur parcours vers l'itinérance, et leur expérience éventuellement singulière de la vie à la rue ou au sein des ressources. La construction de la problématique reposait sur plusieurs éléments : le contraste entre la précarité associée à la condition de vie itinérante et les aspirations d'amélioration socio-économique et sécuritaire qui motivent les projets de migration du Sud vers le Nord; la rareté de la littérature scientifique portant spécifiquement sur cette section de la population itinérante au Québec; les formes de discrimination auxquelles sont confrontées les communautés migrantes racisées et leur impact potentiel sur des trajectoires d'itinérance; et la récente augmentation de ces groupes au sein des ressources pour personnes en situation d'itinérance. Trois questions ont guidé notre réflexion. Une question générale : *Comment comprendre et expliquer l'entrée et le maintien en situation d'itinérance de personnes migrantes racisées dans la société québécoise d'aujourd'hui?* Déclinée en deux questions spécifiques : 1) *Qu'est-ce qui rend singuliers les parcours d'itinérance de personnes migrantes d'origine subsaharienne à Montréal ?* 2) *Comment comprendre l'augmentation récente des communautés migrantes au sein de la population itinérante à Montréal?* Pour y répondre, nous avons adopté une démarche qualitative suivant laquelle nous avons réalisé des entretiens semi-dirigés auprès de huit hommes migrants, racisés et originaires d'un pays d'Afrique subsaharienne, fréquentant une ressource pour personnes en situation d'itinérance située au centre-ville de Montréal. Au cours de ces entretiens, nous avons interrogé leurs parcours pré et post-immigration ainsi que les difficultés de logement auxquelles ils font face, et la manière dont leur quotidien en était impacté.

Pour analyser notre objet, nous avons mobilisé quatre notions: « l'exclusion sociale » (Roy, 1995, 2008) et « la vulnérabilité » (Castel, 1994 ; Soulet, 2008), pour saisir la manière dont des éléments structurels ou personnels peuvent fragiliser certains individus et les mettre en situation de marginalité ; et « le processus migratoire » (Fronteau, 2000 ; Meintel, 1995) et « la visibilité » (MacDonald *et al.*, 2024 ; Roy, 2007) pour comprendre dans quelle mesure les conditions

d'émigration et d'immigration, et la discrimination raciale peuvent constituer des facteurs de vulnérabilité supplémentaires chez des migrants racisés, et éventuellement accentuer l'exclusion qu'ils subissent déjà en lien avec la situation d'itinérance.

À partir de la littérature consultée et résumée dans le chapitre 2, nous avons formulé des pistes de réponse à nos questions de recherche. Elles postulaient notamment que, comme le reste de la population en situation d'itinérance, les personnes migrantes peuvent rencontrer des difficultés d'ordre structurel, institutionnel et individuel qui les fragilisent et contribuent ainsi à leur désaffiliation. Toutefois, leur parcours migratoire peut être un facteur de vulnérabilité supplémentaire dans leur trajectoire vers l'itinérance, en raison des différents obstacles auxquels elles doivent faire face entre le départ du pays d'origine et l'installation dans la société d'accueil (conditions d'émigration difficiles, difficultés d'accès à un logement et aux services sociaux une fois sur le territoire, difficultés d'insertion professionnelle, perte du statut migratoire, discrimination raciale, etc.). Les migrants à statut précaire et les nouveaux arrivants sur le territoire sont apparus en ce sens comme particulièrement vulnérables et plus susceptibles de se retrouver en situation d'itinérance (Dietrich-Ragon, 2017 ; Paradis *et al.*, 2008 ; Preston *et al.*, 2009).

Ces hypothèses ont trouvé un écho dans notre enquête. Du premier chapitre d'analyse (chapitre 3), il est ressorti que les participants à l'étude ont rencontré de nombreux obstacles qui ont contribué à les fragiliser. D'une part, ils ont été vulnérabilisés par des problèmes structurels, auxquels est exposée l'ensemble de la population, notamment des difficultés d'accès au logement en raison du coût élevé et du manque d'unités disponibles sur le marché, le chômage et des revenus limités. À cela s'ajoutaient des difficultés d'ordre plus personnel : des ruptures familiales et conjugales (divorces, violences), des problèmes de santé physique et mentale, des séjours en institutions (hôpital psychiatrique, prison) et des difficultés à accéder à certains services sociaux en raison de leur inadaptabilité aux personnes en situation d'instabilité résidentielle. D'autre part, le processus de la migration en lui-même est apparu comme une source importante de vulnérabilité qui agit sur les trajectoires d'itinérance des personnes migrantes à plusieurs niveaux. Premièrement, les participants ont rencontré des obstacles importants dans leur démarche d'insertion professionnelle en tant que personnes migrantes (non-reconnaissance des diplômes étrangers, déqualification) et ce, malgré leur niveau élevé de scolarisation qui les distinguait de la population itinérante majoritaire. Ils ont également rapporté des expériences de discrimination raciale, et des barrières

linguistiques et culturelles qui rendaient difficiles leur intégration. Deuxièmement, il est apparu que certains participants avaient été particulièrement fragilisés, en raison de difficultés administratives (délai de délivrance d'un permis de travail ou de l'aide sociale, délai de traitement de la demande d'asile), de leur manque d'information, et de leur accès restreint à certains services sociaux (logements sociaux, programmes de réinsertion des ressources pour personnes en situation d'itinérance), tout ceci découlant de leur statut d'immigration précaire.

Dans le deuxième chapitre d'analyse (chapitre 4), nous avons procédé à une lecture transversale de notre problématique à partir des données de notre enquête. Dans un premier temps, nous avons voulu montrer comment ces données rejoignent celles de la littérature sur l'itinérance, notamment autour de l'idée de « complexité » du phénomène, de par l'accumulation et l'enchevêtrement des problématiques différentes auxquelles ont été confrontés les participants. Par la suite, nous sommes revenue sur certaines de ces problématiques, notamment la fragilité du réseau relationnel et de la sphère du travail, les problèmes de logement et les questions de visibilité dans l'espace public. Le but était de montrer comment ces obstacles rencontrés par les participants s'inscrivent dans les dynamiques classiques du phénomène de l'itinérance lorsqu'il est considéré dans sa globalité, tout en présentant des configurations particulières chez la population migrante et racisée à laquelle nous nous intéressons, en lien avec le processus migratoire et les formes de discrimination qu'elle subit. Dans un deuxième temps, nous nous sommes penchée sur la hausse récente des personnes migrantes au sein du réseau des ressources pour personnes en situation d'itinérance, qui constituait l'objet de notre deuxième question spécifique de recherche. Il en est ressorti que, d'une part, des facteurs géopolitiques globaux et un assouplissement des politiques migratoires canadiennes ont favorisé l'arrivée d'un nombre important de migrants temporaires (demandeurs d'asile, étudiants, travailleurs étrangers temporaires et visiteurs) au Québec. D'autre part, le resserrement des politiques migratoires qui a suivi juste après, le contexte socio-économique défavorable (crise du logement et ralentissement économique), les limites liées aux statuts d'immigration temporaires et les parcours individuels des migrants, ont contribué à la fragilisation d'une part importante de ces personnes qui, faute de ressources, se sont tournées vers les organismes pour personnes en situation d'itinérance. Enfin, pour clore le chapitre, nous avons synthétisé les points de convergence et de divergence identifiés dans les trajectoires d'itinérance de personnes migrantes tels qu'ils sont apparus tout au long de ce travail, à partir notamment des données recueillies auprès des

participants. Ainsi, en se basant entre autre sur la trajectoire migratoire et la temporalité de la situation d'itinérance des migrants par rapport à leur niveau d'intégration dans leur société d'accueil, nous avons proposé trois trajectoires-types : 1) une trajectoire « classique » d'exclusion, proche du modèle de désinsertion que l'on peut observer au sein de la population itinérante majoritaire et dans laquelle la migration en elle-même n'a pas un rôle majeur; 2) une trajectoire de nouveaux arrivants vulnérables, où la situation d'itinérance découle directement du processus migratoire et des difficultés d'intégration rencontrées par les migrants; 3) une trajectoire intermédiaire, entre exclusion et précarité migratoire, où les individus présentent des parcours de désinsertion accentuée par des problèmes liées à leur situation migratoire.

Ainsi, ce mémoire a permis de mettre en lumière la réalité encore peu étudiée de l'itinérance vécue par des groupes migrants et racisés au Québec, en donnant la parole à des personnes directement concernées. Globalement, on peut retenir que les trajectoires d'itinérance des personnes migrantes se présentent comme des trajectoires « classiques », au croisement de problématiques de natures différentes (structurelles, individuelles, institutionnelles)... mais singulières, de par la vulnérabilité dont est porteuse la migration en elle-même, qui varie d'une catégorie de migrant à l'autre, créant ainsi des spécificités au sein même de cette section restreinte de la population itinérante. Ces spécificités ont pu être synthétisées à travers les trois idéaux-types de trajectoires proposés, et ont également permis de mieux comprendre pourquoi un grand nombre de migrants se sont retrouvés dans les ressources pour personnes en situation d'itinérance en si peu de temps. Dans nos hypothèses de recherche, nous avons soulevé le fait que le constat des ressources quant à la présence importante des personnes migrantes à statut précaire au sein de leurs services semblait en inadéquation avec les données d'un récent exercice de dénombrement qui montraient plutôt une forte présence d'immigrants permanents et de personnes ayant accumulé plusieurs années de résidence au Canada; et des migrants récents et à statut précaire faiblement représentés au sein de la population itinérante issue de l'immigration. Les résultats présentés à la section 4.2 chapitre 4 pourraient expliquer en partie ce décalage, dans la mesure où cet exercice de dénombrement a été réalisé en 2022, et comme nous l'avons vu, les constats des ressources et les conditions structurelles qui ont favorisé cette situation se sont surtout produits entre 2023 et 2024. Ainsi, le dernier exercice de dénombrement mené en avril 2025, dont les résultats seront publiés prochainement, pourrait

révéler une hausse du nombre de nouveaux arrivants et de personnes à statut précaire, inversant la tendance décrite dans le précédent.

Bien que cette recherche ne vise pas la généralisation en raison des limites méthodologiques que nous avons soulevées au chapitre 1, les trois trajectoires-types proposées pourraient toutefois servir de base pour l'analyse et la compréhension des formes d'itinérance vécues par des populations migrantes et racisées en général, et il pourrait être pertinent de les développer au vu du contexte socio-politique actuel. En effet, le phénomène récent de la croissance des personnes issues de l'immigration au sein du réseau des ressources pour personnes en situation d'itinérance, pourrait être amené à perdurer, voir à s'accroître, en raison d'une part des politiques migratoires canadiennes changeantes, qui continuent de vulnérabiliser de nombreux migrants déjà présents sur le territoire. Si les données des organes gouvernementaux permettent de suivre le nombre de résidents temporaires demandant l'asile, qui comme on l'a vu, a considérablement augmenté au cours des dernières années, le nombre de personnes en situation d'irrégularité, encore plus vulnérables, pourrait également connaître une hausse, qui serait moins évidente à évaluer en raison de leur invisibilité. D'autre part, le contexte politique aux États-Unis marqué par un durcissement des politiques migratoires dans certains États et une pression croissante exercée sur les migrants qui y vivent, pourrait également conduire à de nouvelles vagues de migrants se présentant aux points d'entrée terrestres canadiens, ravivant ainsi un phénomène qui s'était atténué après la fermeture du chemin Roxham en mars 2023. Si des moyens ne sont pas mis en place pour anticiper et faciliter l'installation de ces vagues de nouveaux arrivants, ils se tourneront peut-être eux aussi vers le réseau des ressources dédiées à l'itinérance, qui comme nous l'avons vu, sont déjà sous tension en raison de la forte augmentation que connaît le phénomène de l'itinérance de manière globale depuis quelques années.

**ANNEXE A**  
**GUIDE D'ENTRETIEN**

**Guide d'entretien**

**Données socio-démographiques :**

Quel est votre Pays d'origine

Votre Année de naissance ou âge

Depuis combien de temps est ce que vous vivez au Canada?

Quel est votre statut d'immigration actuel

Est-ce que vous avez déjà été marié ou vous avez déjà eu des enfants?

**Contexte prémigratoire :**

- 1) Quel était votre niveau d'études au moment où vous quittiez votre pays d'origine? (primaire, secondaire, universitaire-domaine)
- 2) Aviez-vous des expériences professionnelles avant votre venue au Canada? Sinon, pourquoi? Si oui, est-ce que vous pouvez me parler de votre parcours ?
- 3) Qu'est-ce qui vous a amené à quitter votre pays d'origine ?
- 4) Pourquoi avez-vous choisi le Canada ?
- 5) Votre statut d'immigration à l'arrivée est X, comme vous me l'avez indiqué. Était-ce un choix d'immigrer par ce statut-là? Si oui, pourquoi avoir choisi ce statut?

J'aimerais savoir comment s'est passée la procédure d'immigration :

- Avez-vous trouvé la procédure simple ou bien vous avez rencontré des difficultés ? Combien de temps a-t-elle duré?
  - Était-ce une procédure individuelle ou familiale?
  - Comment s'est effectuée la préparation du voyage? Est-ce que ça a été difficile de rassembler les fonds pour le financer?
  - Avez-vous laissé de la famille directe (Conjointe, enfants, parents) à votre charge dans votre pays d'origine?
- 6) Est-ce qu'avant le Canada vous aviez déjà eu à quitter votre pays pour vous installer ailleurs?

**Contexte postimmigration :**

7) Comment s'est passée votre installation au Québec :

- Avez-vous rencontré des difficultés pendant votre installation?
- Avez-vous reçu une aide ou un support qui l'ont rendue plus facile?
- Aviez-vous des connaissances ou de la famille installées au Québec / Canada au moment de votre arrivée? Est-ce qu'elles vous ont aidé d'une manière ou d'une autre dans votre processus d'installation? De quelle manière?

8) S'il fallait comparer la vie ici et dans votre pays d'origine, qu'est-ce qui différencie les deux?

- Est-ce que vous avez une préférence?
- Qu'est-ce qui vous manque le plus depuis que vous êtes ici?

9) Avez-vous déjà vécu dans une autre province que le Québec? Si oui, qu'est-ce qui vous a amené à changer de province?

**10) Votre statut d'immigration actuel est - il différent de celui que vous aviez à votre arrivée? Si oui,**

- Quels étaient le contexte et les raisons de ce changement?
- Y a-t-il eu des éléments qui l'ont facilitée ou au contraire l'ont rendue difficile ?
- Qu'est-ce que ce changement de statut a impliqué pour vous concrètement? (Plus ou moins de possibilités? Nouveaux enjeux inconnus avec le statut précédent?)

**Sinon,** y a-t-il des obstacles qui vous empêchent de changer de statut d'immigration?

**11) Avez-vous déjà eu un emploi (ou cherché) un emploi depuis votre arrivée au Québec?**

- Comment s'est déroulée votre première recherche d'emploi/ Est-ce que ça a été difficile de trouver un premier emploi?
- Après cette première expérience, avez-vous occupé d'autres emplois? lesquels? Est-ce que les conditions de travail vous satisfaisaient ? (salaire, horaire, rapports avec employeur et collègues)?
- Qu'est-ce qui vous a emmené à chaque fois à vouloir changer d'emploi?
- Aviez-vous du mal à trouver du travail?
- Si oui, à quoi est-ce que c'est dû selon vous?

**12) Avez-vous actuellement un emploi?**

- En quoi est ce qu'il consiste? Êtes-vous satisfaits par vos conditions de travail?
- Avez-vous d'autres sources de revenus ? (Programmes de l'état, ressources personnelles au moment de l'arrivée au Canada, aides venant de proches...)

- (Si pas d'aide) avez-vous essayé d'en bénéficier sans succès?

**Situation d'hébergement/logement :** Pour finir on va parler de vos difficultés de logement actuelles

**13) Avez-vous déjà loué un logement depuis votre arrivée au Canada ?**

**Si oui**

- de quand date le dernier?
- Comment était ce logement ? Est-ce qu'il vous satisfaisait?
- Qu'est-ce qui vous a amené à le quitter?
- Est-ce que vous avez rencontré des difficultés dans vos recherches de logement? (prix, refus, conditions...)

**14) Quelle est votre situation de logement actuelle? (Comment est-ce que vous décrieriez les difficultés de logement que vous rencontrez actuellement).**

**15) Depuis combien de temps durent les difficultés que vous rencontrez? Comment est-ce que vous expliquez ces difficultés ? Concrètement, quels sont les obstacles qui vous ont conduit à la perte de votre logement et/ou vous empêchent d'en trouver un autre?**

**16) Si/quand vous n'avez pas de logement stable où passez vous les nuits?**

**17) Si refuges, parvenez-vous toujours à obtenir une place ?Si lieux extérieurs, pourquoi pas refuges?**

**18) Où passez vous généralement vos journées? Comment sont-elles occupées?**

**19) Utilisez-vous régulièrement des ressources communautaires comme celle-ci ?**

**Si oui,**

- Lesquelles, et pour quels services?
- Comment en avez-vous entendu parler?
- Est-ce que ces ressources sont faciles d'accès pour vous? (est-ce que vous vous sentez bien accueilli et est-ce qu'elles sont très éloignées de l'endroit où vous passez la nuit)

**Sinon, pourquoi?**

**20)** En dehors de ces ressources, avez-vous recours à d'autres organismes ou d'autres infrastructures (des services publics comme les CLSC, des organismes pour immigrants, ou pour communautés culturelles)? Est-ce qu'elles sont assez accessibles pour vous? Est-ce que vous êtes satisfaits ?

**21)** Avez-vous déjà sollicité un de ces services sans succès? Quel était le contexte?

**22)** Dans le cas de ces ressources et des autres dont on a parlé plus haut, pensez-vous qu'il y ait des améliorations à faire?

**23)** Depuis votre installation ici, dans votre vie quotidienne, dans vos recherches d'emploi, de logement, dans votre utilisation de ressources de soutien...avez-vous déjà eu l'impression d'être traité différemment à cause de votre couleur de peau, de votre origine, ou de votre religion ? Ou d'être traité différemment des autres sans pouvoir identifier la raison? Si oui, dans quels contextes?

**24)** Qu'est-ce qui vous aiderait actuellement? Y a-t-il des actions, que vous attendez du gouvernement, des ressources ou autres ...Concrètement si on vous demandait, de quoi avez-vous besoin?

# ANNEXE B

## CERTIFICAT D'APPROBATION ETHIQUE

**UQAM** | Comités d'éthique de la recherche  
avec des êtres humains

No. de certificat : 2025-7125  
Date : 2024-10-09

### CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (avril 2020) de l'UQAM.

Titre du projet : ITINÉRANCE À MONTRÉAL : EXPÉRIENCES D'IMMIGRANTS ORIGINAIRES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET D'HAÏTI

Nom de l'étudiant : Aurelle Motué Wowoua

Programme d'études : Maîtrise en sociologie (avec mémoire)

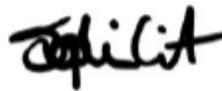
Direction(s) de recherche : Shirley Roy

#### Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

**Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission.** Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année au plus tard un mois avant la date d'échéance (**2025-10-09**) de votre certificat. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Sophie Gilbert  
Professeure, Département de psychologie  
Présidente du CERPE FSH

ANNEXE C  
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT



**Titre du projet de recherche**

DIFFICULTÉS DE LOGEMENT À MONTRÉAL : EXPÉRIENCES D'IMMIGRANTS  
ORIGINAIRES D'AFRIQUE

**Étudiant-chercheur**

Aurette Motué Wowoua, Maîtrise en sociologie (profil mémoire de recherche),  
motue\_wowoua.aurette@courrier.uqam.ca

**Direction de recherche**

Roy Shirley, département de sociologie, roy.shirley@uqam.ca

**Préambule**

Nous vous invitons à participer à un projet de recherche qui implique un entretien individuel unique, d'une durée d'une heure. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de bien saisir les informations suivantes.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin.

Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Vous pouvez nous poser toutes les questions que vous jugez nécessaires.

**Description du projet et de ses objectifs**

Il s'agit d'un mémoire de recherche réalisé dans le cadre du programme de maîtrise en sociologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il porte sur les difficultés de logement vécues par des personnes migrantes originaires d'Afrique à Montréal. Il s'intéresse aux obstacles rencontrés par ces personnes qui pourraient expliquer leur situation, et aux difficultés qu'elles vivent au quotidien. En tout 8 à 10 personnes seront interrogées et le projet s'étend sur environ un an.

### **Nature et durée de votre participation**

Votre participation consiste en un entretien individuel qui va durer environ une heure et durant lequel vous allez répondre à des questions. L'entretien se fera dans un centre de jour que vous fréquentez ou dans un lieu public, et si vous êtes d'accord, l'étudiante fera un enregistrement audio.

### **Avantages liés à la participation**

Vous ne retirerez aucun avantage particulier en participant à cette étude. Mais, vous pourriez contribuer à fournir des informations sur les difficultés rencontrées par les personnes migrantes au Québec et à Montréal en particulier et ainsi aider les ressources à mieux saisir cette réalité et adapter leurs services.

### **Risques liés à la participation**

La participation à cette recherche pourrait être difficile ou inconfortable pour vous, certaines des questions pourraient causer un inconfort psychologique ou émotionnel. Vous pouvez interrompre l'entretien à tout moment si une telle situation se présente, et si vous avez besoin de soutien vous pouvez vous tourner vers un employé de la ressource ou vers d'autres ressources spécialisées en soutien et en santé mentale comme un centre local de services communautaires (CLSC) ou la ligne téléphonique info social au 811.

### **Confidentialité**

Vos données personnelles ne seront pas dévoilées lors de la diffusion des résultats et seule l'étudiante et éventuellement la professeure qui supervise ce mémoire y auront accès. Les entretiens

seront numérotés et les données seront rassemblées dans la recherche de telle manière qu'il sera impossible de les associer aux participants. Les données recueillies seront conservées sur l'ordinateur personnel de l'étudiante auquel elle seule aura accès. Après l'évaluation du mémoire, toutes les données recueillies, écrites ou audio, seront définitivement détruites : les notes papier seront déchiquetées s'il y en a et les données numériques seront supprimées définitivement de l'ordinateur.

### **Participation volontaire et retrait**

Votre participation à cette recherche est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser de participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser Aurelle Motué verbalement ou par courriel (motue\_wowoua.aurelle@courrier.uqam.ca) ou alors un.e employé.e du centre de jour qui l'en informera. Toutes les données vous concernant seront aussitôt détruites.

### **Indemnité compensatoire**

Aucune indemnité compensatoire n'est prévue.

### **Des questions sur le projet ?**

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation, vous pouvez communiquer avec les responsables du projet :

Aurelle Motué Wowoua, étudiante à la maîtrise en sociologie à l'Université du Québec à Montréal, 438 526 2130, motue\_wowoua.aurelle@courrier.uqam.ca

Roy Shirley, ([roy.shirley@uqam.ca](mailto:roy.shirley@uqam.ca)), direction de recherche, professeur au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal.

Des questions sur vos droits ? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPÉ) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez

participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du *CERPÉ FSH* [cerpe.fsh@uqam.ca](mailto:cerpe.fsh@uqam.ca) UQAM/DS-1900

Pour toute autre question concernant vos droits en tant que personne participante à ce projet de recherche ou pour formuler une plainte, vous pouvez communiquer avec le bureau de la protectrice universitaire de l'UQAM [protectriceuniversitaire@uqam.ca](mailto:protectriceuniversitaire@uqam.ca); 514-987-3151.

## **Remerciements**

Nous vous remercions pour votre participation à ce projet de recherche.

## **Consentement**

Je déclare avoir pris connaissance (par moi-même ou à travers la lecture par l'étudiante) et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

---

Prénom Nom

---

Signature

---

Date

Engagement du chercheur

Je, soussigné(e) certifie

(a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire ; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard ; (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus ; (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

---

Prénom Nom

---

Signature

---

Date



## ANNEXE D

### DONNÉES SUR LES DEMANDEURS D'ASILE SELON LES 25 PRINCIPAUX PAYS DE CITOYENNETÉ ET LE TYPE DE BUREAU DE RÉCEPTION DE LA DEMANDE (PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE)

Pays de citoyenneté et type de bureau	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Nigéria (3e)							Kenya (9e)				
Aéroport	145	40	50	135	3,160	4,135	100	15	30	60	2,940	1,005
Poste frontière	2,980	350	250	825	375	30	65	15	5	25	30	10
Bureau intérieur	1,030	285	300	865	5,570	8,000	390	115	90	285	2,080	920
Autres bureaux	0	0	0	0	--	0	0	0	0	0	0	--
<b>Total</b>	<b>4,150</b>	<b>675</b>	<b>600</b>	<b>1,830</b>	<b>9,115</b>	<b>12,160</b>	<b>560</b>	<b>150</b>	<b>125</b>	<b>375</b>	<b>5,050</b>	<b>1,940</b>
République Démocratique du Congo (12e)							Ouganda (13e)					
Aéroport	55	10	55	125	1,410	800	110	5	40	85	1,520	1,040
Poste frontière	1,030	150	235	755	605	130	120	30	10	35	35	--
Bureau intérieur	385	230	185	495	1,640	1,535	410	95	75	565	2,080	940
Autres bureaux	0	0	0	--	--	0	x	x	x	x	x	x
<b>Total</b>	<b>1,470</b>	<b>395</b>	<b>470</b>	<b>1,375</b>	<b>3,655</b>	<b>2,465</b>	<b>640</b>	<b>130</b>	<b>121</b>	<b>685</b>	<b>3,635</b>	<b>1,985</b>
Éthiopie (16e)							Ghana (17e)					
Aéroport	55	35	55	160	780	485	40	15	10	65	925	3,150
Poste frontière	180	55	90	140	40	15	95	20	20	295	135	15
Bureau intérieur	390	145	210	390	1,465	1,075	110	100	60	80	845	3,470
Autres bureaux	0	0	0	0	0	0	x	x	x	x	x	x
<b>Total</b>	<b>625</b>	<b>235</b>	<b>355</b>	<b>690</b>	<b>2,285</b>	<b>1,580</b>	<b>240</b>	<b>135</b>	<b>95</b>	<b>440</b>	<b>1,905</b>	<b>6,635</b>
Sénégal (19e)							Cameroun (20e)					
Aéroport	10	--	5	15	1,225	410	40	20	15	60	580	535
Poste frontière	85	10	--	110	165	105	125	45	25	105	80	30
Bureau intérieur	105	50	20	85	475	790	370	145	120	240	1,160	1,315
Autres bureaux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>Total</b>	<b>195</b>	<b>65</b>	<b>30</b>	<b>210</b>	<b>1,865</b>	<b>1,300</b>	<b>535</b>	<b>205</b>	<b>160</b>	<b>405</b>	<b>1,825</b>	<b>1,880</b>
Rwanda (21e)							Tchad (23e)					
Aéroport	30	10	15	30	390	385	5	5	10	25	315	110
Poste frontière	305	95	75	115	65	30	215	20	65	245	725	235
Bureau intérieur	380	175	150	255	1,270	1,405	25	10	15	35	360	870
Autres bureaux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>Total</b>	<b>720</b>	<b>275</b>	<b>240</b>	<b>400</b>	<b>1,725</b>	<b>1,820</b>	<b>245</b>	<b>35</b>	<b>85</b>	<b>305</b>	<b>1,400</b>	<b>1,210</b>
Burundi (24e)												
Aéroport	45	5	5	30	405	210						
Poste frontière	405	55	40	150	100	60						
Bureau intérieur	375	80	75	145	835	560						
Autres bureaux	x	x	x	x	x	x						
<b>Total</b>	<b>820</b>	<b>140</b>	<b>125</b>	<b>320</b>	<b>1,335</b>	<b>830</b>						

## BIBLIOGRAPHIE

- Accueil Bonneau. (2024). *Rapport annuel 2023*. [https://www.accueilbonneau.com/wp-content/uploads/2024/04/RA23\\_VF.pdf](https://www.accueilbonneau.com/wp-content/uploads/2024/04/RA23_VF.pdf)
- Agbobli, C. (2014). Les immigrants issus de l’Afrique subsaharienne au Québec : Entre histoire, éducation et politique. Dans G. Berthiaume, C. Corbo et S. Montreuil (dir.), *Histoires d’immigrations au Québec* (1<sup>re</sup> éd., p. 215-231). Presses de l’Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctt1f117gp.17>
- Allard, E. (2023, 8 novembre). À Montréal, la rue guette de nombreux migrants. *Radio-Canada, Immigration*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2024247/montreal-migrants-itinerants>
- Archives des communiqués relatifs au Cabinet du ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale. (2022, 19 mai). *Le ministre Boulet annonce 80 millions \$ pour favoriser l’attraction et la rétention des étudiants étrangers en région*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-ministre-boulet-annonce-80-millions-pour-favoriser-lattraction-et-la-retention-des-etudiants-etrangers-en-region-40494>
- Armony, V., Hassaoui, M. et Mulone, M. (2019). *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d’indicateurs de suivi en matière de profilage racial*. [https://spvm.qc.ca/upload/Rapport\\_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf](https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf)
- Auberge Madeleine. Le bulletin de l’Auberge Madeleine. [https://www.aubergemadeleine.org/wp-content/uploads/AubergeMadeleine\\_Bulletin\\_septembre2023\\_VFNumerique.pdf](https://www.aubergemadeleine.org/wp-content/uploads/AubergeMadeleine_Bulletin_septembre2023_VFNumerique.pdf) septembre 2023.
- Batisse, C. et Zhu, N. (2014). Les immigrants sur le marché du travail canadien : double peine pour les non-Occidentaux ? *Diversité urbaine*, 14(2), 123-146. <https://doi.org/10.7202/1035428ar>
- Bellot, C. (2016). *Rendre visible l’itinérance au féminin* (2016-FI-196118).
- Bellot, C. (2020, 15 octobre). COVID-19 et itinérance : enjeux et prospective [Politiques sociales]. *Options politiques*. <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/october-2020/covid-19-et-itinerance-enjeux-et-prospective/>
- Bellot, C. et Rivard, J. (2017). Repenser l’itinérance au féminin dans le cadre d’une recherche participative. *Criminologie*, 50(2), 95-121. <https://www.jstor.org/stable/44656734>
- Bellot, C. et Sylvestre, M.-È. (2017). La judiciarisation de l’itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté. *Revue générale de droit*, 47, 11-44. <https://doi.org/10.7202/1040516ar>

- ben Soltane, S., Hanley, J. et Hordyk, S.-R. (2012). Relever l'itinérance des femmes immigrantes à Montréal : documenter l'itinérance différemment. *Féminétudes*, 17(1).
- Bergheul, S. (2015). Introduction. Dans S. Bergheul (dir.), *Regards croisés sur l'itinérance*. Presses de l'Université du Québec.
- Bergheul, S., Ramde, J., Ourhou, A. et Labra, O. (2018). *La paternité en contexte migratoire : déstabilisation et redéfinition du rôle paternel*, 43. <https://www.cairn.info/revue-la-revue-internationale-de-l-education-familiale-2018-1-page-91.htm>
- Bisaillon, É. (2024, 24 mars). Un an après la fermeture du chemin Roxham, les demandes d'asile toujours en hausse. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2059822/roxham-portrait-demandeurs-asile-canada>
- Bnou-Nouçair, R. (2009). *Atouts et faiblesses de l'immigration au Québec*. Éditions L'Harmattan.
- Boudarbat, B. et Cousineau, J.-M. (2009). La situation économique des immigrants au Québec. *Relations Industrielles / Industrial Relations*, 64(2), 230-249. <https://www.jstor.org/stable/23078278?seq=1>
- Boudarbat, B. et Grenier, G. (2014). *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*. Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations. <https://mphxxx.cirano.qc.ca/files/publications/2015RP-06.pdf>
- Bourgeois, I. (2021). *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données* (7<sup>e</sup> édition). Presses de l'Université du Québec. [1 ressource en ligne (xxi, 531 pages) : illustrations].
- Bourque, M., Grenier, K., Grenier, J. et Thibault, S. (2019). Le régime de citoyenneté et l'itinérance des femmes. Des parcours semés d'embûches. *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 25(1), 133-153. <https://doi.org/10.7202/1064671ar>
- Boutin, G. (2018). L'entretien de recherche : Définitions, typologies, buts et fonctions. Dans *L'entretien de recherche qualitatif, 2<sup>e</sup> édition* (2<sup>e</sup> éd., p. 21-58). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv1n35c2m.8>
- Bredeloup, S. (2020). Les mobilités à l'intérieur du continent africain ou la face cachée des migrations africaines. Dans S. Sadouni et M. Gazibo (dir.), *Migrations et gouvernance en Afrique et ailleurs* (1<sup>re</sup> éd., p. 13-42). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv18b5cwr.5>
- Campeau, P. (2000). La place des facteurs structurels dans la production de l'itinérance. Dans D. Laberge et Collectif de recherche sur l'itinérance., *L'errance urbaine*. Éditions MultiMondes.

- Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*, (22), 11-27.  
<https://doi.org/10.7202/1002206ar>
- Castel, R. (1995). Les pièges de l'exclusion. *Lien social et Politiques*, (34), 13-21.  
<https://doi.org/10.7202/005065ar>
- Champagne, S. R. (2023a, 9 mars). Les demandeurs d'asile du chemin Roxham sont-ils de «faux réfugiés»? *Le Devoir*, Société. <https://www.ledevoir.com/societe/784773/roxham-en-questions-les-demandeurs-d-asile-du-chemin-roxham-sont-ils-de-faux-refugies>
- Champagne, S. R. (2023b, 20 juillet). Un nombre record de demandeurs d'asile passent désormais par les aéroports. *Le Devoir*, Société.  
<https://www.ledevoir.com/societe/794863/immigration-un-nombre-record-de-demandeurs-d-asile-passent-desormais-par-les-aeroports>
- Clément, M. et Bolduc, N. (2004). Regards croisés sur la vulnérabilité : le politique, le scientifique et l'identitaire. Dans M. Clément, F. Saillant, C. Gaucher et CELAT, *Identités, vulnérabilités, communautés*. Éditions Nota bene.
- Cognet, M. (2004). La vulnérabilité des immigrés : analyse d'une construction sociale. Dans M. Clément, F. Saillant, C. Gaucher et CELAT, *Identités, vulnérabilités, communautés*. Éditions Nota bene.
- Colpron, S. (2022, 29 décembre). Migrants sans logis, refuges sous pression. *La Presse*, Actualités. <https://www.lapresse.ca/actualites/2022-12-29/migrants-sans-logis-refuges-sous-pression.php>
- Colpron, S. (2024, 27 juin). Demandeurs d'asile: Pourquoi eux et pourquoi en si grand nombre ? *La Presse*, National. <https://www.lapresse.ca/actualites/national/2024-06-27/demandeurs-d-asile/pourquoi-eux-et-pourquoi-en-si-grand-nombre.php>
- Colpron, S. (2025a, 5 janvier). Des demandes toujours en hausse. *La Presse*, National. <https://www.lapresse.ca/actualites/national/toujours-plus-de-demandeurs-d-asile/le-canada-est-il-pret/2025-01-05/des-demandes-toujours-en-hausse.php>
- Colpron, S. (2025b, 10 février). Canada: Nouveau record de demandes d'asile en 2024. *La Presse*, National. <https://www.lapresse.ca/actualites/national/2025-02-10/canada/nouveau-record-de-demandes-d-asile-en-2024.php>
- Commission canadienne des droits de la personne. (2023). *Document de réflexion sur le racisme systémique*. <https://www.ccdp-chrc.gc.ca/ressources/publications/document-de-reflexion-sur-le-racisme-systemique>
- Côté, P.-B., Bellot, C., Chesnay, C., Flores-Aranda, J., Fontaine, A., Greissler, E., Grimard, C., Labrecque-Lebeau, L., MacDonald, S.-A., Ouellet, G. et Pariseau-Legault, P. (2020). *La pluralité des trajectoires de vie chez les hommes en situation d'itinérance : mieux comprendre pour mieux arrimer les activités de prévention et d'intervention à leurs*

*besoins*. CREMIS. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/la-pluralite-des-trajectoires-de-vie-chez-les-hommes-en-situation-ditinerance-mieux-comprendre-pour-mieux-arrimer-les-activites-de-prevention-et-dintervention-a-leurs-besoins/>

- Côté, P.-B., Brisson, A., MacDonald, S.-A., Pariseau-Legault, P., Fontaine, A., Labrecque-Lebeau, L., Namian, D., Flores-Aranda, J., Bellot, C., Grimard, C., Chesnay, C. et Greissler, É. (2024). Les représentations des hommes en situation d'itinérance dans les politiques sociales : une tension entre une conception hégémonique et plurielle. *Politique et Sociétés*, 43(1), 173-195. <https://doi.org/10.7202/1108194ar>
- Cunningham, J. (2021). Vers une compréhension des formes de l'itinérance vécue chez les femmes autochtones au Canada. *Recherches amérindiennes au Québec*, 49(3), 29-37. <https://doi.org/10.7202/1074538ar>
- Diaz, M., S. Kane, A., Ayala, C., Cébron, C. et Équipe du projet migrants à statut précaire de Médecins du Monde Canada. (2023). Compter les invisibles? Faire la lumière sur la réalité de l'itinérance pour les personnes migrantes à statut précaire. Dans RAPSIM, *L'itinérance à Montréal : au delà des chiffres* (2<sup>e</sup> éd., p. 41-45). <https://rapsim.org/wp-content/uploads/2024/07/Revue-2023-RAPSIM.pdf>
- Dietrich-Ragon, P. (2017). Aux portes de la société française. Les personnes privées de logement issues de l'immigration. *Population (French Edition)*, 72(1), 7-38. <https://www.jstor.org/stable/26384348>
- Diop, D. (2008). Émigration africaine en Amérique du Nord: l'exemple canadien, un cas à part. *Hommes & migrations*, 1274(1), 168-180. <https://doi.org/10.3406/homig.2008.4769>
- Drescher, M. (2008). La diaspora africaine au Canada : le cas des francophones à Montréal et à Toronto. *Die Stiftung für Kanada-Studien*, 28(2), 28-66. [https://www.kanada-studien.org/wp-content/uploads/2012/08/02\\_Drescher\\_diaspora-rev-31-08-08.pdf](https://www.kanada-studien.org/wp-content/uploads/2012/08/02_Drescher_diaspora-rev-31-08-08.pdf)
- Ducharme, D., Eid, P. et Québec (Province). Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2006). *La notion de race dans les sciences et l'imaginaire raciste: la rupture est-elle consommée?* Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Québec. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/56128>
- Duckett Zamor, N. et Gonzalez, D. (2025, 29 janvier). L'aide à l'emploi ne sera plus accessible aux travailleurs étrangers temporaires au Québec. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2136196/aide-emploi-travailleurs-etrangers-temporaires-quebec>
- Dufour, R. (2000). Trois vilains petits canards. Étude sur la filiation de parenté et la désaffiliation sociale. Dans D. Laberge et Collectif de recherche sur l'itinérance., *L'errance urbaine*. Éditions MultiMondes.
- Dumont, G.-F. (2020). Les migrations internationales et l'Afrique : des logiques Sud-Nord ou Sud-Sud ? *Les Analyses de Population & Avenir*, 19(1), 1-14. <https://doi.org/10.3917/lap.019.0001>

- Echenberg, H. et Munn-Rivard, L. (2020). *L'itinérance au Canada: Définitions et recensements*. Bibliothèque du Parlement.  
<https://bdp.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/BackgroundPapers/PDF/2020-41-f.pdf>
- Eid, P. (2012). Les inégalités « ethnoraciales » dans l'accès à l'emploi à Montréal: le poids de la discrimination. *Recherches sociographiques*, 53(2), 415-450.  
<https://doi.org/10.7202/1012407ar>
- Eid, P. (2022). Les effets croisés du statut d'immigrant, de la «race» et du genre sur le marché du travail. Dans M. Paquet, *Nouvelles Dynamiques de l'immigration Au Québec*. Les Presses De l'Université De Montreal.  
<http://ebookcentral.proquest.com/lib/uqam/detail.action?docID=29920020>
- Eid, P., Hanley, J., Soussi, S. A. et Villanueva, F. (2022). Le Programme des travailleurs migrants temporaires: une discrimination institutionnalisée. Dans M. Paquet, *Nouvelles Dynamiques de l'immigration Au Québec*. Les Presses De l'Université De Montreal.  
<http://ebookcentral.proquest.com/lib/uqam/detail.action?docID=29920020>
- Fournier, L. et Mercier, C. (1996a). *L'itinérance selon la documentation scientifique: recension des écrits*. Centre de recherche Philippe Pinel.
- Fournier, L. et Mercier, C. (1996b). *Sans domicile fixe: au-delà du stéréotype*. Méridien.
- Fournier, L. et Ostoj, M. (1996). Aspects méthodologiques. Dans L. Fournier et C. Mercier, *L'itinérance selon la documentation scientifique: recension des écrits*. Centre de recherche Philippe Pinel.
- Foyer du monde. (2023). *Rapport d'activité 2022*.
- Francis, J. (2010). Conditions de logement médiocres des réfugiés africains dans le district régional du grand Vancouver. Dans *Les expériences des nouveaux arrivants en matière de logement et d'itinérance au Canada*.
- Fronteau, J. (2000). Le processus migratoire : la traversée du miroir. Dans G. Legault, *L'intervention interculturelle* (Édition 1).
- Gaetz, S., Barr, C., Friesen, A., Harris, B. et Hill, C. (2012). Définition canadienne de l'itinérance. *Observatoire canadien sur l'itinérance*.
- Gagnon, É. et Saillant, F. (2009). La question de l'exclusion sociale: généalogie et enjeux. Dans É. Gagnon, P. Yolande, M. Clément et F. Saillant, *Exclusions et inégalités sociales : enjeux et défis de l'intervention publique* (Edition 2009). Les presses de l'Université Laval.
- Gaudreau, P. (2007). Les sans-logis: une frontière mince avec l'itinérance. Dans R. Hurtubise et S. Roy, *L'itinérance en questions*. Presses de l'Université du Québec.

- Gaulin, D. (2024). Circuler. Dans S.-A. MacDonald (dir.), *L'itinérance au Québec* (1<sup>re</sup> éd., p. 81-112). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/jj.22402323.10>
- Germain, A. (2009). Montréal sous la loupe. Indices d'une précarisation de la situation du logement des immigrants? *Canadian Geographies / Géographies canadiennes*, 53(3), 340-342. [https://doi.org/10.1111/j.1541-0064.2009.00267\\_1.x](https://doi.org/10.1111/j.1541-0064.2009.00267_1.x)
- Gervais, L.-M. (2024, 10 mai). Refusée par le PRAIDA, une famille de demandeurs d'asile a dormi dans la rue. *Le Devoir*, Société. <https://www.ledevoir.com/societe/812639/refusee-praida-famille-demandeurs-asile-dormi-rue>
- Gouvernement du Canada. (2022a, 21 mars). *Directives de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*. <https://www.infrastructure.gc.ca/homelessness-sans-abri/directives-fra.html>
- Gouvernement du Canada. (2022b, 10 mai). *Logement d'abord*. <https://www.infrastructure.gc.ca/homelessness-sans-abri/ressources-ressources/housing-first-logement-abord-fra.html>
- Gouvernement du Canada. (2024, 3 juin). *À propos de la Loi sur le multiculturalisme canadien*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/a-propos-multiculturalisme-lutte-racisme/a-propos-loi.html>
- Gouvernement du Canada. (2025, 22 avril). *Événement historique national de l'arrivée des réfugiés vietnamiens au Canada*. <https://parcs.canada.ca/culture/designation/evenement-event/arrivee-vietnamiens-arrival-vietnamese>
- Gouvernement du Canada, S. C. (2016, 6 décembre). *Classification de la catégorie d'admission*. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD\\_f.pl?Function=getVD&TVD=323293&CVD=323294&CLV=0&MLV=4&D=1](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=323293&CVD=323294&CLV=0&MLV=4&D=1)
- Gouvernement du Québec. (2011). *L'immigration au Québec : partage des responsabilités Québec-Canada; statuts des personnes se trouvant au Québec; catégories d'immigration*. <https://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/immigration-quebec-partage-responsabilites-20122015.pdf>
- Grimard, C. (2011). *Les refuges pour hommes itinérants à Montréal : Lieux de passage ou d'ancrage? Enquête sociologique sur une institution paradoxale* [Université du Québec à Montréal].
- Grimard, C. (2013). Problématiser l'itinérance: une pluralité de figures. Dans M. Otero et S. Roy, *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui: Repenser la non-conformité*. Les Presses de l'Université du Québec. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/uqam/detail.action?docID=3285380>
- Grimard, C., Côté, P.-B. et Houde, S. (2024). Loger. Dans S.-A. MacDonald (dir.), *L'itinérance au Québec* (1<sup>re</sup> éd., p. 113-136). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/jj.22402323.11>

- Grimard, C. et Greissler, E. (2024). Exister. Dans S.-A. MacDonald (dir.), *L'itinérance au Québec* (1<sup>re</sup> éd., p. 13-30). Presses de l'Université du Québec.  
<https://doi.org/10.2307/jj.22402323.7>
- Gruda, A. (2020, 28 septembre). Itinérance et COVID-19: La « tempête parfaite ». *La Presse*, Éditoriaux. <https://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/2020-09-28/itinérance-et-covid-19/la-tempete-parfaite.php>
- Hanley, J. et Bourdeau, F. (2025). *Prévention de l'itinérance des personnes im/migrantes à Montréal et amélioration de leur accès aux services : essentiel à la cohabitation sociale*. Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance (CQPI) - Immigration. <https://rohmi.ca/memoire-depose-a-loffice-de-consultation-publique-de-montreal-ocpm/>
- Hatzfeld, M. (2005). Invisibles SDF. Dans D. Ballet, *Les SDF : visibles, proches, citoyens*. Presses Universitaires de France.
- Hurtubise, R., Roy, L., Trudel, L., Rose, M.-C. et Pearson, A. (2021). *Guide des bonnes pratiques en itinérance*. CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- Hurtubise, R. et Roy, S. (2007). Introduction. Dans *L'itinérance en questions*. Presses de l'Université du Québec.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2010). *Canada Faits et chiffres : aperçu de l'immigration. Résidents permanents et temporaires*. [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2011/cic/Ci1-8-2010-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2011/cic/Ci1-8-2010-fra.pdf)
- Immigration Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2014, 4 novembre). *Programme fédéral de santé intérimaire : Personnes admissibles*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/aide-partir-canada/soins-sante/programme-federal-sante-interimaire/admissibilite.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2015, 24 novembre). *#Bienvenueauxréfugiés : Le Canada a procédé à la réinstallation de réfugiés syriens* [descriptions de services]. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/a-propos-systeme-refugies/bienvenue-refugies-syrien.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2022, 24 février). *Mesures d'immigration et de soutien pour les Ukrainiens et les membres de leur famille*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/mesures-ukraine.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2023a, 28 février). *Les visiteurs peuvent continuer de présenter leur demande de permis de travail depuis le Canada grâce à la prolongation de la politique d'intérêt public temporaire pour 2 ans*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/visite-au-travail.html>

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2023b, 29 juin). *Politique d'intérêt public temporaire visant à faciliter le traitement des demandes de visa de résident temporaire en attente* [politiques]. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/politiques-interet-public/faciliter-vrt-demandes-attente.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2024a, 30 mai). *Demandeurs d'asile - Mises à jour mensuelles d'IRCC - Canada - Demandeurs d'asile selon les principaux vingt cinq pays de citoyenneté, la province / le territoire où la demande a été reçue et l'année à laquelle le demande a été reçue - Portail du gouvernement ouvert*. <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/b6cbcf4d-f763-4924-a2fb-8cc4a06e3de4/ressource/f6058621-3176-4304-89c1-775be7e8f2bb>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2024b, 30 mai). *Demandeurs d'asile - Mises à jour mensuelles d'IRCC - Canada - Demandeurs d'asile selon les principaux vingt cinq pays de citoyenneté, type du bureau de réception de la demande - Portail du gouvernement ouvert*. <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/b6cbcf4d-f763-4924-a2fb-8cc4a06e3de4/ressource/63f3ba24-cb8d-4c27-9c3d-3b53b9a9dfcc>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2024c, 26 novembre). *ARCHIVÉ – Politique d'intérêt public temporaire visant la dispense de certaines exigences en matière d'immigration pour certains visiteurs au Canada pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19)*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/politiques-interet-public/exigences-visiteurs-covid-19.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2025, 12 février). *Vérifier les délais de traitement à IRCC*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delais-traitement.html>
- Institut de la statistique du Québec. (2023). *Le bilan démographique du Québec* (Édition 2023). Gouvernement du Québec. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2023.pdf](https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2023.pdf)
- Institut de la statistique du Québec. (2024). *Le bilan démographique du Québec* (Édition 2024). Gouvernement du Québec. [[statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2024.pdf](https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2024.pdf)]
- Institut du Québec. (2022). *Portrait de l'immigration au Québec : l'intégration à la hausse mais les besoins aussi*. <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2022/06/202205-IDQ-IMMIGRATION.pdf>
- Institut du Québec. (2024a). *Comprendre l'impact des immigrants temporaires sur le marché de l'emploi au Québec : Mieux comprendre pour mieux agir*. <https://institutduquebec.ca/publications/limpact-des-immigrants-temporaires-sur-le-marche-de-lemploi-au-quebec>

- Institut du Québec. (2024b). *Pourra-t-on réduire l'immigration temporaire ? Et quel est le prix à payer pour le Québec?* <https://institutduquebec.ca/publications/pourra-t-on-reduire-l-immigration-temporaire>
- Institut du Québec. (2025). *Bilan 2024 de l'emploi au Québec. Du plein emploi au chômage : décryptage des tendances.* <https://institutduquebec.ca/publications/bilan-2024-de-l-emploi-au-quebec>
- La Maison du père. (2024). *Rapport d'impact 2023.* [https://www.maisondupere.org/\\_files/ugd/95dc75\\_642b7b5f81894155aecbca55878fef53.pdf](https://www.maisondupere.org/_files/ugd/95dc75_642b7b5f81894155aecbca55878fef53.pdf)
- La Maison du Père. (2024, avril). Tournée dans les résidences, demandeurs d'asile et témoignages. *L'info Maison*. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/[https://www.maisondupere.org/\\_files/ugd/95dc75\\_112410bbaed8415e89db418ad73cca87.pdf](https://www.maisondupere.org/_files/ugd/95dc75_112410bbaed8415e89db418ad73cca87.pdf)
- La rue des femmes. (2016). *Vivre avec la violence aux troussees.* La rue des femmes. <https://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2018/11/Vivre-avec-la-violence-aux-troussees.pdf>
- La rue des femmes. (2018). *Portrait de l'itinérance au féminin: réalité 2018.* <https://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2018/11/Litinerance-au-feminin-2018.pdf>
- La rue des femmes. (2019). *L'itinérance des femmes intimement liée à la violence.* <https://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2020/05/VIOLENCE-ET-ITINE%CC%81RANCE-2-de%CC%81cembre-2019VFinale-002.pdf>
- Labelle, F. (2020). *Le Refuge des jeunes de Montréal: trente ans en pays d'itinérance, ou, La douleur de la soie.* Hurtubise.
- Laberge, D., Landreville, P., Morin, D. et Casavant, L. (1998). *Le rôle de la prison dans la production de l'itinérance.* Collectif de recherche sur l'itinérance ;
- Laberge, D., Morin, D. et Roy, S. (2000). L'itinérance des femmes: les effets convergents de transformations sociétales. Dans D. Laberge et Collectif de recherche sur l'itinérance., *L'errance urbaine.* Éditions MultiMondes.
- Laberge, D. et Roy, S. (2001). Pour être, il faut être quelque part : la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public. *Sociologie et sociétés*, 33(2), 115. <https://doi.org/10.7202/008314ar>
- Latimer, E. et Bordeleau, F. (2019). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018.* Ministère de la Santé et des Services sociaux. [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)

- Le centre des réfugiés. Délais couteux : De nouveaux obstacles administratifs causent des conséquences économiques et sociales dévastatrices. novembre 2022.
- Lebel, A. (2025, 11 février). Nombre record de demandes d'asile au Canada en 2024. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2025/02/10/nombre-record-de-demandes-dasile-au-canada-en-2024>
- Leblanc, C., Bertrand, K. et Loignon, C. (2020). Les conséquences de la pandémie de COVID-19 chez les personnes qui vivent en situation d'itinérance : un enjeu de justice sociale. *Intervention, Hors-série*(1).
- Legault, G. et Fronteau, J. (2008). Les mécanismes d'inclusion des immigrants et des réfugiés. Dans G. Legault et L. Rachédi, *L'intervention interculturelle* (2e édition). Gaëtan Morin/Chenelière éducation.
- Lévesque, C., Turcotte, A.-M., Ratel, J.-L., Germain, A. et McAll, C. (2015). La Condition Itinérante Au Sein De La Population Autochtone Au Québec: Éléments De Compréhension Et Pistes D'analyse. Dans S. Bergheul (dir.), *Regards croisés sur l'itinérance* (1<sup>re</sup> éd., p. 111-130). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctt1k3s8v2.12>
- Lewis, C. (2016). *L'itinérance et les risques d'itinérance chez les personnes immigrantes de Montréal*.
- MacDonald, S.-A. (dir.). (2024). Introduction : L'itinérance au Québec d'hier à aujourd'hui. Dans *L'itinérance au Québec* (1<sup>re</sup> éd., p. 1-12). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/jj.22402323.6>
- MacDonald, S.-A., Côté, P.-B., Fontaine, A., Greissler, E. et Houde, S. (2020). *Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances*. Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS), CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/deuxieme-portrait-itinerance/>
- MacDonald, S.-A., Côté, P.-B., Houde, S., Fontaine, A. et Greissler, E. (2022). Saisir l'itinérance au prisme des ruptures sociales et des expériences de fragilisation. *Revue du CREMIS: Soins et pouvoirs*, 13(2), 35-41. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/saisir-litinerance-au-prisme-des-ruptures-sociales-et-des-experiences-de-fragilisation/>
- MacDonald, S.-A., Greissler, E. et Gaulin, D. (2024). (In)visibiliser L'itinérance. Dans S.-A. MacDonald (dir.), *L'itinérance au Québec* (1<sup>re</sup> éd., p. 31-60). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/jj.22402323.8>
- Médécins du monde. (2022). *Statut d'immigration précaire, santé précaire : ensemble, pour la santé de toutes les femmes vivant au Québec*.

- Meintel, D. (1995). *Les jeunes d'origine immigrée: rapports familiaux et les transitions de vie : le cas des jeunes chiliens, grecs, portugais, salvadoriens et vietnamiens*. Ministère des affaires internationales, de l'immigration et des communautés culturelles.
- Milburn, P. (2013). La catégorie de « vulnérabilité » et la question sociale ou le ressort d'une nouvelle gouvernementalité. Dans M. Bresson, V. Geronimi et N. Pottier, *La vulnérabilité: questions de recherche en sciences sociales* (Academic press Fribourg, vol. 43).
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2022). *L'itinérance au Québec : deuxième portrait* (La direction des communications du ministère de la santé et des services sociaux). Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003477/>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022*. Québec, ministère de la santé et des services sociaux. <https://policycommons.net/artifacts/4846424/denombrement-des-personnes-en-situation-ditinerance-visible-au-quebec/5683138/>
- Mooten, N. (2021). *Racisme, discrimination et travailleurs migrants au Canada : Éléments de preuve tirés des études sur le sujet*. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/recherche/racisme-discrimination-travailleurs-migrants-canada-elements-preuve-tires-etudes-sujet.html>
- Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal. (2016, 24 mars). Dénombrement 2015 – les faits saillants [Grands dossiers]. <https://mmfim.ca/denombrement-2015-les-faits-saillants/>
- Naidoo, J. C. (2010). *Canadiens d'origine africaine*.
- Namian, D. (2018). La Biopolitique du « Logement D'abord »: Effets De Construction et de ciblage de l'itinérance Chronique. Dans D. Namian, S. Roy et C. Grimard (dir.), *Innommables, inclassables, ingouvernables: aux frontières du social* (1<sup>re</sup> éd., p. 191-210). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctt20p56pc.16>
- National Alliance to end homelessness. (2023). *Homelessness and racial disparities*. National Alliance to End Homelessness. <https://endhomelessness.org/homelessness-in-america/what-causes-homelessness/inequality/>
- Newbold, B. K. (2010). Les liens entre les questions d'établissement, de santé, de logement et de sans abris touchant les immigrants au Canada. Dans *Les expériences des nouveaux arrivants en matière de logement et d'itinérance au Canada*.
- Nguyen, M. (2023, 26 octobre). Crise du logement : portrait d'une dure réalité. *ma CSQ cette semaine*. <https://www.lacsq.org/actualite/crise-du-logement-portrait-dune-dure-realite/>

- Observatoire québécois des inégalités. (2022, 15 décembre). Coût de la vie au Québec : trois axes de réflexion. *Observatoire québécois des inégalités*.  
<https://observatoiredesinegalites.com/regards-croises-sur-le-cout-de-la-vie-au-quebec/>
- Observatoire québécois des inégalités. (2023, 7 mars). Sommes-nous égaux face à la hausse du coût de la vie? *Observatoire québécois des inégalités*.  
<https://observatoiredesinegalites.com/sommes-nous-egaux-face-a-la-hausse-du-cout-de-la-vie/>
- Paquet, M. (2020). La « sélection efficace » des immigrants: paradigme de la mobilité et légitimité de l'État québécois. *Diversité urbaine*, 20(1), 121-141.  
<https://doi.org/10.7202/1068222ar>
- Paradis, E., Novac, S., Sarty, M. et Hulchanski, J. D. (2008). *Better off in a shelter? A year of homelessness & housing among status immigrant, non-status migrant, & canadian-born families*.
- Parant, M. (2001). Les politiques d'immigration du Canada : stratégies, enjeux et perspectives. *Les études du CERI*, 80. <https://sciencespo.hal.science/hal-03462380/>
- Parazelli, M. (2021). Introduction. Dans M. Parazelli (dir.), *Itinérance et cohabitation urbaine* (1<sup>re</sup> éd., p. 1-12). Presses de l'Université du Québec.  
<https://doi.org/10.2307/j.ctv1n35c6p.6>
- Petit, V. (2000). Les migrations internationales. Dans *La Population des pays en développement*.
- Pichon, P., Grégoire, M.-H. et Francq, J. (2008). *SDF, sans-abri, itinérant: oser la comparaison*. Presses universitaires de Louvain. [1 online resource].  
<http://books.openedition.org/pucl/504>
- Plamondon Lalancette, P. (2025a, 9 avril). Voici comment des réseaux criminels ont orchestré la venue d'étudiants africains au Canada. *Radio-Canada info*. <https://ici.radio-canada.ca/info/long-format/2153789/universite-qqac-fraude-reseau-immigration>
- Plamondon Lalancette, P. (2025b, 10 avril). Demandeurs d'asile : l'UQAC a tardé à agir, selon des professeurs. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2155572/ministre-reaction-etudiant-enquete>
- Poirier, M. (2000). Le leitmotiv de l'itinérant. Dans Collectif de recherche sur l'itinérance., *L'errance urbaine*. Éditions MultiMondes.
- PRAIDA. (2023). *Rapport annuel : 1er avril 2022 au 31 mars 2023*. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal.
- PRAIDA. (2024). *Rapport annuel : 1er avril 2023 au 31 mars 2024*. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal.

- Preston, V., Murdie, R., Wedlock, J., Agrawal, S., Anucha, U., D'Addario, S., Kwak, M. J., Logan, J. et Murnaghan, A. M. (2009). Immigrants and homelessness—at risk in Canada's outer suburbs. *The Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, 53(3), 288-304. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0064.2009.00264.x>
- Québec (Province)., Campbell, C. et Eid, P. (2009). *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal un profilage social*. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Québec. [1 online resource]. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2102587>
- RAPSIM. (2023, 26 janvier). *L'itinérance et les besoins des migrant.es à statut précaire. Bilan Forum du RAPSIM 2023*. Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal.
- Roy, S. (1988). *Seuls dans la rue: portraits d'hommes clochards*. Éditions Saint-Martin. <https://bac-lac.on.worldcat.org/oclc/21600701>
- Roy, S. (1995). L'itinérance: forme exemplaire d'exclusion sociale? *Lien social et Politiques*, (34), 73-80. <https://doi.org/10.7202/005232ar>
- Roy, S. (2007). L'itinérance: visibilité et inexistance sociale. Dans V. Châtel, *L'inexistence sociale. Essais sur le déni de l'autre*. Academic Press Fribourg.
- Roy, S. (2008). De l'exclusion à la vulnérabilité : continuité et rupture. Dans V. Châtel et S. Roy, *Penser la vulnérabilité: Visages de la fragilisation du social*. Les Presses de l'Université du Québec. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/uqam/detail.action?docID=3260389>
- Roy, S. (2021). Introduction - Comprendre le passage à la rue : penser la complexité. Dans C. Grimard, P.-B. Côté et S.-A. MacDonald, *L'itinérance en bref; mieux comprendre le passage à la rue* (p. 4-8). <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/litinerance-en-bref-mieux-comprendre-le-passage-a-la-rue/>
- Roy, S. et Grimard, C. (2015). L'aide aux personnes à la rue : cohérence et failles d'un système. Dans B. Saïd, *Regards croisés sur l'itinérance* (1<sup>re</sup> éd.). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctt1k3s8v2>
- Roy, S. et Hurtubise, R. (2013). L'étude des problèmes sociaux : entre stagnation et renouvellement. Dans M. Otero et S. Roy, *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui: Repenser la non-conformité*. Les Presses de l'Université du Québec. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/uqam/detail.action?docID=3285380>
- Roy, S. et Laberge, D. (1994). Interroger l'itinérance : stratégies et débats de recherche. Dans D. Laberge et Université du Québec à Montréal Département de sociologie, *Marginalité et exclusion sociales*. Département de sociologie, UQAM.
- Sayad, A. (1999). *La double absence: des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Éditions du Seuil.

- Schué, R. (2023, 1<sup>er</sup> juillet). Une mesure secrète d'Immigration Canada entraîne une hausse des demandes d'asile. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1992746/immigration-trudeau-asile-canada>
- Schué, R. (2024, 17 juin). Missions de recrutement, publicités : quand Québec promeut l'immigration temporaire. *Radio-Canada*, Politique provinciale. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2081173/immigration-recrutement-legault-quebec-trudeau-temporaire>
- Schué, R. et Blanchette, M. (2023, 9 février). La désillusion canadienne [Récits numériques]. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/5337/desillusion-canadienne-migrants-travailleurs-noir-droits>
- Setrana, M. B. et Kleist, N. (2023). Dynamiques genrées et migration en Afrique de l'Ouest. Dans *Migrations en tout « genre »* ( C. Cappelle, trad., p. 101-113). Éditions Syllepse. <https://doi.org/10.3917/syll.cetri.2023.01.0101>
- Simard, P. (1990). *Le clochard de Montréal: une histoire à coucher dehors*. Éditions Saint-Martin.
- Soulet, M.-H. (2008). La vulnérabilité : un problème social paradoxal. Dans V. Châtel et S. Roy, *Penser la vulnérabilité: Visages de la fragilisation du social*. Les Presses de l'Université du Québec. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/uqam/detail.action?docID=3260389>
- Statistique Canada. (2016, 7 mars). *Immigrant* [Unités statistiques]. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var\\_f.pl?Function=Unit&Id=85107](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=Unit&Id=85107)
- Sylvestre, M.-E. et Collectif de recherche sur les interceptions routières et le profilage racial. (2023, novembre). *Le profilage racial dans les interceptions routières au Québec*. Observatoire des profilages.
- Teixera, C. et Halliday, B. (2010). Introduction : immigration, logement et sans-abrisme. Dans Thèmes canadiens, *Les expériences des nouveaux arrivants en matière de logement et d'itinérance au Canada*. <https://acs-metropolis.ca/wp-content/uploads/2021/04/qsTV4LMRFKA6r9sro5Eb.pdf>
- Vatz Laaroussi, M., Québec (Province). Conseil du statut de la femme, Université de Sherbrooke Collectif de recherche sur les femmes et le changement et Service d'aide aux Néo-Canadiens. (1996). *Femmes immigrantes à Sherbrooke: modes de vie et reconstruction identitaire*. Collectif de recherche sur les femmes et le changement, Université de Sherbrooke.
- White, D. et Crawford, C. (2008). African american males and homelessness : voices from the shelter. Dans R. Hartmann M., *Homelessnes in America* (vol. Volume 1).
- Wihtol de Wenden, C. (2008). Les enjeux migratoires comme facteurs de recomposition des sphères d'influence. *Revue internationale et stratégique*, 72(4), 121-130. <https://doi.org/10.3917/ris.072.0121>

Zeneidi-Henry, D. (2005). La visibilité des sans-domicile fixe. Dans D. Ballet, *Les SDF: visibles, proches, citoyens*. Presses Universitaires de France.